

Vol. 3 n° 3 1991

Recherche sur l'actualité  
correctionnelle

# REVIEW



## DOSSIERS

*Les premiers indices de la  
délinquance*

*Les caractéristiques de la  
criminalité juvénile*

*Les facteurs de risque et  
le développement de  
l'associabilité*

*Les garçons violents :  
recherche et prévention*

## Ailleurs dans le monde

*L'Office of Research and  
Evaluation du Federal Bureau  
of Prisons des États-Unis*



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

**F**ORUM – RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ  
CORRECTIONNELLE est une revue  
trimestrielle, publiée dans les deux langues  
officielles, qui s'adresse aux employés et aux  
gestionnaires du Service correctionnel du Canada.

FORUM s'intéresse à la recherche appliquée  
touchant aux politiques, aux programmes et à  
l'administration du secteur correctionnel. On y présente  
des articles inédits rédigés par des fonctionnaires du  
Service correctionnel du Canada et par d'autres  
chercheurs ou praticiens œuvrant dans le domaine.

FORUM est préparée et publiée par la Direction de  
la recherche et des statistiques en collaboration avec la  
Direction des communications, secteur des Communica-  
tions et du Développement organisationnel, du Service  
correctionnel du Canada.

FORUM invite les chercheurs dans le domaine à lui  
faire parvenir des articles pouvant être inclus dans l'une  
ou l'autre section de la revue. Ces articles doivent être  
adressés à M. Frank J. Porporino, directeur général,  
Direction de la recherche et des statistiques, Service  
correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest,  
Ottawa (Ontario), Canada K1A 0P9. Les manuscrits  
retenus sont sujets à des modifications de style et de  
longueur.

Pour plus amples renseignements sur les sujets abordés  
dans FORUM, prière de s'adresser à la :

Direction de la recherche et des statistiques  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de  
FORUM, prière de s'adresser aux :

Services de rédaction et de publication  
Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9

Rédacteurs : Frank J. Porporino  
Tanya M. Nouwens

Directeur de la production : Jean-Marc Plouffe  
Traducteurs et réviseurs : Services de rédaction  
PMF Inc.

Graphisme : 246 Fifth Design Associates  
Mise en page : Nancy Poirier Typesetting Ltd.  
Conseillers à la production :

Groupe Communication Canada  
Direction des services professionnels  
Approvisionnement et Services Canada

Les articles ne portant pas mention du nom de l'auteur  
sont le fruit du travail collectif des employés de la Direction  
de la recherche et des statistiques, secteur des Communica-  
tions et du Développement organisationnel, qui ont assuré  
la recherche et la rédaction. L'équipe de rédaction tient à  
remercier M<sup>me</sup> Claire Stirling et M. Bart Millson qui ont  
considérablement contribué à ce numéro de FORUM.

Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent  
pas nécessairement avec les opinions et les politiques du  
Service correctionnel du Canada. La reproduction des  
articles, en tout ou en partie, est permise avec l'autorisation  
du Service correctionnel du Canada.

For further information regarding the content of the  
magazine, please contact:

Research and Statistics Branch  
Correctional Service of Canada  
340 Laurier Avenue West  
Ottawa, Ontario  
K1A 0P9

To request copies of this publication, please  
contact:

Publishing and Editorial Services  
Correctional Service of Canada  
340 Laurier Avenue West  
Ottawa, Ontario  
K1A 0P9



Imprimé sur du papier recyclé

# Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle



<b>Avant-propos</b>	Frank J. Porporino Directeur général Direction de la recherche et des statistiques Service correctionnel du Canada	2
<b>La recherche en deux mots</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des « corrélations canoniques » et autres termes déroutants employés par les chercheurs 3</li> <li>▪ L'existence du cycle de la violence est-elle prouvée? 4</li> <li>▪ Modèle intégré de prévention des troubles affectifs et comportementaux 7</li> <li>▪ Les indices de la délinquance : quand se manifestent-ils et quels sont-ils? 9</li> <li>▪ Consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence et criminalité à l'âge adulte 11</li> <li>▪ Existe-t-il un rapport entre la santé de l'enfant et la criminalité de l'adulte? 13</li> <li>▪ La délinquance dans l'entourage, l'attachement aux amis et la déviance 16</li> <li>▪ Le principe de contrôle social appliqué aux délinquantes et aux non-délinquantes 18</li> </ul>	
<b>Dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Portrait-robot du jeune contrevenant par Dianne Hendrick et Marc Lachance 20</li> <li>▪ Les facteurs de risque et le comportement perturbateur et asocial chez l'enfant par Rolf Loeber 26</li> <li>▪ Les garçons violents : développement et prévention par R.E. Tremblay, R.M. Zhou, C. Gagnon, F. Vitaro et H. Boileau 34</li> </ul>	
<b>Opinions et comptes rendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polémique sur le rapport entre le rang social et la criminalité par Ross Hastings et Don Andrews 42</li> </ul>	
<b>Questions juridiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à jour sur l'<i>Alliance de la Fonction publique du Canada c. le procureur général du Canada et Econosult</i> 43</li> <li>▪ Décisions récentes 44</li> </ul>	
<b>Ailleurs dans le monde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'<i>Office of Research and Evaluation</i> du <i>Federal Bureau of Prisons</i> des États-Unis par Judy Gordon 45</li> </ul>	
<b>Événements importants</b>		48
<b>Sondage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment améliorer FORUM? 51</li> </ul>	

Ce numéro de FORUM est consacré aux premiers indices de la délinquance. Les lecteurs qui œuvrent dans le secteur correctionnel pour adultes seront peut-être de l'avis que ce numéro ne concerne pas leur travail et leurs intérêts. Rien n'est plus faux dans la mesure où, comme le dit si bien Rolf Loeber dans un des dossiers, « ce n'est pas pur hasard lorsqu'un jeune contrevenant pose un acte délinquant pour la première fois ». En fait, la criminalité est l'aboutissement d'une série de problèmes et de troubles comportementaux.

Et, comme nous commençons à le constater, d'ailleurs avec l'appui probant de la recherche, les troubles comportementaux peuvent se manifester très tôt, voire même à l'âge préscolaire. Richard Tremblay et ses collaborateurs, dans un autre dossier, rendent compte des résultats d'une vaste étude longitudinale canadienne en cours à Montréal qui s'intéresse aux garçons qui sont agressifs et perturbateurs dès le jardin d'enfants. M. Tremblay et ses collaborateurs décrivent aussi un programme d'intervention axé sur la prévention qu'ils ont mis au point pour aider ces enfants.

À l'invitation de FORUM, le Centre canadien de la statistique juridique a dressé un profil des jeunes contrevenants condamnés au Canada en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La caractéristique la plus frappante qui ressort de ce portrait est sans doute le fait qu'un garçon de 12 ans est tout aussi susceptible qu'un garçon de 17 ans d'être accusé d'un crime violent. Concrètement, cela signifie que certains « jeunes » jeunes contrevenants sont en proie à de graves problèmes, ce qui n'est pas de bon augure pour le secteur correctionnel pour adultes.

Issus de familles monoparentales troublées et dans le besoin, de familles violentes et de familles mouvementées où les deux parents exercent une profession, les jeunes de notre époque doivent réussir un véritable tour de force et surmonter des problèmes de taille. Comme le signalent M. Tremblay et ses collaborateurs, il est temps que nous leur venions en aide et que nous missions sur eux, tout particulièrement sur ceux qui sont à la merci des circonstances dans lesquelles ils vivent. Pour ce faire, il faut commencer par identifier les circonstances qui posent un risque pour ensuite chercher des moyens d'atténuer l'influence de ces risques et trouver le moment le plus propice pour intervenir en vue d'aider l'enfant.

Aussi, il faut que tous s'intéressent à la recherche qui se fait dans ce domaine. Ayant compris que les circonstances dans lesquelles vivent certains enfants aujourd'hui risquent de faire d'eux les délinquants de demain, il nous faut dépasser les limites de nos mandats individuels et précis et élargir notre vision et notre champ d'action. Par ailleurs, si l'on néglige les délinquants adultes d'aujourd'hui, ils fonderont ces milieux familiaux instables et perturbés qui seront le berceau de la prochaine génération de jeunes contrevenants.

Le moment est venu de briser le cycle. Et nous réussirons, mais seulement si nous comprenons mieux les rouages qui l'entraînent.

Bonne lecture.



Frank J. Porporino, Ph.D.  
 Directeur général  
 Direction de la recherche et des statistiques  
 Service correctionnel du Canada

**S**ouvent, les résultats de recherches ne parviennent qu'aux chercheurs par le biais de revues savantes qui ne sont pas lues par les personnes chargées de mettre les résultats de recherches en application. FORUM espère combler le fossé qui sépare les chercheurs des praticiens en faisant le point, dans cette rubrique, sur l'issue d'études récentes.

Afin d'aider le lecteur à comprendre les résultats de recherches récapitulés ici, nous avons jugé utile d'inclure dans ce numéro un glossaire des termes employés par les chercheurs. Le présent numéro de FORUM étant consacré aux premiers indices de la délinquance, nous profitons de l'occasion pour présenter le résultat des recherches faites dans ce domaine. Nous abordons le sujet avec un article qui pose une question actuelle et pressante : y a-t-il un rapport entre les mauvais traitements et la négligence subis en enfance et la manifestation d'un comportement délinquant et criminel à l'âge adulte? L'article suivant propose un modèle intégré pour l'élaboration de programmes de prévention. Il est suivi d'un compte rendu des résultats de recherches sur divers facteurs qui semblent influencer sur le développement asocial, comme la consommation d'alcool et de drogue en enfance. Enfin, il est question de la pression qu'exerce la délinquance dans l'entourage, l'attachement aux amis et l'opinion de l'école. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les recherches dont il est question dans cette rubrique, prière de s'adresser à la Direction de la recherche et des statistiques ou de consulter les ouvrages cités en référence.

Nous ouvrons volontiers nos pages aux chercheurs qui œuvrent dans le domaine et qui souhaiteraient publier les résultats de leurs recherches dans *La recherche en deux mots*.

## Des « corrélations canoniques » et autres termes déroutants employés par les chercheurs

Souvent les chercheurs, comme tous les professionnels, se complaisent dans leur jargon, excluant par ce fait même une bonne partie des gens susceptibles de s'intéresser à leur travail.

Cet article tente de clarifier certains des termes les plus fréquemment employés pour rendre compte des résultats de recherches.

- **recherche appliquée** Recherche entreprise pour résoudre un problème concret. Par exemple, on peut dire que les mécaniciens de garage font des recherches appliquées lorsqu'ils effectuent des tests pour trouver l'origine du bruit bizarre que fait une voiture.
- **variable** Tout facteur ou caractère dont la valeur change (par exemple, le niveau de stress individuel). La recherche a pour objet de trouver un rapport entre les variables, comme le rapport entre le niveau de stress d'une personne et la quantité de travail empilé dans sa corbeille d'entrée.

- **variable dépendante** Variable mesurée dans le cadre d'une expérience comme le niveau de stress. En principe, la variable dépendante subit l'influence de la variable indépendante.
- **variable indépendante** En recherche, toute variable qui semble influencer sur la variable dépendante. Par exemple, le nombre de fois qu'une personne est mise en attente durant une journée (variable indépendante) peut influencer son niveau de stress (variable dépendante).
- **plan d'expérience** Plan structuré qui rend compte de la répartition fortuite et impartiale des individus en groupes ou selon certaines caractéristiques; toutes les méthodes de contrôle convenant sont alors employées. Le chercheur dirige le cours de l'expérience pour tenter d'éviter que des circonstances imprévues ne faussent les résultats.

- **groupe expérimental** Groupe qui, dans le courant d'une expérience, est soumis à des conditions précises. Généralement, on compare le groupe expérimental à un groupe témoin. Par exemple, lorsque l'expérience porte sur l'efficacité d'un certain traitement médical, seul le groupe expérimental reçoit le traitement.

- **groupe témoin** Groupe d'individus employé comme étalon pour mesurer les résultats obtenus par le groupe expérimental. Idéalement, les caractéristiques du groupe témoin sont comparables à celles du groupe expérimental, sauf que le groupe témoin ne bénéficie pas du traitement expérimental. En reprenant l'exemple du contrôle de l'efficacité d'un traitement médical, le groupe témoin posséderait les mêmes caractéristiques que le groupe expérimental, sauf que les membres du premier groupe ne recevraient pas le traitement qui fait l'objet de l'expérience.

- **différences entre les individus** Variation naturelle des variables d'une personne à l'autre. Les variations d'une variable dépendante selon les individus peuvent en partie fausser l'incidence qu'exerce une variable indépendante sur la variable dépendante. Par exemple, les différentes réactions des gens à l'endroit de facteurs qui peuvent causer une tension peuvent masquer l'effet isolé de la quantité de travail dans la corbeille d'entrée sur le niveau de stress individuel.

- **échantillonnage aléatoire** Méthode impartiale employée pour choisir les individus qui seront visés par une étude lorsque tous les individus de la population ont une chance égale d'être choisis. Une méthode d'échantillonnage aléatoire est de tirer des noms d'un chapeau.

- **échantillon représentatif** Échantillon d'individus qui reflète assez fidèlement les caractéristiques de l'ensemble de la population visée par l'étude. Par exemple, dans la mesure où il faudrait beaucoup trop

de temps pour effectuer un sondage auprès de chaque membre du personnel correctionnel, on peut choisir de n'interroger qu'un petit nombre d'employés qui seront dits représentatifs de l'ensemble du personnel correctionnel. On dit que l'échantillon est représentatif de l'ensemble du personnel correctionnel si ses caractéristiques (par exemple l'âge, le sexe, les années d'expérience) sont comparables à celles de l'ensemble de la population.

- **tendance centrale** Valeur moyenne, ou typique, dans une distribution (ensemble de valeurs). Trois caractéristiques sont principalement employées pour exprimer la tendance centrale : la moyenne, la médiane et le mode.
- **moyenne** Caractéristique la plus fréquemment employée pour exprimer la tendance centrale, il s'agit de la moyenne arithmétique de l'ensemble des valeurs obtenue en faisant la somme des valeurs comprise dans l'ensemble puis en la divisant par le nombre de valeurs additionnées. Par exemple, si l'ensemble des valeurs est « 1, 1, 2, 3, 3, 4, 4, 4, 5, », la moyenne est 3 (soit 27, la somme des valeurs de l'ensemble, divisée par 9, le nombre de valeurs additionnées).
- **médiane** Valeur qui partage en deux sous-ensembles égaux l'ensemble des valeurs. Dans l'exemple qui précède, la médiane est 3 : la moitié des valeurs précède ce chiffre, l'autre moitié le suit.
- **mode** Valeur qui revient le plus souvent dans un ensemble. Dans l'exemple qui précède, le mode est 4.

- **relation de causalité** Il y a relation de causalité entre deux variables lorsque le changement d'une variable entraîne forcément un changement prévisible de la seconde variable, et que ce changement résulte directement du changement de la première variable.
- **corrélation** La corrélation renvoie au degré d'affinité entre deux variables ou plus. Le coefficient de corrélation (qui mesure la force de corrélation) varie de +1 à -1.
- **corrélation parfaite** Corrélation exacte de +1 (corrélation positive parfaite) ou de -1 (corrélation négative parfaite). Lorsque deux variables sont en corrélation parfaite, il suffit de connaître la valeur de l'une pour calculer la valeur exacte de l'autre.
- **corrélation positive** Rapport entre deux variables lorsqu'elles augmentent toutes les deux. Pour reprendre l'exemple du niveau de stress individuel et de la quantité de travail dans la corbeille d'entrée, on peut dire qu'il y a corrélation positive entre ces deux variables dans la mesure où l'augmentation de la quantité de travail en attente peut entraîner une augmentation du niveau de stress.
- **corrélation négative** Rapport entre deux variables lorsque l'une augmente tandis que l'autre décroît. Certains sont d'avis qu'il existe une corrélation négative entre le taux d'inflation et le solde de leur compte bancaire.
- **variable confusionnelle** Variable non contrôlée qui perturbe le rapport entre les variables que l'on mesure. En raison de cette « perturbation »,

il peut s'avérer difficile de déterminer quelle variable exerce une incidence sur une variable dépendante. Dans le cas du rapport entre le degré de stress d'une personne et la quantité de travail accumulé dans sa corbeille d'entrée, un changement brusque et fondamental dans le cadre de travail physique pourrait constituer une variable confusionnelle.

- **généralisabilité** Mesure dans laquelle les résultats d'une étude sont applicables au monde extérieur. Pour en juger, il faut se demander si les résultats de l'étude seraient identiques si celle-ci se déroulait dans le monde extérieur, loin des conditions contrôlées d'un laboratoire.
- **fiabilité** Indice de l'uniformité d'un dispositif de mesure employé à plusieurs reprises pour obtenir la même valeur pour un individu donné. Dans ce cas, il faut se demander si on obtiendrait le même résultat en reprenant l'expérience avec les mêmes individus une semaine plus tard.
- **validité** En somme, la validité est une notion qui renvoie à la solidité du fondement méthodologique ou conceptuel d'une recherche. Pour juger de la validité d'une expérience, il faut se demander si elle met réellement à l'épreuve ce qu'elle devrait. ■

Source des définitions : Anthony M. Graziano et Michael L. Raulin. (1989). *Research Methods: A Process of Inquiry*. New York : Harper & Row.

## L'existence du cycle de la violence est-elle prouvée?

D'après les résultats d'une récente étude comparative entre des enfants battus et privés de soins et des enfants qui n'avaient pas subi de tels mauvais traitements, les enfants maltraités et négligés sont plus susceptibles d'être délinquants et d'adopter un

comportement criminel et violent une fois adultes.

Selon l'hypothèse du cycle de la violence, ou transmission de la violence entre générations, les enfants battus battent leurs enfants tandis que les victimes de violence deviendront

des délinquants violents. Pourtant, un examen récent de la recherche faite dans ce domaine a révélé que les preuves empiriques pour appuyer cette hypothèse sont rares.

Bien que la théorie du cycle de la violence fasse de nombreux adeptes, la recherche s'est heurtée à des problèmes de méthodologie et n'a donc pas encore permis de tirer de conclusions sur les effets à long terme

de la victimisation des enfants. Parmi ces problèmes, il y a notamment l'absence d'un groupe témoin qui puisse être comparé au groupe d'individus ayant subi des mauvais traitements ou été victimes de violence. Aussi, il y a la question du plan rétrospectif des études qui oblige le chercheur à s'en remettre à la mémoire des délinquants pour obtenir des détails sur leur petite enfance.

L'étude dont il est question ici est plus poussée que les recherches qui l'ont précédée : elle est fondée sur une définition relativement précise de ce que constituent mauvais traitement et négligence; elle suit un plan prospectif, c'est-à-dire qu'elle suit le développement des enfants plutôt que d'essayer de le reconstituer en fouillant le passé; elle porte sur un vaste échantillon; elle vise aussi un groupe témoin qui ressemble étroitement au groupe expérimental de par l'âge des individus, leur sexe, leur origine raciale et la classe sociale approximative dont ils sont issus; elle comprend une évaluation des effets à long terme du mauvais traitement et de la violence puisqu'elle s'intéresse aux individus au delà de l'adolescence et des tribunaux pour la jeunesse et les suit jusqu'à l'âge adulte.

Partant des registres publics d'une région métropolitaine des États-Unis, les chercheurs ont compilé un vaste échantillon de cas d'enfants victimes de mauvais traitement ou de négligence remontant à une vingtaine d'années; ils ont aussi établi un groupe témoin d'enfants n'ayant pas souffert de tels traitements. L'étude avait pour objet de voir dans quelle mesure les individus des deux groupes avaient adopté un comportement délinquant, criminel et violent en vieillissant.

Les chercheurs commencèrent par retenir tous les cas de violence physique, d'abus sexuel à l'égard des enfants et de négligence valides et confirmés par le tribunal de comté pour les jeunes et par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes entre 1967 et 1971. Sur 2 623 cas, ils en conservèrent 908 qui feraient l'objet de l'étude.

Les cas de « violence physique » désignent tous les cas où une personne a « en toute connaissance de cause et délibérément infligé un châtement corporel extrême ou une souffrance physique excessive » à un enfant.

La « violence sexuelle » est le terme employé pour regrouper diverses inculpations allant d'accusations assez imprécises comme « les coups et blessures infligés dans le but d'obtenir la satisfaction d'un désir sexuel » à des accusations plus précises et détaillées.

La « négligence » a été invoquée dans les causes où le tribunal a constaté qu'un enfant était privé de soins parentaux ou de surveillance convenables, qu'il vivait dans la misère, était sans foyer ou vivait dans un milieu où il était menacé par un danger physique.

Les enfants inclus dans le groupe témoin furent choisis à même les dossiers d'enregistrement des naissances du comté et les registres d'une centaine d'écoles primaires. Dans la mesure du possible, les caractéristiques de ces enfants étaient comparables à celles des enfants inclus dans le groupe expérimental, notamment pour l'âge, le sexe, l'origine raciale et le rang socio-économique de la famille pendant la période visée par l'étude. En fin de compte, les chercheurs furent en mesure d'établir une correspondance dans le cas de 73,7 p. 100 (ou 667) des enfants ayant été victimes de violence ou de négligence.

La proportion d'hommes et de femmes était à peu près égale dans les deux groupes, à savoir le groupe témoin et le groupe d'individus battus et négligés; en revanche, les Blancs étaient à peu près deux fois plus nombreux que les Noirs. L'âge moyen des individus des deux groupes était environ 26 ans; à peu près 85 p. 100 des individus étaient âgés d'entre 20 et 30 ans.

Les chercheurs ont puisé des données sur la délinquance juvénile, la criminalité adulte et le comportement criminel violent dans les dossiers officiels.

## Résultats

En général, les individus battus et négligés en enfance étaient nettement plus susceptibles que les individus de groupe témoin d'avoir été arrêtés à la suite d'incidents de délinquance, de criminalité adulte et de comportement criminel violent (voir graphique). Dans l'ensemble, le taux d'arrestation juvénile était plus élevé chez les enfants battus et négligés (26 p. 100 comparativement à 17 p. 100), de même que le taux d'arrestation adulte (29 p. 100 et 21 p. 100) et l'incidence d'infractions violentes diverses (11 p. 100 et 8 p. 100).

Ces différences étaient présentes, du moins statistiquement, dans tous les groupes (hommes et femmes, Noirs et Blancs) et pour tous les comportements asociaux, à deux exceptions près. L'incidence de criminalité violente chez les femmes qui avaient été battues ou négligées en enfance était sensiblement égale dans les deux cas. Aussi, chez les femmes et les hommes de race blanche, le fait d'avoir été battus ou négligés en enfance ne semblait pas les rendre plus susceptibles de se faire arrêter pour comportement criminel violent.

En général, par rapport au groupe témoin, le nombre moyen d'infractions commises par les enfants maltraités était considérablement plus élevé (2,43 par rapport à 1,41); aussi, ces enfants avaient posé leur premier acte criminel alors qu'ils étaient plus jeunes que les enfants du groupe témoin (16,48 par rapport à 17,29). La proportion de multirécidivistes ou de personnes inculpées de cinq infractions et plus était plus élevée (17 p. 100 par rapport à 9 p. 100) chez le groupe expérimental.

Plusieurs indices de délinquance, de criminalité adulte et de comportement violent, mais non tous, distinguent les enfants maltraités des autres enfants. En particulier, une fois engagés dans la voie de la criminalité, les enfants n'ayant pas subi de mauvais traitements et les enfants maltraités étaient également susceptibles de s'y maintenir. Des enfants ayant un dossier d'infractions, la proportion

de ceux qui poursuivaient leurs activités criminelles une fois adultes était sensiblement la même chez le groupe expérimental que chez le groupe témoin (53 p. 100 et 50 p. 100). En outre, la proportion de jeunes ayant commis des infractions avec violence était sensiblement égale à la proportion d'enfants qui devenaient des adultes violents (34,2 p. 100 du groupe expérimental et 36,8 p. 100 du groupe témoin).

Ainsi, il ne semblerait pas qu'un enfant victime de mauvais traitement risque plus qu'un autre d'adopter un mode de vie criminel. Par contre, il semblerait que ces enfants soient plus susceptibles de commettre un acte criminel et ce, à un jeune âge.

L'étude cherchait aussi à vérifier si l'incidence de violence est plus élevée chez les adultes victimes de violence physique au cours de leur

enfance que chez ceux qui ont subi d'autres mauvais traitements ou qui ont été privés de soins. Comme on pouvait s'y attendre, ce sont chez les victimes de violence physique, puis chez les victimes de négligence, que le taux d'arrestation pour comportement criminel violent est le plus élevé.

Ainsi, 15,8 p. 100 des personnes battues dans leur enfance ont fini par être inculpées d'une infraction avec violence; 12,5 p. 100 des victimes de négligence se sont retrouvées dans la même situation. Cette proportion était de 7,9 p. 100 pour les individus du groupe témoin. Il est intéressant de constater que le taux d'arrestation le plus bas, soit 5,6 p. 100, inférieur même à celui du groupe témoin, était celui des personnes ayant subi uniquement des abus sexuels durant leur enfance.

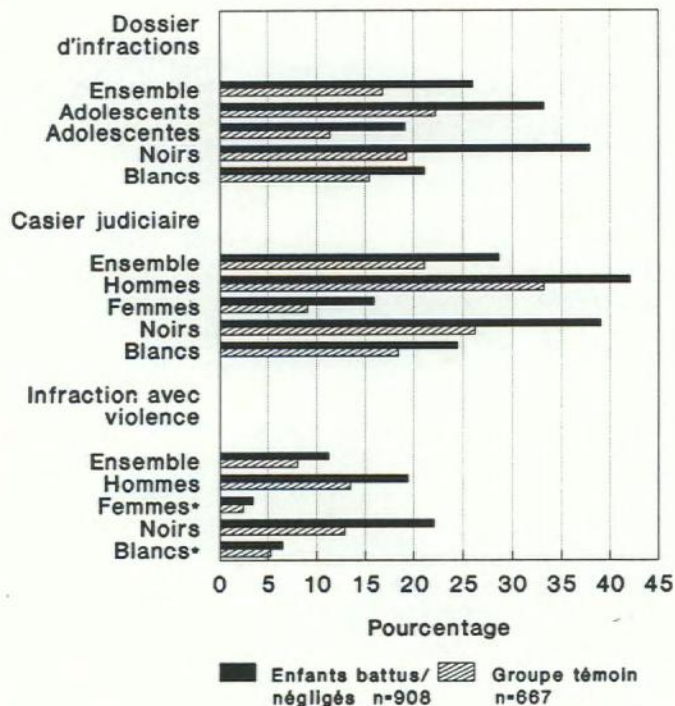
### Conclusion

Les résultats de cette étude corroborent l'hypothèse du cycle de la violence : les enfants victimes de mauvais traitements et de négligence sont plus susceptibles que les enfants qui n'ont pas subi de tels traitements de devenir des délinquants, des criminels adultes et des criminels violents.

Il ne faut pourtant pas en conclure que tous les enfants maltraités ou négligés deviendront forcément des délinquants ou des criminels. Si 26 p. 100 de ces enfants avaient un dossier d'infraction, il ne faut pas oublier que 74 p. 100 n'en avaient pas. De même, si 11 p. 100 d'entre eux avaient été inculpés d'une infraction avec violence, ce n'était pas le cas de 89 p. 100 d'entre eux. ■

Cathy Spatz Widom. (1989). « The Cycle of Violence ». *Science*, 244, 160-166.

### Degré de délinquance et de criminalité



\*Les différences entre les groupes sont sans importance statistique.



## Modèle intégré de prévention des troubles affectifs et comportementaux

Une baisse éventuelle du taux de délinquance juvénile est un des avantages d'un modèle intégré de programmes de prévention primaire mis au point en 1989 pour le compte du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) de l'Ontario.

Les programmes de prévention primaire apportent des services sociaux aux enfants et à leurs familles au sein même de la collectivité. Ils visent à prévenir les troubles affectifs et comportementaux chez les jeunes enfants des collectivités défavorisées sur le plan économique.

Le MSSC a appuyé un certain nombre de projets pilotes de recherche sur la prévention primaire qui avaient fait l'objet d'un examen approfondi. En 1988, le Ministère a formulé l'ébauche du mandat d'un projet concerté de prévention primaire.

Le projet fut mis en train avec la recommandation expresse d'élaborer des lignes directrices primant la participation de la collectivité et la recherche. Un des principaux problèmes qui se posent dans le domaine de la prévention primaire est le large fossé qui sépare les programmes de recherche bien documentés et connus dans les milieux universitaires et les programmes d'infrastructure locale, aux budgets restreints, qui bénéficient de l'appui des collectivités.

Sans perdre de vue cette difficulté, le Ministère a formé un groupe consultatif technique chargé de passer en revue les programmes de prévention primaire offerts aux jeunes enfants dans les collectivités à faible revenu. Vu l'inclusion de 25 chercheurs et directeurs de programme éminents de l'Ontario, une vaste gamme de disciplines et de spécialités liées à la santé mentale de l'enfant était donc représentée au sein du groupe, qui comprenait également des pédagogues, des agents communautaires, des psychiatres, des psychologues, des infirmières et infirmiers hygiénistes et des travailleurs sociaux.

Le groupe consultatif a donc entrepris un examen approfondi des documents et des programmes consacrés à la prévention primaire. Il s'est fondé sur les conclusions qu'il a tirées pour rédiger *Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur*, modèle intégré de prévention primaire des troubles affectifs et comportementaux.

### Composantes du modèle

#### 1. Systèmes intégrés et composantes du programme

Au sein d'une collectivité, les services offerts aux enfants et aux familles doivent s'harmoniser et former un ensemble cohérent. D'un point de vue conceptuel, le modèle intégré dépasse la notion de « coordination des services »; il est un modèle d'intégration complète des services, de la planification à la prestation. Dans la mesure où la pauvreté et les facteurs qui menacent les

enfants, comme la malnutrition et la tension dans la famille, sont étroitement liés, les programmes qui visent plusieurs facteurs de risque devraient, à long terme, s'avérer plus efficaces que ceux qui ne visent qu'un seul facteur de risque.

**2. Deux genres d'intégration** Deux genres d'intégration sont conseillés :

- l'intégration du stade prénatal à l'âge préscolaire (cinq ans);
- l'intégration de l'âge préscolaire la fin de l'école primaire (cinq ans).

Les systèmes de prestation de programmes de soins prénatals et de développement des nourrissons (par exemple les programmes de stimulation des enfants en bas âge appuyés par le MSSC ou les autorités publiques) doivent être intégrés au système de prestation du programme préscolaire, qui doit lui-même être intégré au système scolaire élémentaire (c'est-à-dire le système d'éducation).

**3. Programmes d'ensemble** L'intégration du système scolaire et des services communautaires peut être faite en fonction des besoins particuliers d'une collectivité, en prévoyant s'il y a lieu des programmes complémentaires comme des programmes de nutrition et de supplément nutritionnel, de planification familiale, de formation des parents, d'éducation sur le développement de l'enfant, de formation professionnelle, des groupes d'aide aux parents, des haltes-garderies et des centres de ressources parent-enfant.

**4. Inclusion des stades distincts importants du développement de l'enfant** Conjointement, les deux systèmes intégrés permettent d'analyser la croissance et le développement de l'enfant du stade prénatal à l'âge de sept ans. Cette période comprend tous les stades de transition critiques du développement social durant la petite enfance, du développement prénatal à la naissance, à l'assimilation au sein de la famille, à l'enfance, à l'entrée en garderie ou en établissement préscolaire (quand c'est le cas), à l'entrée en maternelle ou en prématernelle, à l'entrée en première année.

#### 5. Services durant cinq ans de la vie de l'enfant

Le programme quinquennal se justifie puisque l'étude des programmes d'un an, de deux ans ou de trois ans a révélé que ceux-ci ne suffisent probablement pas à fournir des effets positifs assez considérables (ou durables) pour justifier leur coût.

**6. Programmes de qualité, appuyés par la collectivité et rigoureusement évalués** Les programmes les plus efficaces sont ceux qui se distinguent par leur qualité et non leur ampleur. Les projets les plus judicieux ne tenteront pas de viser toutes les composantes connues. Il vaut mieux s'en tenir à quelques composantes de programme de haute qualité qui correspondent aux besoins de la collectivité. Les meilleurs projets seront pourvus de plusieurs composantes excellentes, résultats d'une franche collaboration entre diverses professions, de la participation de la collectivité et de l'attention rigoureuse attachée à l'évaluation et à la recherche.

**7. Six ans consacrés à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme** La première année est consacrée à l'élaboration du programme : celle-ci comprend la planification, la mise en train, la conception des mécanismes d'intégration et le contrôle des mesures de recherche. Les cinq années suivantes sont consacrées à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme. Un groupe d'enfants serait suivi durant toute la période de cinq ans dans le cadre de chaque système intégré.

**8. Suivi jusqu'à l'adolescence** Les enfants qui participent au programme de même qu'un groupe témoin doivent faire l'objet d'un suivi à long terme.

**9. Tests de la généralisabilité des projets** Les projets devraient être mis à l'essai au sein de différentes collectivités défavorisées pour tester la validité du modèle.

**10. Conformité aux lignes directrices en matière de participation de la collectivité et de recherche** L'étude des documents de recherche et des programmes en vigueur en Ontario souligne l'importance d'inclure la collectivité et d'effectuer de bonnes recherches. Même si certaines collectivités en développement pourraient avoir besoin de ressources et de temps pour établir une direction et une infrastructure, les projets pilotes de recherche sur la prévention primaire doivent néanmoins se fonder sur la participation de la collectivité et la recherche.

#### **Programmes et projets communautaires**

Sont fournis ci-après des exemples de programmes et de projets communautaires bien documentés visant les enfants en bas âge, d'âge préscolaire et en âge de fréquenter l'école primaire.

#### **Enfants en bas âge**

- Cowan C. et P. Cowan. (Parution en cours). *Research on Support for Parents and Infants in the Postnatal Period*. New Jersey : Ablex Publishing Co.
- Gutelius, M.F., A.D. Kirsch, S. MacDonald, M. Brooks et T. McEriean. (1977). « Controlled Study of Child Health Supervision: Behavioral Results », *Pediatrics*, 60, 3, 294-304.
- Lally, R.J. (April 1988). « More Pride, Less Delinquency: Findings From the Ten-Year Follow-up

Study of the Syracuse University Family Development Research Program », *Zero to Three*, 13-18.

- Olds, D.L. (1987). « The Prenatal/Early Infancy Project », dans E. Cowan, éd., *Model Prevention Programs*, Washington, D.C. : American Psychological Association.

#### **Âge préscolaire**

- Beller, E.K. (1983). « The Philadelphia Study: The Impact of Preschool on Intellectual and Socioemotional Development », dans *Consortium for Longitudinal Studies, As the Twig is Bent...*, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates.
- Deutsch, M., C. Deutsch, T. Jordan et R. Gallo. (1983). « The IDS Program: An Experiment in Early and Sustained Enrichment », dans *Consortium for Longitudinal Studies, As the Twig is Bent...*, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates.
- Mckey, Condelli, Ganson, Barrett, McConkey et Plantz. (Juin 1985). *The Impact of Head Start on Children, Families and Communities*. Rapport final sur *Head Start Evaluation, Synthesis and Utilization Project*. Washington, D.C., CSR.
- Schweinhart, L.J. (1985). « Consequences of Three Preschool Curriculum Models Through Age 15 », *Early Childhood Research Quarterly*, 5, 2, 15-45.
- Wright, M.J. (1983). *Compensatory Education in the Preschool: A Canadian Approach*. Ypsilanti, Michigan : High/Scope Press.

#### **École primaire**

- Comer, J.P. (1985). « The Yale-New Haven Primary Prevention Project: A Follow-up Study », *Journal of American Academy of Child Psychiatry*, 24, 154-160.
- Rotheram, M.J., M. Armstrong et C. Booraem. (1982) « Assertiveness Training in Fourth- and Fifth-grade Children », *American Journal of Community Psychology*, 10, 567-582.
- Shure, M. et G. Spivack. (1982). « Interpersonal Problem-Solving in Young Children: A Cognitive Approach to Prevention », *American Journal of Community Psychology*, 10, 341-357.

#### **Projets communautaires**

- Composante enfant et parent du centre communautaire et familial Jane-Finch.
- Projet sur la nutrition de Regent Park.
- Projet du quartier de Highland-Stirling, *Canadian Social Analysts Limited* (1984). ■

Ministère des Services sociaux et communautaires.  
*Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur : modèle intégré de prévention primaire des troubles affectifs et comportementaux*. (1989). Toronto : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

## Les indices de la délinquance : quand se manifestent-ils et quels sont-ils?

Lorsque l'asociabilité se manifeste très tôt chez l'enfant, il n'est pas rare qu'elle se maintienne avec l'âge, même si elle est apparue avant que l'enfant n'entre à l'école. Cette observation découle d'une étude longitudinale sur la santé, le développement et le comportement de 1 037 enfants (à peu près moitié garçons et moitié filles) nés en 1972-1973 à Dunedin (Nouvelle-Zélande); cette étude s'inscrit dans le cadre de l'étude multidisciplinaire sur la santé et le développement de Dunedin.

Les chercheurs se sont penchés sur certaines caractéristiques de l'enfant d'âge préscolaire moyen, observées à trois et cinq ans, pour voir si elles permettaient de prévoir l'apparition d'un comportement asocial entre 11 et 15 ans.

Il importe de déterminer quel est l'âge minimum à partir duquel on peut prévoir l'apparition de troubles comportementaux graves afin qu'il soit possible d'intervenir avant que ce comportement ne s'enracine. Un des principaux objectifs de l'étude était donc de vérifier s'il y avait moyen de repérer, dès l'âge préscolaire, les enfants qui seraient très asociaux à 11 ans.

Aussi, les chercheurs voulaient savoir si les indices de troubles comportementaux jugés utiles pour prévoir un comportement asocial à 11 ans l'étaient encore lorsque les sujets atteignaient l'âge de 15 ans.

Des données psychologiques, sociales et physiques sur les enfants furent recueillies tous les deux ans entre les âges de trois et 15 ans.

Les chercheurs étudièrent plus d'une trentaine d'indices du comportement et du développement des enfants à trois et à cinq ans, dont la santé physique, les habiletés motrices et cognitives, les troubles comportementaux et l'acquisition du langage.

Lorsque les enfants atteignirent

l'âge de 11 ans, les chercheurs s'intéressèrent au facteur d'asociabilité, celui-ci étant déterminé par trois critères : en premier lieu, à 11 ans, l'enfant devait montrer des signes avant-coureurs de troubles asociaux d'après des tests diagnostiques et l'avis de ses parents et professeurs. En deuxième lieu, ces troubles devaient être présents durant toute la période intermédiaire de l'enfance, à au moins deux de trois âges : 9, 11 et 13 ans. En dernier lieu, les enfants devaient être asociaux à tous points de vue. Autrement dit, ils devaient se classer dans la tranche supérieure de 15 p. 100 des échelles d'évaluation de l'asociabilité (cas les plus graves) de l'avis d'au moins deux de cinq personnes pouvant effectuer le classement : l'enfant, le parent ou l'un des trois professeurs ayant eu la charge de l'enfant lorsqu'il avait neuf, 11 ou 13 ans.

Grâce à ces critères, seuls les enfants dont le comportement asocial était extrême ont été inclus dans le groupe des enfants dits « asociaux » (EA). En fin de compte, 50 enfants (5,4 p. 100 de l'échantillon) satisfaisaient aux critères susmentionnés et ont été classés comme EA.

Les autres enfants ont été répartis en deux groupes : les individus normaux (NO) [n=837] et les individus atteints d'autres troubles (AT) [n=37]. Les enfants de 11 ans atteints d'autres troubles comme des phobies, la dépression ou l'anxiété, étaient inclus dans le second groupe.

Les chercheurs comparèrent les groupes EA, NO et AT, en fonction de certaines caractéristiques à l'âge préscolaire (à trois et à cinq ans) et de la délinquance à 11 et à 15 ans.

### Résultats

Sur les 33 variables employées pour jauger la santé des enfants, leurs

habiletés cognitives et leur comportement à trois ans et à cinq ans, les chercheurs en ont retenu cinq qui distinguaient les individus asociaux des individus des deux autres groupes.

Les enfants « difficiles à maîtriser » et les enfants ayant un « comportement d'extériorisation » étaient deux de ces cinq variables. La variable « difficile à maîtriser » était mesurée par la réponse donnée par la mère de l'enfant, âgé de trois ans, à la question : « votre enfant a-t-il été un bébé facile ou difficile? » Le comportement d'extériorisation (agression et hyperactivité) a été évalué par deux chercheurs qui ont observé l'enfant à trois ans pendant environ une heure.

Les trois autres variables étaient les échelles d'évaluation des habiletés motrices de McCarthy, le test du bonhomme et la liste de Rutter pour les parents. Les échelles McCarthy permettent d'évaluer les habiletés motrices de l'enfant, particulièrement la coordination des membres inférieurs. Le test du bonhomme contrôle les mêmes habiletés, mais du point de vue de la coordination sensori-motrice. La liste de Rutter permet d'obtenir l'avis des parents au sujet des troubles comportementaux dont est atteint l'enfant à cinq ans.

À ce chapitre, il est intéressant de noter que les troubles comportementaux rapportés par les parents donnent lieu à des distinctions frappantes non seulement entre les deux groupes d'enfants atteints de troubles (asociaux et autres), mais aussi entre le groupe d'enfants atteints de troubles et le groupe d'enfants normaux.

Les chercheurs ont ensuite analysé les cinq variables préscolaires pour voir s'ils pouvaient repérer les enfants qui seraient en difficulté à 11 ans. Aux fins de cette analyse, les chercheurs ont regroupé les enfants normaux et les enfants atteints d'autres troubles en un groupe d'enfants ne souffrant pas de troubles asociaux. Les chercheurs voulaient voir s'ils pourraient se servir des cinq variables pour classer correctement les individus dans un des deux groupes.

Dans 81 p. 100 des cas, ils ont

réussi. Plus précisément, environ 70 p. 100 des enfants atteints de troubles asociaux et 81 p. 100 des autres enfants ont été classés correctement. Ces résultats révèlent que la valeur de prédiction des cinq variables est très bonne.

Sur les cinq variables, ce sont les problèmes de comportement à l'âge de cinq ans signalés par les parents (liste de Rutter) qui se sont avérés les plus utiles aux fins de prédiction. Ainsi, en se fondant uniquement sur les troubles comportementaux signalés par les parents, les chercheurs ont pu correctement classer 80 p. 100 des enfants ne souffrant pas de troubles asociaux et 64 p. 100 de ceux atteints de tels troubles.

Dans un deuxième temps, les chercheurs ont voulu voir dans quelle mesure les cinq variables préscolaires permettant de prévoir l'asociabilité à 11 ans conservaient leur utilité pour prévoir la délinquance à 15 ans. Pour les chercheurs, les adolescents délinquants étaient des enfants qui se classaient dans le quart supérieur déterminé par la gravité des actes délinquants qu'ils avaient commis et volontairement rapportés; aussi ils avaient eu des démêlés avec la police au moins une fois avant l'âge de 16 ans. D'après cette définition, 38 enfants étaient délinquants.

Les chercheurs ont constaté que le comportement délinquant des individus constituant les groupes formés lorsque les enfants avaient 11 ans, à savoir le groupe d'individus normaux (NO), le groupe d'individus atteints d'autres troubles (AT) et le groupe d'individus asociaux (EA), avait considérablement évolué en quatre ans. Notamment, selon les dires, les jeunes des groupes AT et EA commettaient des actes délinquants et illégaux beaucoup plus nombreux et divers que le groupe NO.

En outre, ces jeunes étaient plus susceptibles d'avoir eu des démêlés avec la police. Par exemple, à l'âge de 15 ans, 33 p. 100 des individus du groupe EA avaient eu affaire à la police au moins une fois, comparativement à 19 p. 100 du groupe AT et

10 p. 100 du groupe NO.

Il était aussi plus probable que les individus du groupe EA soient entrés en conflit avec les autorités à au moins deux reprises, comparativement aux individus des deux autres groupes (EA - 14 p. 100, AT - 3 p. 100 et NO - 4 p. 100).

D'après ces résultats, les enfants complètement asociaux à 11 ans sont les plus susceptibles de devenir délinquants récidivistes avant d'avoir 16 ans.

Les cinq variables préscolaires ont permis aux chercheurs de classer correctement 65 p. 100 des individus de 15 ans, soit en tant que délinquants ou non-délinquants. Plus précisément, seulement 55 p. 100 des délinquants éventuels et 67 p. 100 des non-délinquants éventuels ont été correctement classés, ce qui met en doute l'utilité des variables préscolaires pour prévoir l'asociabilité à l'adolescence.

### Conclusion

Selon toute vraisemblance, l'asociabilité précoce chez l'enfant est l'indice le plus sûr de l'asociabilité à un âge plus avancé. À tout le moins, dans le cas de certains enfants, l'asociabilité apparaît très tôt et se maintient.

Cinq variables préscolaires se sont avérées utiles pour prévoir l'asociabilité à 11 ans, mais elles perdaient de leur précision lorsqu'employées pour faire les mêmes prédictions à 15 ans.

En revanche, il convient de souligner que même si l'asociabilité précoce prise comme indice permet de classer correctement une proportion considérable d'enfants qui deviendront éventuellement asociaux, le classement a tendance à être excessif. En se fondant sur les troubles comportementaux rapportés par les parents d'enfants de cinq ans, les chercheurs ont pu repérer les enfants qui seraient atteints de troubles asociaux à 11 ans. Au total, les chercheurs ont prévu que 209 enfants souffriraient de tels troubles; ce fut en réalité le cas d'un nombre nettement moins élevé d'enfants. Près de 85 p. 100 des

209 enfants n'adoptèrent pas un comportement asocial généralisé et soutenu.

Autrement dit, même si pratiquement les deux tiers des 209 individus s'avèrent réellement des individus asociaux, de nombreux enfants qui ne l'étaient pas furent aussi inclus dans le groupe. L'utilité des indices comportementaux à l'âge préscolaire en vue d'une intervention préventive est donc, du moins pour le moment, quelque peu limitée. ■

J.L. White, T.E. Moffitt, F. Earls, L. Robins et P.A. Silva. (1990). « How Early Can We Tell?: Predictors of Childhood Conduct Disorder and Adolescent Delinquency » : *Criminology*, 28, 4, 507-533.

## Consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence et criminalité à l'âge adulte

De longue date, le lien entre la consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence et la criminalité à l'âge adulte est un sujet qui fascine les chercheurs. Ceux-ci veulent déterminer s'il existe un lien entre la consommation régulière de drogue ou d'alcool à l'adolescence et le nombre, la nature et la diversité des crimes commis à l'âge adulte.

Dans le cadre d'une récente étude sur le sujet, la Direction de la recherche et des statistiques du Service correctionnel du Canada a analysé à un échantillon de 503 détenus qui avaient rempli le questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). Le QIMV permet de collecter des données sur les habitudes de consommation de drogue et d'alcool des détenus. Il sert à évaluer les détenus au moment de leur entrée dans les établissements fédéraux.

Certaines parties du QIMV portent sur la consommation d'alcool et de drogue des détenus avant qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Les renseignements obtenus ont été comparés aux dossiers judiciaires des détenus fournis par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC). (Les dossiers du CIPC rendent compte de toutes les infractions dont un détenu a été inculpé depuis sa majorité ainsi que de la décision rendue par le tribunal dans chaque instance.)

Aux fins de l'étude, les chercheurs ne se sont intéressés qu'aux détenus âgés de 27 ans et plus, parce qu'ils craignaient que le profil de criminalité adulte des détenus plus jeunes ne soit pas encore complètement établi. À l'issue de ce premier tri, il restait 270 détenus (53 p. 100 de l'échantillon original) âgés en moyenne de 29 ans.

### Consommation de drogue

Cent soixante six détenus (61,5 p. 100) ont déclaré avoir consommé de la drogue : 28,3 p. 100 des détenus ne se

droguaient pas avant l'âge de 18 ans; 29,5 p. 100 des détenus prenaient de la drogue à intervalles irréguliers (c'est-à-dire moins d'une fois par semaine). En revanche, une très forte proportion des détenus (42,2 p. 100 ou 70 détenus) ont déclaré qu'ils se droguaient régulièrement (c'est-à-dire au moins une fois par semaine) avant d'avoir 18 ans.

Le graphique 1 indique que les dérivés de cannabis, comme la marijuana et le haschich, sont les drogues illégales les plus fréquemment consommées (93,7 p. 100). Pratiquement les trois quarts des détenus qui se droguaient régulièrement à l'adolescence ont rapporté qu'ils consommaient des hallucinogènes tandis qu'environ un tiers d'entre eux se servaient de stimulants comme la cocaïne. Seulement 11,4 p. 100 des détenus ont déclaré avoir régulièrement pris des opiacés comme la méthadone et l'héroïne.

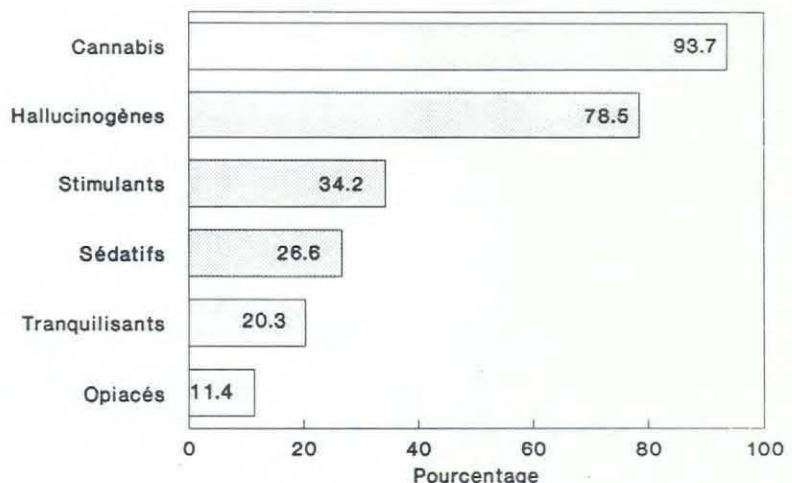
Les chercheurs ont comparé le nombre de condamnations des trois

catégories de détenus : ceux qui ne se droguaient pas à l'adolescence, ceux qui consommaient à intervalles irréguliers (moins d'une fois par semaine) et ceux qui se droguaient régulièrement (au moins une fois par semaine). Les résultats furent étonnants. Dans les trois cas, le nombre moyen de condamnations était comparable : 18,4 p. 100, 17,7 p. 100 et 18,6 p. 100 respectivement.

Or, les chercheurs s'attendaient à obtenir l'inverse. Ils avaient pensé que le taux de criminalité serait plus élevé chez les détenus qui consommaient de la drogue fréquemment. Il ne semble y avoir aucun lien entre la régularité de consommation de drogue avant l'âge de 18 ans et l'incidence de criminalité adulte. En fait, le nombre moyen de condamnations des détenus adultes qui ne consommaient pas de drogue à l'adolescence et de ceux qui en consommaient régulièrement était pratiquement égal.

Les chercheurs ont également comparé le pourcentage de détenus de chaque groupe (non-consommation, consommation irrégulière et consommation régulière) inculpés d'au moins un crime avec violence. Environ 66 p. 100 des détenus qui ne se droguaient pas avant l'âge de 18 ans

Graphique 1  
Drogues consommées régulièrement  
avant l'âge de 18 ans



avaient commis au moins un crime avec violence, comparativement à 83 p. 100 de ceux qui prenaient de la drogue de temps en temps et à 72,8 p. 100 de ceux qui consommaient régulièrement, ce qui ne semble pas indiquer de corrélation étroite entre le taux d'inculpation pour crime avec violence et la consommation de drogue à l'adolescence.

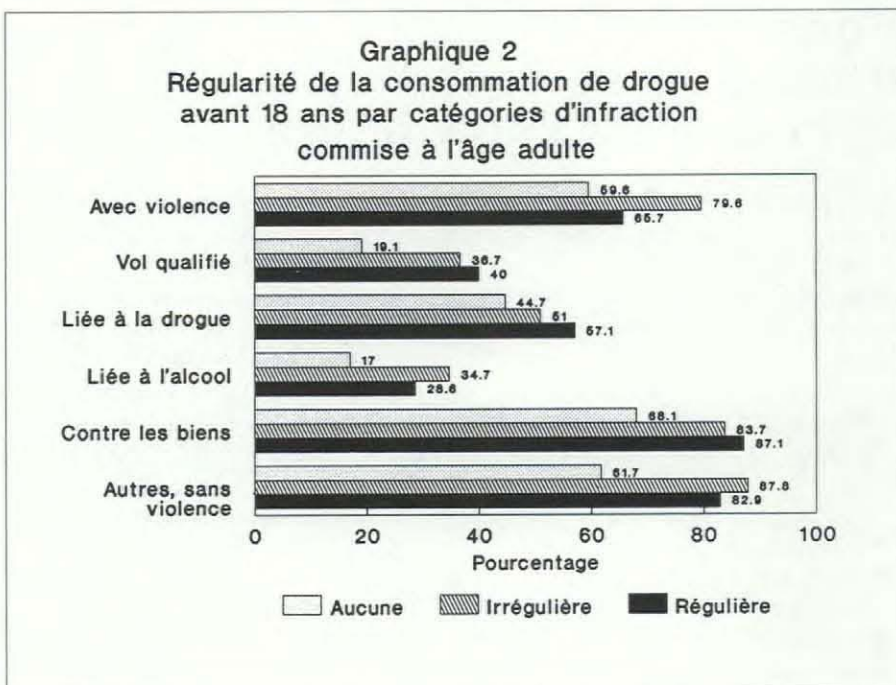
Les chercheurs se sont aussi intéressés à la consommation d'alcool et de drogue par rapport à six catégories d'infractions précises : infractions avec violence, vol qualifié, infraction liée à la drogue ou à l'alcool, infraction contre les biens et autres infractions non violentes.

Le graphique 2 rend compte des pourcentages de détenus ayant commis des crimes dans les différentes catégories d'infractions. Deux tendances sont manifestes. Le taux de condamnation pour infractions avec violence et liées à la drogue ou à l'alcool était sensiblement égal dans les trois cas. Même si le taux d'inculpation pour infraction avec violence était nettement plus élevé chez les détenus qui se droguaient de temps en temps, des analyses statistiques ultérieures ont révélé que les différences entre les trois groupes étaient négligeables. Il ne semble pas y avoir de lien entre le taux d'inculpation pour ce type d'infractions et la consommation de drogue à l'adolescence.

Par contre, l'examen des trois autres catégories d'infractions a révélé une autre tendance : le taux d'inculpation pour vol qualifié, infraction contre les biens et autres infractions non violentes était nettement plus élevé chez les détenus qui se droguaient, soit régulièrement soit de temps en temps, à l'adolescence (voir graphique 2).

D'après ces résultats, les détenus qui se droguaient lorsqu'ils étaient adolescents, peu importe à quel point, étaient nettement plus souvent inculpés de crimes de nature économique que de crimes avec violence.

Il est important de souligner la diversité des crimes commis par les individus des trois groupes. Les



détenus qui ne se droguaient pas à l'adolescence avaient été trouvés coupables, en moyenne, d'une infraction dans 2,7 (45 p. 100) des six catégories d'infractions. Cette moyenne était nettement plus élevée chez les détenus qui se droguaient irrégulièrement ou régulièrement, soit 3,7 (61,7 p. 100) et 3,6 (60 p. 100) respectivement. Les détenus qui ont commencé à se droguer avant 18 ans, autant ceux qui se droguaient régulièrement que ceux qui ne consommaient que de temps en temps, ont été trouvés coupables, à l'âge adulte, de crimes plus divers que les détenus qui ne se droguaient pas à l'adolescence.

#### Consommation d'alcool

La majorité des détenus (84 p. 100 ou 228 individus) ont déclaré avoir déjà consommé de l'alcool. Plus précisément, 14 p. 100 d'entre eux ont déclaré ne pas en avoir consommé avant l'âge de 18 ans; 49,1 p. 100 ont dit être des buveurs occasionnels (c'est-à-dire qui consomment moins d'une fois par semaine) et 36,9 p. 100, des buveurs chroniques (consommant au moins une fois par semaine) à l'adolescence.

Lorsque les chercheurs ont comparé le nombre moyen de

condamnations à l'âge adulte des trois groupes, ils ont constaté que la moyenne était de 15,7 condamnations chez les détenus qui ne buvaient pas à l'adolescence. Elle était pratiquement égale, soit 15,6, pour les buveurs occasionnels. Par contre, elle était nettement plus élevée chez les buveurs chroniques, atteignant 23,2 condamnations à l'âge adulte.

Les chercheurs s'attendaient à ces résultats; en effet, il semble y avoir un lien entre la consommation d'alcool régulière à l'adolescence et un nombre élevé d'inculpations à l'âge adulte.

Les chercheurs ont également comparé le taux d'inculpation pour au moins un crime avec violence dans les trois cas. Ils ont constaté que 59,4 p. 100 des détenus qui ne buvaient pas à l'adolescence avaient commis un crime avec violence, comparativement à plus des deux tiers (66,9 p. 100) des adolescents qui buvaient à l'occasion. Par contre, le taux d'inculpation était nettement plus élevé, atteignant 86,5 p. 100, chez les détenus qui consommaient régulièrement de l'alcool à l'adolescence. Ces résultats témoignent de l'existence d'un lien entre la consommation d'alcool à l'adolescence et le taux d'inculpation pour infraction avec violence à l'âge adulte.

Le graphique 3 rend compte du pourcentage de détenus ayant commis des crimes qui relèvent de différentes catégories d'infractions. Chez les détenus qui consommaient de l'alcool régulièrement, le taux d'inculpation est nettement plus élevé dans les six catégories d'infractions si on le compare au même taux chez les détenus qui ne buvaient pas ou qui buvaient à l'occasion avant l'âge de 18 ans. En somme, on peut affirmer qu'il existe un lien manifeste entre la consommation régulière d'alcool à l'adolescence et les taux d'inculpation, à la fois pour des crimes avec violence et sans violence.

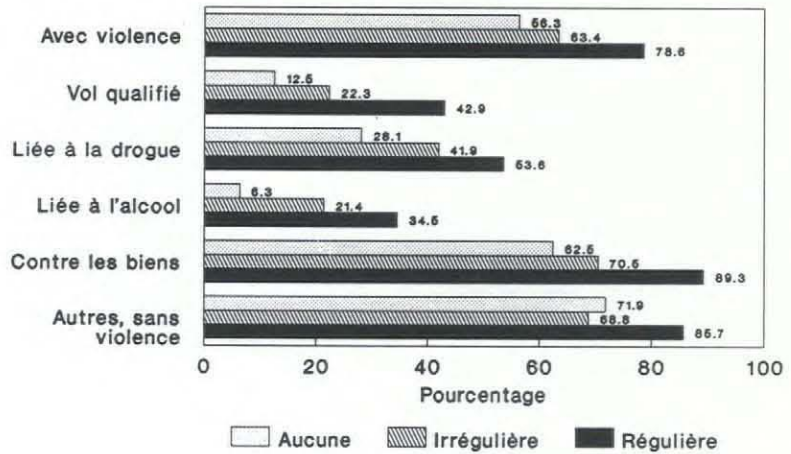
Les chercheurs ont également constaté que la nature des actes criminels commis par les buveurs chroniques était beaucoup plus diverse. En moyenne, les détenus qui n'avaient pas, selon leurs dires, consommé d'alcool avant l'âge de 18 ans avaient été inculpés d'une infraction dans 2,4 (40 p. 100) des six catégories d'infractions, comparativement aux buveurs occasionnels qui eux avaient été inculpés dans 2,9 (48,3 p. 100) catégories. Chez les buveurs chroniques, la moyenne, soit 3,8 (63,3 p. 100), était nettement plus élevée. Les chercheurs n'ont toutefois pas été surpris par ces résultats dans la mesure où le taux d'inculpation, autant pour des crimes avec violence que sans violence, était plus élevé chez les détenus qui buvaient régulièrement à l'adolescence.

### Conclusion

De leurs recherches, les chercheurs ont vu émerger trois caractéristiques dominantes du profil de criminalité adulte des détenus qui disaient avoir consommé, en doses plus ou moins fortes, de la drogue et de l'alcool durant leur adolescence. En premier lieu, le taux d'inculpation pour des crimes de nature économique était plus élevé chez les détenus qui avaient commencé à se droguer et à boire avant d'avoir 18 ans par rapport à ceux qui ne se droguaient pas au même âge.

En deuxième lieu, le taux d'inculpation pour des crimes avec et

**Graphique 3**  
Régularité de la consommation d'alcool avant l'âge de 18 ans par catégories d'infraction commise à l'âge adulte



sans violence était plus élevé chez les détenus qui consommaient régulièrement de l'alcool durant leur adolescence, par rapport à ceux qui n'en consommaient pas ou seulement à l'occasion.

En dernier lieu, les crimes commis par les détenus qui consommaient des quantités importantes de drogue et d'alcool à l'adolescence étaient plus divers que ceux qu'avaient commis les détenus qui consommaient en petites quantités.

Les résultats obtenus par les chercheurs ne permettent pas de déterminer si le lien entre la consommation précoce d'alcool et de drogue et la

criminalité adulte est en fait une relation de cause. En effet, la consommation d'alcool et de drogue à l'adolescence pourrait être liée à d'autres facteurs qui poussent fortement l'adoption d'un mode de vie délinquant et criminel. ■

Pour se procurer la version intégrale du rapport « Profil de consommation de drogue et d'alcool chez les détenus sous responsabilité fédérale. Évaluation faite à l'aide du questionnaire informatisé sur le mode de vie », prière de s'adresser à la Direction de la recherche et des statistiques du Service correctionnel du Canada.

## Existe-t-il un rapport entre la santé de l'enfant et la criminalité de l'adulte?

Certains chercheurs sont d'avis que plusieurs caractéristiques physiques et psychiatriques sont liées à la criminalité chez l'adulte. D'après les résultats préliminaires d'une récente étude, il existe un rapport entre le comportement criminel et les contacts pris avec des organismes de santé en vue de soigner des troubles affectifs et comportementaux. Contrairement aux

résultats de recherches antérieures, les résultats de cette étude n'appuient pas l'existence d'un lien entre la maladie physique et la criminalité juvénile.

Dans le cadre de cette étude entreprise par le Centre psychiatrique régional (Prairies) du Service correctionnel du Canada et la faculté de psychiatrie de l'université de la Saskatchewan, les chercheurs se sont

penchés sur les caractéristiques physiques et psychiatriques de l'enfant qui pourraient ouvrir la voie à la délinquance. Plus précisément, les chercheurs ont étudié la fréquence et la nature des contacts entre les enfants et les organismes de santé et leur rapport avec l'activité délinquante ultérieure des enfants.

En faisant le point sur les études consacrées exclusivement au lien entre les facteurs de santé et la criminalité, les chercheurs ont remarqué une corrélation entre cinq principaux facteurs et la criminalité adulte. Ces facteurs sont les troubles périnataux (problèmes au moment de l'accouchement), l'épilepsie, les traumatismes crâniens, les mauvais traitements et les diagnostics psychiatriques.

Les résultats de recherches passées ont été équivoques. Par exemple, dans certains cas, on a établi que les délinquants agressifs et violents avaient été victimes de mauvais traitements quand ils étaient enfants. D'autres recherches contredisent cette conclusion, leurs résultats ayant plutôt indiqué que les enfants victimes de mauvais traitements affectifs et physiques sont généralement réservés, placides et dociles, et non agressifs.

Dans l'ensemble, les documents sur le sujet indiquent que la criminalité n'est pas attribuable à un seul problème médical, mais qu'en fait elle résulte de l'effet combiné de plusieurs facteurs liés.

Par exemple, Dorothy Lewis et ses collaborateurs ont mis en évidence un lien entre la délinquance et l'effet combiné de problèmes médicaux en enfance (particulièrement de traumatismes crâniens), de mauvais traitements et de troubles psychiatriques diagnostiqués.

Dans le cas présent, les chercheurs ont comparé les dossiers médicaux de jeunes contrevenants et ceux d'un groupe témoin de non-contrevenants. Du point de vue de l'âge des individus, de leur sexe, de leur origine ethnique et du lieu de résidence, les deux groupes étaient comparables.

Les chercheurs ont constitué le

groupe de 2 280 jeunes contrevenants en étudiant les dossiers fournis par le ministère des Services sociaux de la Saskatchewan. Ils ont retenu les jeunes contrevenants âgés de 17 ans en 1987 ou en 1988 et dont le cas avait été administré par la Division du programme des jeunes contrevenants. Le groupe témoin a été formé par tri informatique des dossiers d'inscription au régime d'assurance maladie de la province.

L'échantillon total regroupait plus de garçons que de filles. Les deux groupes (délinquants et non-délinquants) comptaient respectivement 1 828 (80,2 p. 100) garçons et 452 (19,8 p. 100) filles. L'origine ethnique était différenciée simplement par la mention « Indien inscrit » ou « Autre ». Environ le quart des individus dans chaque groupe était d'origine indienne tandis que les autres avaient une autre origine.

Un dossier médical volumineux a été compilé sur chaque individu en cumulant les renseignements sur les sorties d'hôpital (données sur les malades), les factures des médecins (données sur les patients) et les services de protection de la santé mentale (contacts avec les organismes de santé mentale) obtenus auprès de divers organismes du ministère de la Santé. Divers systèmes de codage, principalement le Classement international des maladies (huitième et neuvième versions mises à jour), ont été employés pour consigner les dossiers médicaux des individus.

L'étude portait principalement sur cinq catégories liées à la santé : traumatisme au système nerveux central, difficultés périnatales, contacts avec les services psychiatriques, indices de mauvais traitements et cas maladifs dans leur ensemble. Le terme « contact » fut employé pour désigner chacune des fois où l'enfant est entré en contact avec un service de santé.

#### **Contacts avec les hôpitaux (données sur les malades)**

Entre 1969 et 1987, le profil des contacts avec les hôpitaux pour les groupes de contrevenants et de

non-contrevenants est comparable. Le nombre total de contacts avec les hôpitaux est à peu près égal dans les deux cas.

Quoique dans 45,5 p. 100 des contacts (n=6 941), ce sont des Indiens inscrits qui se sont présentés à l'hôpital, il est intéressant de souligner que ce groupe ne représente que 6,8 p. 100 de l'ensemble de la population de la province.

Lewis ayant avancé que les accidents et les blessures comme indices de mauvais traitements sont plus répandus chez les jeunes contrevenants, les chercheurs se sont intéressés aux contacts avec les organismes de santé, pris en raison de blessures ou d'empoisonnements. Contrairement à Lewis, les chercheurs n'ont pas remarqué de différence particulière entre les deux groupes. Par contre, il faut insister sur le fait que les mauvais traitements sont généralement très difficiles à jauger.

C'est uniquement dans la catégorie des troubles mentaux que les chercheurs ont trouvé une nette différence entre les deux groupes. En effet, entre les deux tiers et les trois quarts (variation due à l'emploi de différents systèmes de codage) de tous les contacts pris avec les hôpitaux pour soigner des troubles mentaux étaient attribuables au groupe de contrevenants. En scrutant les données, les chercheurs ont noté que les différences les plus marquées entre les deux groupes du point de vue du nombre de contacts se situent dans les contacts pris pour soigner des problèmes affectifs et comportementaux, comme une réaction d'adaptation (incapacité à s'adapter à un agent stressant), un trouble de conduite ou un trouble affectif.

Le nombre de contacts pris avec les hôpitaux en raison d'un problème lié à la consommation d'alcool et de drogue est aussi plus élevé chez les contrevenants. En effet, tous les contacts pris avec les hôpitaux à cause d'une accoutumance à l'alcool et les trois quarts de ceux pris pour toxicomanie sont attribuables au groupe de contrevenants.



### Factures des médecins (données sur les malades)

À l'instar des contacts avec les hôpitaux, la répartition des visites chez le médecin par des patients externes était pratiquement partagée entre les deux groupes. (Les Indiens inscrits avaient initié 27,8 p. 100 de ces consultations, chiffre qui n'est pas aussi disproportionné que dans le cas des contacts avec les hôpitaux.)

Comme dans le cas des données sur les malades, il n'y avait pour ainsi dire pas de différence dans la nature des contacts selon le groupe. Par contre, tout comme ci-dessus, c'est dans la catégorie des troubles mentaux que la différence entre les deux groupes est la plus nette. Sur les 4 924 consultations par des patients externes en raison de troubles mentaux, 63 p. 100 remontent à des contrevenants et 37 p. 100 à des non-contrevenants. Les données exploitées dans le cadre de cette étude ne permettent pas un examen plus détaillé de ces « troubles mentaux ». On peut toutefois supposer que, comme dans le cas des contacts avec les hôpitaux, la principale différence entre les contrevenants et les non-contrevenants se situe dans la catégorie des problèmes affectifs et comportementaux et non dans la catégorie plus conventionnelle des troubles mentaux.

### Contacts avec les organismes de santé mentale

Tel que mentionné ci-dessus, les chercheurs ont noté que l'écart le plus grand entre contrevenants et non-contrevenants se situait dans la catégorie des troubles mentaux. Les chercheurs se sont procuré de l'information auprès de la Direction des services de santé mentale de la Saskatchewan, organisme qui se consacre au traitement des troubles mentaux. Ces données leur ont permis de constater que les contrevenants, comparativement aux non-contrevenants, entrent nettement plus souvent en contact avec les services de santé mentale parce qu'ils souffrent de problèmes affectifs et comportementaux.

Comme l'indique le graphique, certaines des principales différences notées par les chercheurs se situent dans des catégories très précises comme l'usage abusif non chronique de drogue, les réactions d'adaptation (impossibilité de s'adapter à un agent stressant), les troubles de conduite, le syndrome hypercinétique (hyperactivité) et les réactions graves au stress.

Par ailleurs, sur tous les contacts (n=78) motivés par la consommation excessive de drogue et d'alcool, environ 81 p. 100 étaient attribuables aux contrevenants et 19 p. 100 aux non-contrevenants. Ce résultat corrobore les documents sur le sujet, qui révèlent que les jeunes contrevenants sont susceptibles de consommer régulièrement de la drogue et de l'alcool.

### Conclusion

Au terme de l'étude, les chercheurs ne disposaient pas de suffisamment de preuves pour affirmer qu'il existe un

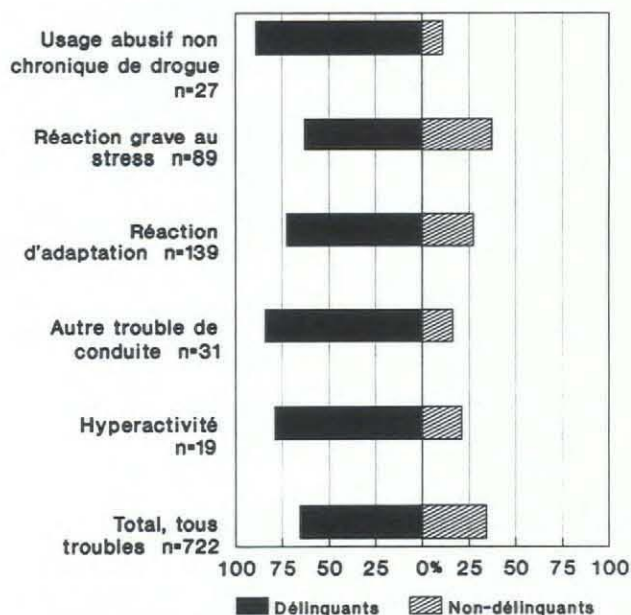
lien entre une mauvaise santé physique et la délinquance juvénile. Par contre, ils ont noté une corrélation entre la criminalité et les contacts avec des organismes de soins de santé en raison de problèmes affectifs et comportementaux.

Les chercheurs ont aussi constaté que les jeunes contrevenants, comparativement aux non-contrevenants, étaient plus souvent diagnostiqués comme souffrant de troubles liés à la consommation d'alcool et de drogue.

La collecte des données sur les infractions criminelles qui permettront d'étudier la relation de cause entre la santé et la criminalité n'est pas terminée. La diffusion de comptes rendus est prévue. ■

K. Kendall, G. Andre, K. Pease et A. Boulton. (1991). « Health Antecedents to Juvenile Criminal Justice Sanctions in Saskatchewan, Canada ». Rapport non publié.

### Contacts avec les services de santé mentale selon les troubles affectifs et comportementaux



\*Ce tableau ne rend compte que de certains diagnostics. En revanche, le total de tous les troubles reprend tous les diagnostics inclus à l'origine dans l'étude.

## La délinquance dans l'entourage, l'attachement aux amis et la déviance

Les chercheurs sont d'avis que la pression du groupe vers la conformité a une influence capitale sur le développement de la délinquance. Pratiquement tous les chercheurs partagent le même point de vue à ce sujet : une personne est nettement plus susceptible d'être délinquante si son entourage l'est.

Les résultats d'une récente étude sur la délinquance dans l'entourage, l'attachement aux amis et la déviance appuient cette affirmation. Cette étude a montré que les jeunes hommes les plus délinquants sont aussi ceux qui ont le moins confiance en leurs amis et qui les respectent le moins.

### Le point sur la recherche

Dans l'ensemble, les recherches ont révélé que la délinquance est plus fermement ancrée chez les personnes qui sont très attachées à leurs pairs. Par contre, certaines recherches ont prouvé que lorsque l'attachement aux pairs s'atténue, la délinquance s'aggrave.

Certaines des données les plus éclairantes et les plus détaillées sur la nature des rapports qu'entretiennent les délinquants entre eux proviennent de la recherche sur les bandes. Allant à l'encontre de l'opinion la plus répandue parmi les chercheurs au sujet de la délinquance individuelle, la recherche sur les bandes a révélé que les liens unissant les membres de bandes sont faibles, voire inexistantes.

Les adolescents peuvent se rallier à une bande parce qu'ils ne maîtrisent pas les aptitudes sociales nécessaires pour tisser des liens personnels proches avec les autres. En fait, certains chercheurs ont même trouvé que la loyauté au sein des bandes de délinquants est alimentée par des facteurs externes. Ce serait le cas, par exemple, au sein d'une bande si désunie qu'elle se serait désagrégée sans les pressions extérieures exercées par

d'autres bandes ou par la police.

### Méthode

L'étude dont il est question ici s'intéressait au rapport entre la délinquance dans l'entourage, l'attachement aux amis et la délinquance rapportée par les individus étudiés. Les données utilisées proviennent de l'enquête par la jeunesse de Seattle (*Seattle Youth Study*) menée par l'université de Washington. Des renseignements ont été recueillis sur 847 jeunes hommes blancs au moyen de questionnaires et d'entrevues.

Les chercheurs se sont fondés sur l'indice Hirschi de délinquance volontairement rapportée qui est mesuré par des questions comme la suivante : « vous est-il déjà arrivé de délibérément endommager un objet qui ne vous appartenait pas ? » Les réponses aux questions sont réparties en trois catégories : pas d'actes délinquants, un acte délinquant, deux actes délinquants et plus. Malheureusement, avec ce système de classement, les personnes qui ont commis des douzaines d'actes délinquants sont mises dans le même sac que celles qui n'ont commis que deux infractions.

Lorsqu'ils se sont intéressés à la nature des rapports que les personnes interrogées entretiennent avec leurs amis et leur entourage, les chercheurs ont fait la distinction entre les éléments qui caractérisent les rapports entre la personne interrogée et un seul ami proche et les éléments propres aux rapports avec les amis en général.

### Résultats

Les résultats obtenus s'inscrivent dans la même veine que ceux de recherches passées : il existe un lien entre la délinquance dans l'entourage et la délinquance individuelle rapportée par les intéressés. Autrement dit, plus souvent qu'autrement, les amis des

personnes ayant commis des actes délinquants étaient également délinquants; ce n'était pas aussi souvent le cas des personnes non délinquantes.

Ainsi, 89,1 p. 100 des jeunes qui ont rapporté qu'au moins un de leurs amis proches avait eu des démêlés avec la police avaient commis deux actes délinquants ou plus. Seulement 56,6 p. 100 des jeunes dont les amis proches n'étaient pas délinquants avaient commis autant d'actes délinquants.

Par ailleurs, lorsque interrogés sur les activités délinquantes d'un seul ami proche, plus de 90 p. 100 des jeunes qui ont déclaré que leur seul et unique ami proche avait eu affaire aux autorités avaient commis deux actes délinquants ou plus. Cette proportion était de 66 p. 100 chez les jeunes dont l'unique ami proche ne s'était jamais trouvé entre les mains de la police.

Dans un deuxième temps, les chercheurs se sont penchés sur le lien entre l'attachement aux amis et la délinquance. Ils se sont fondés sur quatre facteurs pour sonder la solidité des liens avec les amis; deux facteurs servaient à mesurer l'attachement à un ami proche et les deux autres permettaient d'évaluer l'attachement aux amis en général. Il s'agissait de l'identification avec un ami proche, des confidences faites à un ami proche, de la confiance en ses amis et du respect pour ses amis.

Les chercheurs n'ont pas trouvé de lien manifeste entre l'attachement à un seul ami proche et la délinquance. Pourtant, un tel lien existait dans le cas de l'attachement aux amis en général.

Plus précisément, les chercheurs ont constaté que plus les jeunes avaient confiance en leurs amis (et non en un ami proche) et plus ils les respectaient, plus le taux de délinquance était bas. Ainsi, les jeunes qui étaient d'avis que leurs amis ne mentent pas sont nettement moins susceptibles d'avoir commis deux actes délinquants ou plus que le reste de l'échantillon (71,9 p. 100 et 82,2 p. 100 respectivement).

Les chercheurs ont également demandé aux jeunes s'ils étaient

d'accord ou non avec l'énoncé suivant : « j'ai beaucoup de respect pour mes amis ». Quatre-vingt-cinq pour cent des jeunes qui n'étaient pas d'accord avaient commis deux actes délinquants ou plus, par rapport à 76,4 p. 100 de ceux qui étaient d'accord.

L'attachement aux amis semble donc freiner quelque peu la délinquance.

Dans un troisième temps, les chercheurs se sont intéressés aux conséquences de l'attachement aux amis. Ils ont entrepris quatre analyses détaillées du rapport entre la délinquance de l'entourage, la délinquance individuelle et l'attachement aux amis.

Les deux premières analyses étaient consacrées au rapport entre la délinquance de l'entourage, la délinquance individuelle rapportée par les intéressés et l'attachement aux amis en général. Comme ils s'y attendaient, les chercheurs ont découvert un rapport très net entre la délinquance admise et la délinquance de l'entourage.

Lorsque la délinquance de l'entourage était un facteur, les chercheurs ne purent établir de rapport manifeste entre l'attachement de l'intéressé à ses amis et ses activités délinquantes.

Par contre, les chercheurs ont remarqué un lien entre l'attachement aux amis et la délinquance des amis. Seulement environ la moitié (51,4 p. 100) des jeunes dont les amis étaient délinquants ont déclaré qu'ils avaient confiance en leurs amis, comparativement aux deux tiers des jeunes dont les amis n'étaient pas délinquants. De même, seulement 18 p. 100 des jeunes dont les amis étaient délinquants ont déclaré « éprouver beaucoup de respect pour leurs amis », par rapport à 24,7 p. 100 des jeunes dont les amis n'étaient pas délinquants.

D'après ces résultats, il semblerait que les délinquants se font moins confiance mutuellement et éprouvent moins de respect les uns pour les autres que les non-délinquants.

Les deux autres analyses portaient sur le rapport entre la délinquance de

l'entourage, la délinquance individuelle volontairement rapportée et l'attachement à un seul ami proche. Ces analyses ont donné des résultats comparables aux deux premières, à une importante différence près : les chercheurs n'ont pu établir de rapport net entre l'attachement à un seul ami proche et la délinquance de cet ami (délinquance de l'entourage). Il est intéressant de noter que l'attachement à un seul ami proche ne semble pas changer selon la délinquance ou non-délinquance de cet ami. Cette neutralité s'explique peut-être par le fait qu'un ami proche est par définition l'objet d'une relation personnelle intime, indépendamment de son comportement.

#### Résumé

À l'instar de recherches antérieures, cette étude a mis en évidence un lien étroit et manifeste entre la délinquance de l'entourage et la délinquance individuelle.

Le rapport entre l'attachement aux amis et la délinquance est moins net. Précisément, il n'existe pas de rapport significatif entre l'attachement à un seul ami proche et la délinquance.

Par contre, il semble y avoir un lien entre la faiblesse de l'attachement aux amis et la délinquance. L'incidence de délinquance rapportée par les jeunes qui avaient confiance en leurs amis et les respectaient était plus faible. Aussi, les amis des jeunes qui respectaient beaucoup leurs amis et leur faisaient confiance étaient moins susceptibles d'être délinquants. ■

D. Brownfield et K. Thompson.  
(Janvier 1991). « Attachment to Peers and Delinquent Behaviour », *Revue canadienne de criminologie*, 45-60.

## Le principe de contrôle social appliqué aux délinquantes et aux non-délinquantes

Les résultats d'une récente étude effectuée en Suède indiquent que la délinquance chez les jeunes femmes varie selon la profondeur du lien social mesuré par l'attachement à l'école et la volonté de faire des études. Cependant, le rapport entre la délinquance et le lien social ne permet ni de prévoir avec exactitude les cas de délinquance ni « d'expliquer » les variations de la gravité des activités délinquantes de divers groupes.

Malgré ces lacunes, les chercheurs ont constaté que le risque de sombrer dans la délinquance diminue avec le resserrement du lien social. Cette observation appuie le principe du contrôle social selon lequel l'absence de liens entre l'individu et la société conventionnelle, manifestés par exemple par l'attachement aux autres ou la volonté d'aller à l'école, entraîne l'individu hors du droit chemin.

Les données exploitées par les chercheurs dans le cadre de cette étude provenaient du Projet métropolitain, vaste étude longitudinale entreprise en Suède et visant tous les garçons et les filles nés en 1953, sans égard à leur lieu de naissance pourvu qu'ils aient demeuré dans la région de Stockholm le 1<sup>er</sup> novembre 1963. Des données ont été collectées sur ces 15 117 individus de leur naissance jusqu'à l'âge de 30 ans, principalement par le biais des registres publics, mais aussi au moyen de sondages.

De nombreuses études actuellement en cours ou effectuées par le passé ont eu recours à certaines données du Projet métropolitain.

Les données sur la délinquance, la criminalité, la consommation de drogue, l'origine structurelle et le lien social proviennent des registres publics.

D'après ces sources, 791 des 7 398 filles de l'échantillon

(10,8 p. 100) étaient impliquées dans des activités criminelles ou délinquantes ou avaient consommé de la drogue.

Aux fins de la présente étude, elles ont été réparties en quatre catégories selon la gravité de leurs activités délinquantes. La première catégorie correspondait au groupe témoin qui était donc composé de 6 607 non-délinquantes. Selon les registres publics, ces filles n'avaient jamais commis d'actes délinquants ou criminels ni pris de drogue.

Le deuxième groupe (n=218) comprenait les filles dont le comportement délinquant, mais non criminel, (par exemple désertion de l'école ou du foyer, consommation occasionnelle de drogues douces) avait justifié une intervention des comités de protection de l'enfance. Ce groupe fut désigné par l'appellation DEL1.

Le troisième groupe, DEL2, (n=506) était constitué des filles qui avaient un dossier de police ou qui prenaient de la drogue assez régulièrement.

Le quatrième et plus petit groupe, DEL3, (n=67) réunissait les filles qui avaient un casier judiciaire et qui prenaient des drogues dures.

Les chercheurs se sont intéressés tout particulièrement à deux facteurs qui avaient déjà été identifiés comme indices de la profondeur du lien social : l'attachement à l'école, qui porte essentiellement sur la situation scolaire immédiate (les intérêts, les attitudes et les comportements) et la volonté de faire des études, qui renvoie aux plans d'avenir de l'étudiant.

Plusieurs variables employées par les chercheurs visaient à mesurer l'attachement à l'école. En règle générale, les délinquantes étaient moins attachées à l'école, peu importe le groupe dont elles faisaient partie.

C'est dans le groupe DEL3, qui

en principe regroupait les plus graves cas de délinquance, que les chercheurs ont trouvé la plus forte proportion (28 p. 100) de filles qui déclaraient consacrer moins d'une demi-heure par jour à leurs devoirs. Chez les non-délinquantes, cette proportion était inférieure à 10 p. 100.

Une autre variable rendait compte des attitudes au sujet du tabagisme à l'école. Entre deux à trois fois plus de délinquantes, comparativement aux non-délinquantes étaient d'avis que les étudiants devraient pouvoir fumer à l'école (de 17 à 26 p. 100 par rapport à 9 p. 100).

De même, entre 23 et 25 p. 100 des délinquantes trouvaient certains cours, voire tous les cours, sans intérêt comparativement à 13 p. 100 du groupe témoin.

Les chercheurs ne furent pas étonnés de constater que les délinquantes, par rapport aux non-délinquantes, s'absentaient plus souvent de l'école sans autorisation. Quelque 40 p. 100 des filles du groupe DEL3 ont déclaré ne pas s'être présentes à leurs cours de temps en temps, ce qui n'était le cas que d'environ 25 p. 100 des non-délinquantes. En outre, la proportion de délinquantes qui ont déclaré qu'elles sautaient souvent des journées entières d'école était aussi plus élevée.

Toujours par rapport aux non-délinquantes, les délinquantes étaient plus souvent renvoyées des cours pour s'être mal conduites (pratiquement la moitié des groupes DEL1 et DEL3, comparativement à moins du tiers des non-délinquantes). En outre, selon leurs dires, les filles du groupe DEL1 étaient renvoyées par les enseignants pratiquement deux fois plus souvent que leurs compagnes des deux autres groupes, qui étaient pourtant plus délinquantes, et à peu près trois fois plus souvent que les non-délinquantes.

En ce qui concerne la deuxième variable, soit la volonté de faire des études, les chercheurs ont constaté que les délinquantes s'intéressaient moins à leurs études que les non-délinquantes.

Cette observation est corroborée par les demandes d'entrée à l'école

secondaire présentées par les étudiantes. En effet, seulement 16 p. 100 des filles du groupe DEL3 ont présenté une demande d'entrée, par rapport à 66 p. 100 des non-délinquantes.

Les chercheurs ont, dans le courant de l'étude, demandé aux filles si elles se destinaient à l'école secondaire. Même si seulement 25 p. 100 des filles du groupe DEL3 ont répondu que ce n'était pas leur cas, en réalité 83,6 p. 100 d'entre elles n'ont pas cherché à poursuivre leurs études. À titre de comparaison, 11 p. 100 des non-délinquantes avaient déclaré qu'elles n'avaient pas l'intention d'aller à l'école secondaire; un peu plus de 33 p. 100 d'entre elles finirent par ne pas s'inscrire.

La majorité (81 p. 100) des non-délinquantes qui ont fréquenté l'école secondaire ont terminé leurs études secondaires. Ce fut également le cas de la plupart des délinquantes, quoique dans une proportion moindre (61 p. 100 des groupes DEL1 et DEL2 et 80 p. 100 du groupe DEL3).

La question « si l'école n'était pas obligatoire et que vous pouviez interrompre vos études demain ou les poursuivre, que feriez-vous si vous deviez prendre une décision toute seule? » s'est avérée fort judicieuse. Les délinquantes étaient moins sérieuses que les non-délinquantes : à peu près 36 p. 100 des filles du groupe DEL3 ont déclaré qu'elles quitteraient l'école « sur le champ » ou « à la fin de l'année en cours ». La proportion des filles des groupes DEL1, DEL2 et témoin qui partageait cet avis était de 27, 21 et 12 p. 100 respectivement.

Au chapitre des notes, environ 33 p. 100 des filles du groupe DEL3, comparativement à 23 p. 100 des filles du groupe DEL1, 17 p. 100 des filles du groupe DEL2 et 8 p. 100 des filles du groupe témoin, n'ont pas obtenu le brevet de fin d'études élémentaires.

Dans la même foulée, les notes moyennes en neuvième année de plus de 40 p. 100 des filles du groupe DEL3 étaient parmi les plus basses. En fait, il semble que les notes des filles du groupe DEL3 baissent avec le temps :

en sixième année, seulement 16 p. 100 des filles de ce groupe avaient des notes parmi les plus basses. Par contre, les notes moyennes en neuvième année de plus de 40 p. 100 des non-délinquantes se situaient dans le deuxième intervalle de la courbe des notes.

D'après ces résultats, on peut supposer qu'il existe un lien entre un mauvais rendement scolaire et la profondeur d'au moins deux aspects du lien social : l'attachement à l'école et la volonté de faire des études.

Les chiffres obtenus révèlent que ce sont probablement les filles les plus délinquantes qui envisagent l'école avec le moins de sérieux, mais que les délinquantes non criminelles (groupe DEL1) sortent davantage du droit chemin que celles du groupe DEL2, qui étaient pourtant, du moins en principe, plus délinquantes.

Une analyse approfondie a montré que pas plus de 7 p. 100 des

différences de criminalité et de délinquance entre les groupes pouvaient être expliquées par la profondeur du lien social. Ainsi, même en connaissant la profondeur du lien social qu'éprouve une personne, il est difficile de prévoir si elle deviendra ou non délinquante.

Malgré cela, les conclusions tirées par les chercheurs montrent bien que le risque de sombrer dans la délinquance varie en fonction de la profondeur du lien social et des aptitudes individuelles. Ainsi, les jeunes qui s'absentaient souvent de l'école sans autorisation étaient quatre fois plus susceptibles que leurs compagnons de tomber sous l'empire de la criminalité et de la drogue. ■

Marie Torstensson. (1990). « Female Delinquents in a Birth Cohort: Tests of Some Aspects of Control Theory », *Journal of Quantitative Criminology*, 6, 1, 101-115.

#### **Une enquête d'envergure faite aux États-Unis suit le développement de la criminalité et du comportement non criminel**

*The Program on Human Development and Criminal Behavior*, avec son budget de 2,5 millions de dollars et son plan de recherche échelonné sur cinq à huit ans, étudie les facteurs du développement qui provoquent ou préviennent la criminalité.

Cette étude interdisciplinaire et longitudinale a pour objet de répondre à des questions fondamentales concernant le développement de la criminalité et du comportement non criminel : pourquoi certains enfants et adultes adoptent un comportement criminel et d'autres pas alors qu'ils ont des caractéristiques semblables et vivent dans des circonstances comparables? À quel moment faut-il mettre en œuvre des programmes visant à prévenir l'aggravation de l'asociabilité et de la criminalité chez certaines personnes?

Le *National Institute of Justice* et la *John D. and Catherine T. MacArthur Foundation* appuient

financièrement, à part égale, le programme.

Ce projet a nécessité deux ans de planification et la participation de plus de 50 chercheurs reconnus dans diverses spécialités pour concevoir le programme. On cherchait à mettre au point un plan de recherche réellement interdisciplinaire qui réunirait expansionnistes, comportementalistes, sociologues, psychologues et politicologues.

Une composante fondamentale du projet sont les études longitudinales concomitantes de sept cohortes d'individus, de leur naissance à l'âge de 18 ans. Le recoupement des groupes d'âges permet de simuler une cohorte de 21 ans en moins de cinq ans, ce qui permet d'obtenir plus rapidement les résultats de recherche sur les questions d'orientation de l'heure.

M. Felton J. Earls, professeur spécialiste du développement et du comportement de l'être humain de l'*Harvard School of Public Health* de Boston, dirige le projet. Son adjoint est M. Albert J. Reiss fils, professeur de sociologie et directeur du département de sociologie de *Yale University*. ■

**L**e premier dossier de ce numéro suit l'évolution de la criminalité juvénile au Canada et la replace dans le contexte du secteur correctionnel fédéral. Une discussion détaillée du sujet auquel est consacré ce numéro de FORUM – les premiers indices de la délinquance – suit. Le deuxième dossier fait le point sur les facteurs qui rendent un enfant susceptible d'adopter un comportement asocial ou délinquant, en plus d'expliquer le développement de ces comportements. Le troisième et dernier dossier présente le sujet de façon plus concrète, c'est-à-dire en reprenant les conclusions d'une vaste étude longitudinale canadienne visant les enfants agressifs et le résultat d'un programme de traitement mis au point à l'intention de ces enfants.

## Portrait-robot du jeune contrevenant

par Dianne Hendrick et Marc Lachance  
Conseillers principaux, Enquête sur les tribunaux de la jeunesse  
Programme de la justice pour les jeunes, Centre canadien de la statistique juridique

Cet article<sup>1</sup> consiste en un portrait-robot des adolescents qui comparaissent devant les tribunaux de la jeunesse; il rend compte des accusations portées contre eux et des mesures prises par les tribunaux. Dans le but de préciser la nature du jeune contrevenant récidiviste<sup>2</sup>, les auteurs font le point sur la récidive chez les adolescents. En guise de conclusion, les auteurs abordent la question de l'influence directe des adolescents renvoyés au tribunal pour adultes ainsi que des conséquences éventuelles de ces renvois pour le secteur correctionnel fédéral.

Les données fournies dans cet article sont tirées de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse (ETJ) menée par le Programme de la justice pour les jeunes du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Cette enquête se résume à un recensement des accusations portées en vertu du Code criminel et de lois fédérales qui ont été entendues par les tribunaux de la jeunesse des provinces et des territoires visés.

Malheureusement, ce n'est que récemment que l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ont entrepris de participer à l'enquête. L'Ontario est complètement exclu des données fournies ici tandis que les Territoires du Nord-Ouest ne sont inclus que dans le profil de l'année

en cours (1989-1990), et non dans les comparaisons historiques.

En outre, il n'est pas à exclure que l'information fournie par certaines autorités puisse être incomplète. Il ne faut donc pas partir du principe que les données fournies dans cet article sont concluantes.

### Facteurs liés au nombre de causes

Le nombre d'adolescents comparaisant chaque année devant les tribunaux de la jeunesse varie en fonction de plusieurs facteurs : les méthodes employées par la police pour porter accusation, la politique de tri avant la comparution en vigueur dans la province ou le territoire, l'importance des ressources dont dispose l'appareil de

justice pénale, le nombre de causes en instance au tribunal, et le nombre de cas qui finiront ou non par un procès.

Les méthodes employées pour trier les cas avant la comparution au tribunal agissent directement sur le nombre et la nature des causes entendues dans les provinces et les territoires. En revanche, les critères employés pour trier les cas ne sont pas les mêmes partout au pays.

### Accusations ventilées par âge

En 1989-1990, quelque 37 000 adolescents<sup>3</sup> ont comparu devant les tribunaux de la jeunesse. Quatre-vingt-trois pour cent d'entre eux étaient des jeunes hommes. La plupart (57 p. 100) étaient âgés de 16 ans et plus tandis que 32 p. 100 avaient 14 ou 15 ans et 11 p. 100 en avaient 12 ou 13. Ces proportions ont peu varié depuis 1986-1987.

Entre 1986-1987 et 1989-1990, le nombre d'adolescents comparaisant devant les tribunaux de la jeunesse a augmenté de 4 p. 100. Il est intéressant de souligner que l'augmentation la plus considérable du nombre de contrevenants s'est produite chez les plus jeunes contrevenants, soit ceux âgés d'entre 12 et 14 ans; l'augmentation du nombre de contrevenants âgés d'entre 15 et 17 ans a été inférieure à 1 p. 100.

### Accusations ventilées selon la nature de l'infraction

L'infraction contre les biens est

<sup>1</sup> Les résultats présentés dans cet article ont déjà paru dans les bulletins Juristat publiés par le Centre canadien de la statistique juridique.

<sup>2</sup> La Loi sur les jeunes contrevenants a remplacé la Loi sur les jeunes délinquants en 1984. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi a eu notamment pour effet de modifier la définition de « jeune contrevenant » (ou jeune délinquant). Auparavant, un jeune contrevenant devait avoir au moins sept ans et au plus entre 16 et 18 ans, selon les différentes juridictions du pays. En vertu de la nouvelle loi, l'âge minimum a été fixé à 12 ans. Un an après l'entrée en vigueur de la Loi, la limite d'âge a été fixée à 17 ans pour l'ensemble du pays. À partir de 18 ans, une personne est considérée adulte.

<sup>3</sup> Aux termes de l'ETJ, une personne est un adolescent contre lequel pèse au moins une accusation qui aura été réglée durant l'exercice. Un adolescent contre lequel pèse des accusations qui sont réglées par les tribunaux d'une même province plus d'une fois durant l'exercice n'est compté qu'une seule fois. Les données fournies dans ce profil sont préliminaires; on prévoit une augmentation d'environ 3 p. 100 dans le décompte par personne de 1989-1990.

demeurée l'accusation la plus grave portée contre la plupart des adolescents (62 p. 100) qui ont comparu devant les tribunaux de la jeunesse en 1989-1990. Dans environ 18 p. 100 des cas, l'accusation la plus grave portée contre un jeune était une infraction avec violence. Les adolescents accusés en vertu du *Code criminel* constituaient environ 10 p. 100 de l'échantillon tandis que ceux inculpés en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en représentaient 6 p. 100. Des accusations liées à la consommation de drogue pesaient contre 4 p. 100 des jeunes<sup>4</sup>.

Une modification apportée en 1986 à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui a fait de l'inobservation d'une ordonnance de travail communautaire une infraction passible de poursuites, a entraîné une nette augmentation (de 466 p. 100 depuis 1986-1987) du nombre d'adolescents qui doivent répondre, comme accusation la plus grave, à une infraction à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Par ailleurs, le nombre d'inculpations pour infraction avec violence et d'accusations portées en vertu du *Code criminel* a également augmenté depuis 1986-1987, de 19 p. 100 et 4 p. 100 respectivement.

En revanche, la proportion d'adolescents contre lesquels pèse, comme accusation grave, une infraction liée à la consommation de drogue ou une infraction contre les biens a diminué de 30 et de 10 p. 100 respectivement.

### Décisions rendues par les tribunaux de la jeunesse

En 1989-1990, à peu près quatre adolescents sur cinq comparissant devant les tribunaux de la jeunesse furent jugés coupables d'au moins une infraction<sup>5</sup>. Dans environ 16 p. 100 des cas, les instances ont été suspendues ou abandonnées; dans 4 p. 100 des cas, un verdict de non-culpabilité a été rendu ou l'accusation a été retirée. Moins de 1 p. 100 des cas ont été renvoyés au tribunal pour adultes ou réglés d'une autre façon.

Entre 1986-1987 et 1989-1990,

la proportion de cas où les instances ont été suspendues ou abandonnées a augmenté de 22 p. 100. Le nombre de verdicts de non-culpabilité ou d'accusations retirées a augmenté de 5 p. 100. Corrélativement, le nombre d'adolescents jugés coupables a baissé de 4 p. 100.

### Adolescents jugés coupables

En 1989-1990, les adolescents devant répondre, comme accusation la plus grave, à une infraction liée à la consommation de drogue ou à une infraction à une autre loi fédérale risquaient davantage d'être jugés coupables que les adolescents accusés d'une infraction d'une autre nature. Ainsi, le taux de condamnation des adolescents accusés d'une infraction liée à la consommation de drogue s'élevait à 86 p. 100. À titre de comparaison, le taux de condamnation des adolescents accusés d'avoir enfreint la *Loi sur les jeunes contrevenants* était de 65 p. 100.

En outre, cette seconde catégorie d'adolescents avaient de meilleures chances que les instances soient suspendues ou abandonnées que les jeunes accusés d'une infraction d'une autre nature (32 p. 100 et entre 11 et 16 p. 100 respectivement). Ces proportions ont peu changé depuis quatre ans.

Comme l'illustre le graphique 1, la proportion d'adolescents jugés coupables d'une infraction avec violence (accusation la plus grave portée contre eux) était sensiblement la même dans tous les groupes d'âge, de 12 à 17 ans. En d'autres termes, sur l'ensemble des adolescents accusés d'avoir commis une infraction, l'accusation la plus grave pouvait résulter d'une infraction avec violence autant chez les jeunes de 12 ans que

chez ceux de 17 ans. D'après cette constatation, certains très jeunes contrevenants sont tout aussi violents que les jeunes contrevenants qui ont pratiquement atteint l'âge adulte. En revanche, il ne faut pas oublier qu'il y a quand même peu de contrevenants âgés de 12 ans.

La proportion de jeunes contrevenants coupables d'une infraction contre les biens décroît avec le vieillissement des contrevenants. Par exemple, 79 p. 100 des jeunes contrevenants de 12 ans ont été reconnus coupables d'une infraction contre les biens, par rapport à 55 p. 100 des contrevenants de 17 ans.

Les jeunes contrevenants âgés de 17 ans étaient plus souvent reconnus coupables d'infractions relevant du *Code criminel*, principalement de conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies, de défaut de comparution et d'inconduite.

### Verdicts de culpabilité

Le décompte des personnes ou le décompte des causes permet de caractériser les peines imposées par les tribunaux de la jeunesse. Dans le cas présent, on a opté pour le décompte des causes comme unité d'analyse car une personne peut comparaître au tribunal, dans des instances différentes, plus d'une fois la même année (1,6 cause par personne en 1989-1990). Le décompte des personnes constituerait donc une sous-estimation des verdicts de culpabilité rendus.

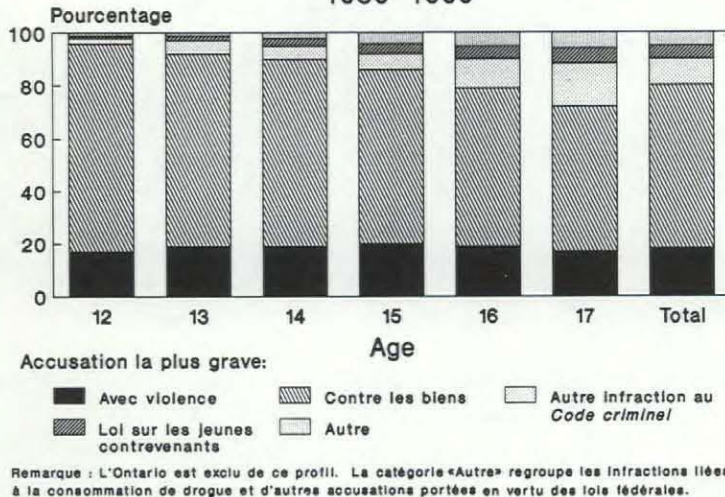
Aux fins de la présente analyse, on entend par « cause » toutes les accusations portées contre une personne et qui ont été réglées par le tribunal le même jour. Rappelons que l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest sont exclus de l'analyse.

En 1989-1990, 52 432 causes ont

<sup>4</sup> Aux fins de l'ETJ, les accusations portées contre les adolescents sont classées selon leur gravité. Ainsi, un adolescent accusé de plus d'une infraction dans une instance ne sera compté qu'une seule fois, dans la catégorie correspondant à l'infraction la plus grave.

<sup>5</sup> Les verdicts rendus par les tribunaux dans les causes impliquant des adolescents sont classés selon leur gravité. Ainsi, un adolescent qui aura été trouvé coupable et non coupable la même année ne sera compté que dans la catégorie coupable.

Graphique 1  
Adolescents jugés coupables par  
les tribunaux de la jeunesse  
1989-1990



été entendues par les tribunaux de la jeunesse. Dans 71 p. 100 des cas, un verdict de culpabilité a été rendu.

Entre 1986-1987 et 1989-1990, le nombre total de causes entendues par les tribunaux de la jeunesse a augmenté de 9 p. 100. Il s'est produit une augmentation corrélative du nombre de verdicts de culpabilité rendus, quoique de seulement 4 p. 100, soit de 35 872 à 37 430. Dans l'ensemble, le pourcentage de causes réglées par un verdict de culpabilité a chuté de 75 à 71 p. 100.

Chez les jeunes hommes, la diminution de la proportion de verdicts de culpabilité a suivi la tendance générale (de 75 à 71 p. 100). Chez les jeunes femmes, le nombre de verdicts de culpabilité est tombé de 71 à 67 p. 100. Les jeunes femmes étaient donc un peu moins susceptibles d'être reconnues coupables que leurs homologues masculins.

#### Nature des décisions rendues par les tribunaux de la jeunesse<sup>6</sup>

En 1989-1990, à peu près la moitié des décisions les plus graves rendues par les tribunaux de la jeunesse était des modalités de probation. Environ le quart (23 p. 100) était des modalités de détention, en milieu ouvert ou

fermé; 14 p. 100 étaient des amendes tandis que 8 p. 100 des accusés se sont vu imposer l'exécution de travail communautaire. Dans 4 p. 100 des cas, une absolution inconditionnelle a été accordée tandis que dans 3 p. 100, d'autres dispositions ont été prises.

En comparant les décisions les plus graves rendues en 1989-1990, on constate que les peines imposées aux jeunes hommes étaient souvent plus dures que celles imposées aux jeunes femmes.

Par exemple, comparativement aux jeunes femmes, les jeunes hommes étaient deux fois plus susceptibles de se voir imposer des modalités de garde en milieu fermé (12 p. 100 par rapport à 5 p. 100). Les ordonnances de garde en milieu ouvert étaient plus souvent imposées aux jeunes hommes (12 p. 100 par rapport à 9 p. 100), de même que les amendes (14 p. 100 par rapport à 13 p. 100).

En revanche, la probation était plus souvent le sort réservé aux jeunes femmes (52 p. 100 par rapport à

48 p. 100), à l'instar des ordonnances de travail communautaire (11 p. 100 par rapport à 8 p. 100), des absolutions inconditionnelles (8 p. 100 et 4 p. 100) et d'autres modalités (3 p. 100 et 2 p. 100).

Toutefois, il ne faut pas oublier que contrevenants et contrevenantes ne commettent pas les mêmes infractions, ce qui pourrait expliquer ces différences.

Dans l'ensemble, les décisions rendues en 1989-1990, par rapport à 1986-1987, ont peu changé. En revanche, la durée de détention a considérablement diminué.

#### Changement de la durée des peines

- **Garde en milieu fermé**

Comme l'indique le graphique 2a, entre 1986-1987 et 1989-1990, les tribunaux de la jeunesse ont plus souvent imposé la détention courte en milieu fermé que des peines plus longues.

Par exemple, la proportion d'ordonnances de garde en milieu fermé de moins d'un mois est passée de 18 p. 100 de l'ensemble des ordonnances de garde en milieu fermé en 1986-1987 à près de 25 p. 100 en 1989-1990.

Durant la même période, le nombre de peines de six mois ou plus a chuté du tiers de l'ensemble des peines imposées en 1986-1987 à environ un quart en 1989-1990.

- **Garde en milieu ouvert**

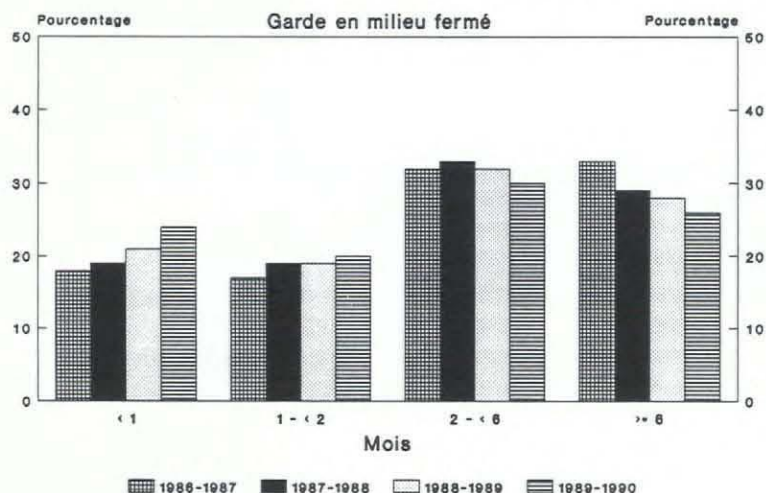
La tendance est la même pour les ordonnances de garde en milieu ouvert. Ainsi, la proportion d'ordonnances de garde en milieu ouvert de courte durée a augmenté entre 1986-1987 et 1989-1990 tandis que la proportion de peines plus longues a diminué.

Comme le montre le graphique 2b, la proportion d'ordonnances de garde en milieu ouvert de moins d'un mois a

<sup>6</sup> La « décision » renvoie à la décision la plus grave prise dans une cause donnée. La gravité de la décision est mesurée par les conséquences qu'elle a pour le jeune contrevenant. « L'ensemble des décisions » correspond au cumul des décisions les plus graves (lourdes).



**Graphique 2a**  
Verdicts de culpabilité selon la durée  
de la peine, 1986-1987 à 1989-1990



augmenté : de 13 p. 100 de l'ensemble des ordonnances de garde en milieu ouvert en 1986-1987, elle est passée à 21 p. 100 en 1989-1990.

Le nombre de peines de six mois ou plus a chuté du tiers de l'ensemble des peines en 1986-1987 à un peu moins du quart en 1989-1990.

#### Décisions rendues selon la nature de l'infraction

Entre 1986-1987 et 1989-1990, la majorité (63 p. 100) des décisions les plus graves rendues par les tribunaux de la jeunesse visaient des infractions contre les biens, principalement des accusations d'introduction par effraction et de vol de moins de 1 000 dollars.

Treize pour cent des jugements concernaient des infractions avec violence, surtout des voies de fait.

Le même pourcentage de jugements ont été rendus dans des cas d'infractions passibles d'une peine en vertu du *Code criminel*, notamment l'évasion d'un lieu de détention, le défaut de comparaître et la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies.

Dans 7 p. 100 des cas, les tribunaux ont eu à décider du sort de délinquants qui avaient enfreint la

*Loi sur les jeunes contrevenants*. Dans la plupart des cas, ils étaient accusés d'avoir failli à une ordonnance de travail communautaire imposée par un tribunal de la jeunesse.

Quatre pour cent des décisions des tribunaux étaient liées à des

infractions à la *Loi sur les stupéfiants*. Moins d'un pour cent de tous les jugements concernait des infractions à la *Loi sur les aliments et drogues* et à d'autres lois fédérales.

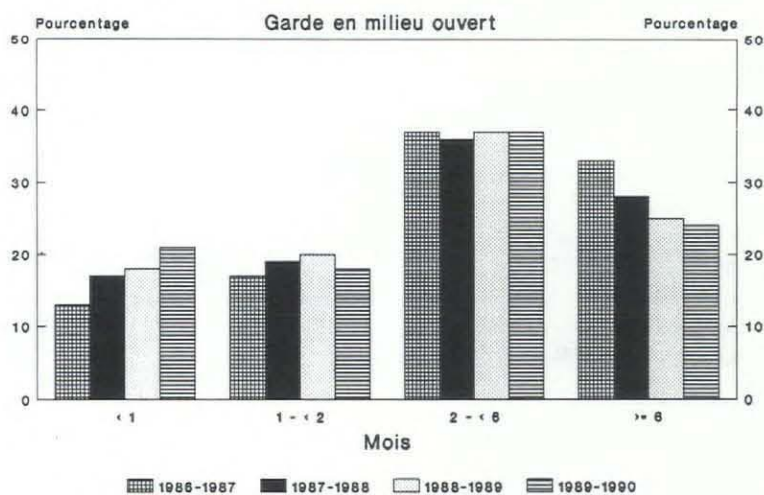
#### Détention et nature de l'infraction

Entre 1986-1987 et 1989-1990, les décisions comportant la garde (en milieu ouvert et en milieu fermé) ont constitué 22 p. 100 des peines les plus lourdes imposées par les tribunaux. Il s'agissait pour la plupart de cas de meurtre ou d'homicide involontaire coupable (88 p. 100), de tentative de meurtre (81 p. 100), d'évasion d'un lieu de détention ou de défaut de comparaître (61 p. 100) et de vol qualifié (51 p. 100).

La durée moyenne (médiane<sup>7</sup>) de la peine était plus longue en cas de meurtre et d'homicide involontaire coupable (trois ans) et de tentative de meurtre (un an). Dans les cas d'agression sexuelle, de vol qualifié, d'autres infractions avec violence et de crime d'incendie, la durée moyenne de la peine était de six mois.

La durée moyenne minimale d'une peine était d'un mois. De telles

**Graphique 2b**  
Verdicts de culpabilité selon la durée  
de la peine, 1986-1987 à 1989-1990



Remarque : L'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest sont exclus de ce profil.

<sup>7</sup> La médiane marque le milieu d'une distribution, c'est-à-dire la variable qui est précédée et suivie d'un nombre égal d'éléments.

peines étaient imposées en cas d'infractions à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et dans la plupart des cas d'infractions incluses dans la catégorie des autres infractions au *Code criminel*.

### Jeunes récidivistes

La nature du jeune récidiviste a fait l'objet d'une étude spéciale basée sur les données de l'ETJ collectées en 1988-1989. Les résultats qui suivent sont les premières conclusions sur la récidive chez les jeunes contrevenants.

Une analyse des données recueillies en 1988-1989 a révélé que 39 p. 100 des jeunes contrevenants condamnés cette année-là avaient déjà été condamnés par le tribunal de la jeunesse<sup>8</sup>. Pour la plupart (88 p. 100), les récidivistes étaient de sexe masculin.

Les récidivistes étaient généralement plus âgés que les délinquants primaires. Ainsi, 41 p. 100 pour cent des récidivistes de sexe masculin étaient âgés de 17 ans (comparativement à 29 p. 100 des délinquants primaires). Les proportions étaient moins contrastantes chez les contrevenants : 29 p. 100 des récidivistes et 25 p. 100 des délinquants primaires étaient âgés de 17 ans.

En 1988-1989, la condamnation la plus grave figurant au dossier de la plupart des récidivistes (56 p. 100) était liée à une infraction contre les biens; 12 p. 100 des récidivistes avaient été reconnus coupables d'une infraction avec violence. Environ un tiers des récidivistes avaient été accusés d'infractions d'une autre nature, principalement de dérogation à une ordonnance de travail communautaire imposée en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

À titre de comparaison, l'infraction la plus grave commise par 64 p. 100 des délinquants primaires était une infraction contre les biens; 16 p. 100 d'entre eux avaient commis une infraction avec violence et 20 p. 100, une infraction d'une autre nature (le plus souvent, conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies).

Il est important de remarquer que la proportion de délinquants primaires

et de récidivistes condamnés pour infractions avec violence et pour infractions contre les biens est à peu près égale, ce qui semble indiquer que les récidivistes ne sont pas plus portés à la violence que les délinquants primaires.

Pratiquement la moitié (46 p. 100) des récidivistes avaient une condamnation antérieure; 22 p. 100 d'entre eux en avaient deux, 13 p. 100 en avaient trois, 8 p. 100 en avaient quatre et 11 p. 100 en avaient cinq ou plus.

En 1988-1989, les récidivistes âgés de 12 à 14 ans avaient en moyenne une condamnation antérieure tandis que ceux âgés de 15 ans et plus en avaient en moyenne deux.

Comme le montre le graphique 3, en 1988-1989, il était trois fois plus probable que les récidivistes, comparativement aux délinquants primaires, soient tenus de se conformer à une décision comportant la

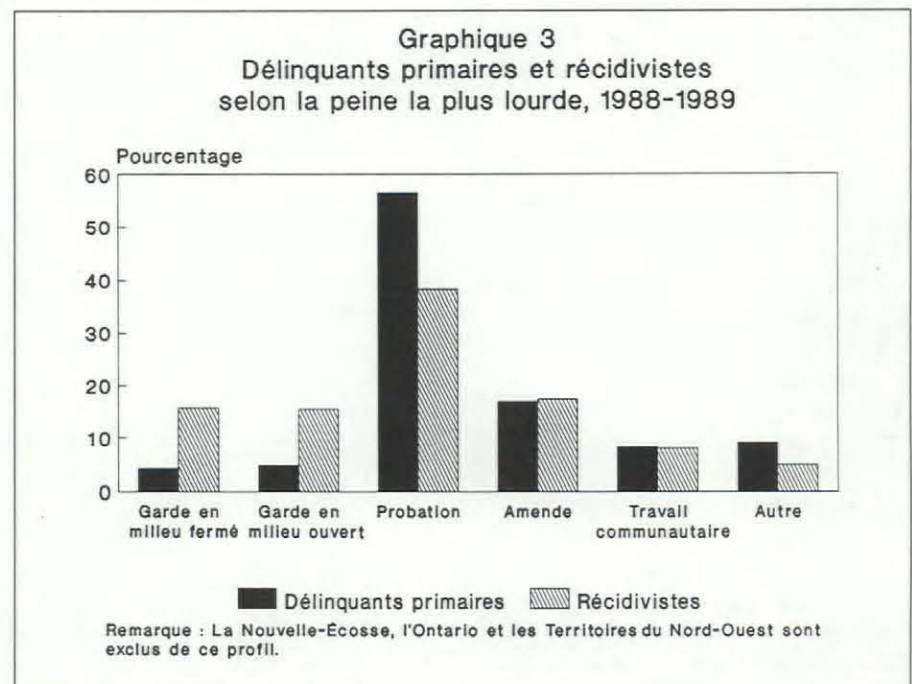
garde (31 p. 100 et 9 p. 100).

Aussi, il était moins probable que la peine la plus lourde imposée aux récidivistes soit une période de probation (38 p. 100 comparativement à 57 p. 100 pour les délinquants primaires).

Peu importe l'âge de l'accusé, les récidivistes risquaient une peine plus lourde que les délinquants primaires. En 1988-1989, plus des deux tiers des jeunes contrevenants qui ont dû purger une détention en milieu fermé étaient des récidivistes. Les deux tiers de ceux condamnés à une détention en milieu ouvert l'étaient également.

Comparativement, 70 p. 100 des jeunes contrevenants mis en probation étaient des délinquants primaires, de même que 60 p. 100 de ceux auxquels une amende ou un travail communautaire a été imposé et environ 75 p. 100 de ceux qui ont été visés par d'autres dispositions.

Aussi, les peines imposées aux



<sup>8</sup> La portée de cette enquête se limitait aux adolescents coupables d'au moins une infraction aux lois fédérales en 1988-1989 qui avaient déjà été trouvés coupables d'une infraction par le même tribunal en 1988-1989 ou dans les années suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur les jeunes contrevenants en 1984. L'analyse de la récidive exclut la Nouvelle-Écosse, pour des raisons techniques, ainsi que l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest.

jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans, tant aux délinquants primaires qu'aux récidivistes, étaient plus lourdes que celles imposées aux contrevenants plus jeunes.

Dans le cas des récidivistes, la sévérité de la peine augmentait généralement avec le nombre de condamnations. Par exemple, lors de sa première condamnation, la peine la plus lourde que risquait de se voir imposer le récidiviste, à raison de deux chances sur trois, était une ordonnance de probation. Par contre, au bout de quatre condamnations, il n'avait plus qu'une chance sur trois d'être mis en probation.

De même, au bout de quatre condamnations, le jeune contrevenant avait deux chances sur cinq d'être mis en probation. Ce risque, pour les contrevenants ayant moins de condamnations à leur dossier, était nettement moindre.

En revanche, le nombre de condamnations antérieures n'avait généralement pas d'incidence sur la durée de la détention imposée à un récidiviste, sur les modalités de probation ou sur le montant de l'amende imposée par le tribunal. Par ailleurs, c'est généralement lors de la première condamnation, et non des condamnations ultérieures, que la peine imposée était la plus longue, ce qui est peut-être dû au fait que les peines imposées dans les années suivant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants* étaient généralement plus longues qu'elles ne le sont aujourd'hui (la première condamnation des récidivistes d'aujourd'hui remonte à cette époque).

### Conséquences pour le secteur correctionnel fédéral

Rares sont les fois où des causes impliquant des adolescents sont renvoyées au tribunal pour adultes. En fait, le nombre de causes renvoyées a baissé considérablement entre 1986-1987 (77), et 1989-1990 (26) (l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest étant exclus). Cette diminution a forcément entraîné une baisse du nombre d'adolescents dont la peine peut être

administrée par le secteur correctionnel fédéral.

Environ les trois quarts des adolescents dont la cause a été renvoyée au tribunal pour adultes en 1989-1990 étaient accusés d'une infraction avec violence. Les autres, pour la plupart, étaient inculpés d'une infraction contre les biens. Ces proportions ont considérablement changé en quelques années. Auparavant, la proportion de cas d'infraction avec violence renvoyés au tribunal pour adultes était nettement plus basse, et celle de cas d'infractions contre les biens, nettement plus élevée.

Par exemple, en 1986-1987, 45 p. 100 des adolescents dont le cas a été entendu par un tribunal pour adultes étaient inculpés d'une infraction avec violence et 43 p. 100, d'une infraction contre les biens. En 1987-1988, ces proportions étaient passées à 36 p. 100 et 58 p. 100, et en 1988-1989, à 38 et 40 p. 100 respectivement.

### Sommaire

Les caractéristiques des jeunes contrevenants ont très peu changé au cours des quelques dernières années. Pour la plupart, les jeunes contrevenants ont été reconnus coupables d'infractions contre les biens.

Les « jeunes » jeunes contrevenants sont tout aussi susceptibles que les jeunes contrevenants « plus âgés » (16 et 17 ans) d'être coupables d'une infraction avec violence. La seule conclusion que l'on puisse tirer de cette observation, c'est que chez certains jeunes contrevenants, les pulsions violentes se manifestent très tôt.

Généralement, plus les jeunes contrevenants sont âgés, plus les peines qui leur sont imposées sont lourdes.

Une étude sur les contrevenants en 1988-1989 a révélé que la plupart des récidivistes sont plus âgés que les délinquants primaires et que la plupart des jeunes contrevenants frappés par une ordonnance de garde étaient des récidivistes. Plus il y avait de condamnations par les tribunaux de la jeunesse inscrites au dossier des récidivistes, plus les peines qui leur étaient

imposées étaient lourdes (par exemple, la détention plutôt que la probation), mais elles n'étaient pas plus longues pour autant.

En revanche, les caractéristiques des adolescents dont les causes sont renvoyées au tribunal pour adultes semblent changer. La proportion de cas d'infractions contre les biens qui sont renvoyés diminue alors que celle des cas d'infractions avec violence augmente. Même si le nombre d'adolescents dont la cause est entendue par les tribunaux pour adultes a diminué dans son ensemble, il est important de noter qu'une plus forte proportion des causes renvoyées impliquent des jeunes contrevenants accusés d'une infraction avec violence, ce qui pourrait signifier que le secteur correctionnel fédéral devra, dans les années à venir, s'occuper de jeunes contrevenants dont les tendances criminelles sont plus graves. ■

**Dianne Hendrick et Marc Lachance sont tous deux conseillers principaux au service du Programme de la justice pour les jeunes du Centre canadien de la statistique juridique. Ils s'occupent principalement de diriger et de contrôler les opérations entreprises dans le cadre de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse, d'analyser et d'interpréter les données recueillies par le biais de l'enquête et de rendre compte de leurs conclusions. À ce dernier chapitre, ils sont responsables de la préparation, en vue de leur diffusion publique, de nombreux rapports et bulletins, intitulés *Juristat* qui sont consacrés à divers sujets. On peut déjà obtenir, en s'adressant au Programme de la justice pour les jeunes, des statistiques sur les tribunaux de la jeunesse pour 1990-1991.**

**Dernièrement, le Programme de la justice pour les jeunes a entrepris des recherches intéressantes et longuement attendues sur la récidive chez les jeunes contrevenants. Les résultats de ces recherches ont été présentés ci-avant. Ces recherches devraient se poursuivre.**

## Les facteurs de risque et le comportement perturbateur et asocial chez l'enfant

par Rolf Loeber  
Western Psychiatric Institute and Clinic  
Pittsburgh (Pennsylvanie)\*

**M**algré les quelques progrès réalisés dans le traitement des comportements asociaux, bon nombre de spécialistes conviennent de la difficulté de corriger les enfants une fois que les troubles comportementaux sont bien ancrés. Par ailleurs, il n'est pas rare que les enfants dont le comportement a été modifié rechutent une fois sortis de l'environnement thérapeutique structuré<sup>1</sup>. Cet article fait le point sur les facteurs de développement et de risque qui, avec le temps, influent sur l'asociabilité et la délinquance.

### Facteurs de risque et développement de l'asociabilité chez l'enfant

Le terme « risque », tel qu'il est employé dans ce contexte, comporte deux éléments. D'une part, il suppose que l'enfant a été exposé à un facteur de risque, comme les actes délinquants posés par ses compagnons. D'autre part, il suppose que cette influence aura une issue négative, comme la délinquance. Les facteurs de risque renvoient aux faits saillants passés, y compris des troubles comportementaux précoces, qui ont une **incidence** sur le devenir de l'individu. Toutefois, il n'y a pas forcément de relation de **causalité** entre le facteur de risque et le résultat final.

En général, l'expérience est la façon la plus probante de démontrer l'existence d'une relation de causalité, mais les occasions d'entreprendre des recherches expérimentales convenables sur l'asociabilité de l'enfant sont limitées. Des examens de la recherche<sup>2</sup> ont quand même révélé que le perfectionnement des méthodes employées par les parents pour élever leurs enfants entraînait souvent une atténuation considérable de l'agressivité chez l'enfant. De surcroît, si l'influence familiale est réellement une cause, on peut supposer que tous les enfants issus de la même famille seront affectés. Cette hypothèse a été confirmée par des recherches qui ont révélé que l'asociabilité est commune

chez les frères et sœurs d'un enfant dont le comportement asocial est un fait établi.

### Manifestation diverses de troubles comportementaux

Un comportement perturbateur, asocial ou délinquant peut se concrétiser par des actes divers, graves et moins graves, qui peuvent constituer ou non une infraction aux lois criminelles. Ce qui est étonnant, c'est que ce

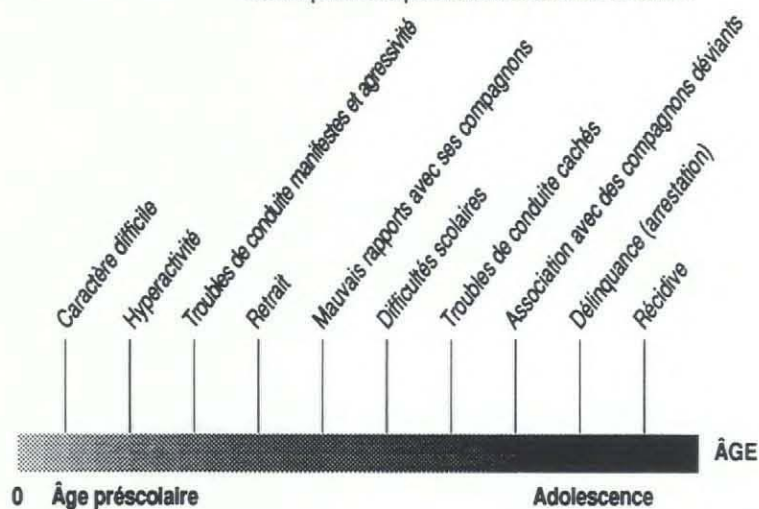
comportement peut prendre des formes extrêmement variées et se manifester à des âges très divers<sup>3</sup>. Le graphique 1 rend compte des différentes manifestations de ce comportement en enfance et de l'ordre dans lequel elles se présentent généralement.

Même si le comportement perturbateur et asocial change de nature selon l'âge, il a tendance à se perpétuer, ce qui laisse supposer, dans une certaine mesure, que les adultes atteints de troubles comportementaux étaient affligés par des troubles comportementaux d'une autre nature lorsqu'ils étaient enfants.

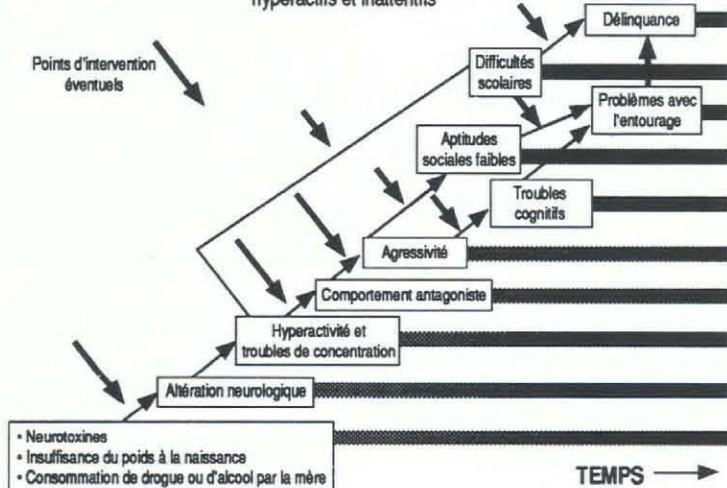
Plutôt que d'envisager que les troubles comportementaux se succèdent durant le développement de l'enfant, il faut les percevoir comme « cumulés ». Le graphique 2 rend compte de ce cumul supposé des troubles comportementaux chez un enfant hyperactif et inattentif qui a été exposé à des conditions défavorables. Les facteurs de risque précoces associés à l'hyperactivité et à l'inattention comprennent l'exposition à des substances neurotoxiques (comme le plomb)<sup>4</sup>, la malnutrition en bas âge<sup>5</sup>, l'insuffisance

- <sup>1</sup> M.M. Wolf, C.J. Braukmann et K.A. Ramp. (1987). « *Serious Delinquent Behavior May Be Part of a Significantly Handicapping Condition: Cures and Supportive Environments* », *Journal of Applied Behavior Analysis*, 20, 347-359.
- <sup>2</sup> D.P. Farrington. (1982). « *Randomized Experiments on Crime and Justice* », dans N. Morris et M. Tonry, éd., *Crime and Justice*, vol. 4. Chicago : University of Chicago Press. Voir aussi R. Loeber. (1985). « *Experimental Studies to Reduce Antisocial and Delinquent Child Behaviour: Implications for Future Program and Optimal Times for Intervention* », dans *Proceedings of the ADAMHA/OJJDP Research Conference on Juvenile Offenders with Serious Drug, Alcohol and Mental Health Problems*. Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, et voir R. Loeber et M. Stouthamer-Loeber. (1986). « *Family Factors as Correlates and Predictors of Juvenile Conduct Problems and Delinquency* », dans N. Morris et M. Tonry, éd., *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, vol. 7. Chicago : University of Chicago Press.
- <sup>3</sup> R.O. Bell. (1986). « *Age-Specific Manifestations in Changing Psychosocial Risk* », dans D.C. Farran et J.D. McKinney, éd., *Risk in Intellectual and Psychosocial Development*. Orlando, Fla. : Academic Press.
- <sup>4</sup> H.L. Needleman et D.C. Bellinger. (1981). « *The Epidemiology of Low-Level Lead Exposure in Childhood* », *Journal of Child Psychiatry*, 20, 496-512.
- <sup>5</sup> J.R. Galler, F. Ramsey, G. Solimano et W.E. Lowell. (1983). « *The Influence of Early Malnutrition on Subsequent Behavioral Development. II. Classroom Behavior* », *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*, 24, 16-22.

**Graphique 1** Ordre approximatif de l'apparition des différentes manifestations des comportements perturbateurs et sociaux de l'enfant



**Graphique 2** Cumul maximal hypothétique des troubles comportementaux se manifestant durant le développement chez les enfants hyperactifs et inattentifs



enfants en cause à se sentir menacés par le milieu social (et donc à être plus agressifs) que les autres enfants<sup>8</sup>.

Sous l'effet combiné d'une personnalité violente, d'aptitudes sociales imparfaites et de troubles cognitifs, l'enfant aura probablement de la difficulté à entretenir des rapports avec ses compagnons; il risque l'exclusion. En plus, l'impulsivité et les troubles de concentration liés à l'hyperactivité compromettent souvent les chances qu'a l'enfant, d'apprendre à lire couramment. L'échec scolaire le guette<sup>9</sup>. Complètement dépassé, l'enfant peut choisir de désertir l'école; dès lors, vu toutes les autres pressions qui s'exercent sur lui, l'enfant risque fort de glisser dans la délinquance.

À l'extrême, le modèle de développement cumulé réunirait tous les troubles comportementaux mentionnés ici. Or, il est rare que le cumul soit aussi complet. Dans la plupart des cas, le comportement de l'enfant ne s'aggrave plus après un certain point. Aussi, il est rare qu'un enfant manifeste tous les comportements cités. Généralement, le cycle de développement du comportement déviant est moins définitif: il arrive un moment où le comportement de l'enfant se stabilise ou régresse, après avoir atteint un sommet.

### Preuves empiriques de l'existence de facteurs de risque influant sur le comportement des jeunes enfants

Il existe des comportements qui indiquent clairement que les enfants qui les manifestent risquent de

de poids à la naissance<sup>6</sup> et la consommation d'alcool et de drogue par la mère durant la grossesse<sup>7</sup>.

Les facteurs susmentionnés sont susceptibles de provoquer une altération neurologique ou une déficience chez l'enfant. Un enfant qui y est exposé risque de souffrir de troubles comportementaux qui prendraient la forme d'actes violents. Ces cas sont souvent exacerbés par des aptitudes sociales sous-développées et des troubles cognitifs qui amènent les

<sup>6</sup> J. Astbury, A.A. Orgill, B. Bajuk et V.Y.H. Yu. (1985). « Neonatal and Neurodevelopmental Significance of Behavior in Very Low Birthweight Children », *Early Human Development*, 11, 113-121. Voir aussi N. Breslau, N. Klein et L. Allen. (1988). « Very Low Birthweight: Behavioral Sequelae at Nine Years of Age », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 67, 605-612.

<sup>7</sup> D.D. Davis et D.I. Templer. (1988). « Neurobehavioral Functioning in Children Exposed to Narcotics in Utero », *Addictive Behaviors*, 13, 275-283.

<sup>8</sup> K.A. Dodge. (1980). « Social Cognition and Children's Aggressive Behavior », *Child Development*, 51, 162-170.

<sup>9</sup> A.F. Jorm, D.L. Share, R. Matthews et R. Maclean. (1986). « Behavior Problems in Specific Reading Retarded and General Reading Backward Children: A Longitudinal Study », *Journal of Child Psychiatry*, 27, 33-43.

*Chez les garçons, les prodromes les plus révélateurs de la délinquance sont l'agressivité, la consommation de drogue et le vol.*

somber dans la délinquance en vieillissant<sup>10</sup>. Chez les garçons, les prodromes les plus révélateurs de la délinquance sont l'agressivité, la consommation de drogue et le vol. Tout aussi importants, quoique moins formels, sont la désertion de l'école, le mensonge et l'échec scolaire.

Toutes les études ont confirmé que l'asociabilité se perpétue avec l'âge. Cette continuité n'est pas seulement le fait de l'agressivité qui apparaît tôt et qui se maintient avec l'âge<sup>11</sup>; elle relie aussi différentes manifestations d'asociabilité, comme l'agressivité précoce et le vol plus tard dans la vie<sup>12</sup>.

La prévision n'est qu'une façon parmi d'autres d'envisager le rapport entre les facteurs de risque et la délinquance. Il est tout aussi important de tenir compte du passé, pour voir quel pourcentage de délinquants étaient déjà atteints, alors qu'ils étaient très jeunes, d'un trouble comportemental : par exemple, quelle proportion de délinquants très violents étaient déjà très agressifs en enfance? Loeber et Stouthamer-Loeber<sup>13</sup> ont fait le point sur la recherche<sup>14</sup> et en ont conclu qu'entre 70 et 90 p. 100 des délinquants violents étaient des enfants très agressifs.

#### Signes précurseurs

Jusqu'à présent, il a été question de certains comportements précis qui seraient les signes avant-coureurs de la délinquance. Toutefois, certains **mécanismes** du comportement importent également, à la fois du point de vue de l'exposition aux risques et

du dépistage des risques. Ainsi, la fréquence et la diversité des comportements, le fait qu'ils se manifestent dans des circonstances variées et leur apparition précoce sont liés à la délinquance.

Plus un trouble comportemental précoce se manifeste souvent (**fréquence**) chez un enfant, plus il risque de devenir délinquant. De même, ce risque augmente avec la **diversité** des troubles comportementaux précoces.

Aussi, il faut voir si l'enfant se comporte mal dans une certaine **situation** seulement ou dans des situations diverses. En effet, les enfants risquent moins de devenir délinquants en vieillissant s'ils ne se comportent mal que dans des circonstances bien précises.

Il faut aussi s'intéresser au **moment** où apparaît le trouble comportemental. Lorsque les garçons commettent des actes délinquants tôt, et aussi lorsque les garçons et les filles commencent tôt à consommer de l'alcool et de la drogue, ils courent davantage le risque de tomber sous

l'empire de la criminalité, de la toxicomanie et de l'alcoolisme<sup>15</sup>.

Certains des mécanismes susmentionnés sont liés : lorsqu'un mécanisme est présent, les autres le sont généralement aussi<sup>16</sup>.

#### Déficit de l'attention et hyperactivité

Certains enfants qui risquent de devenir délinquants sont beaucoup plus actifs que leurs compagnons : ils éprouvent de la difficulté à demeurer assis sans bouger, à maîtriser leurs impulsions et à prêter attention à ce qui se passe autour d'eux. Ce problème d'hyperactivité, d'impulsivité et d'attention est résumé par le sigle HIA.

Les enfants chez qui l'HIA est élevé mais qui manifestent peu, voire aucun, troubles comportementaux risquent moins de devenir délinquants, mais ils risquent d'avoir à surmonter d'autres difficultés, comme l'alcoolisme<sup>17</sup>. En revanche, les enfants chez qui l'HIA est élevé et qui sont en plus atteints de troubles comportementaux à un jeune âge risquent fort de devenir

<sup>10</sup> R. Loeber et M. Stouthamer-Loeber. (1987). « Prediction », dans H.C. Quay, éd., *Handbook of Juvenile Delinquency*. New York : Wiley.

<sup>11</sup> D. Olweus. (1979). « Stability of Aggressive Reaction Patterns in Males: A Review », *Psychological Bulletin*, 86, 852-857.

<sup>12</sup> R. Loeber et C. Baicker-McKee. (1990). « The Changing Manifestations of Disruptive/Antisocial Behavior from Childhood to Early Adulthood: Evolution or Tautology? ». Document non publié : University of Pittsburg, School of Medicine, Pittsburg.

<sup>13</sup> Loeber et Stouthamer-Loeber. (1987). « Prediction », op. cit.

<sup>14</sup> D.P. Farrington. (1978). « The Family Background of Aggressive Youths », dans L.A. Hersov, M. Berger et D. Shaffer, éd., *Aggression and Antisocial Behavior in Childhood and Adolescence*. Oxford : Pergamon Press. Voir aussi D. Magnusson, H. Stattin et A. Duner. (1983). « Aggression and Criminality in a Longitudinal Perspective », dans K.T. Van Dusen et S.A. Mednick, éd., *Antecedents of Aggression and Antisocial Behavior*. Boston : Kluwer-Nijhoff.

<sup>15</sup> R. Loeber. (1988). « The Natural History of Juvenile Conduct Problems, Delinquency and Associated Substance Use: Evidence for Developmental Progressions », dans B.B. Lahey et A.E. Kazdin, éd., *Advances in Clinical Child Psychology*, vol. 11. New York : Plenum.

<sup>16</sup> M. Fréchette et M. LeBlanc. (1987). *Délinquances et Délinquants*. Québec : G. Morin. Voir aussi P.H. Tolan. (1987). « Implications of Age of Onset for Delinquency Risk », *Journal of Abnormal Child Psychology*, 15, 47-65.

<sup>17</sup> W. McCord et J. McCord. (1962). « A Longitudinal Study of the Personality of Alcoholics », dans D.J. Pittman et C.R. Snyder, éd., *Society, Culture and Drinking Patterns*. New York : Wiley.

délinquants<sup>18</sup>. L'hyperactivité et les comportements connexes semblent donc agir comme catalyseur de la perpétuation des troubles comportementaux<sup>19</sup>.

Dernièrement, la recherche s'est surtout intéressée aux problèmes de concentration chez les délinquants<sup>20</sup>. En plus d'entraver l'assimilation d'aptitudes scolaires, les déficiences cognitives dont sont atteints certains délinquants pourraient contrer le développement du comportement prosocial et moral.

### Quelques facteurs de risque biologiques

Le complexe HIA relève peut-être de différences biologiques et génétiques entre les enfants, mais il faudrait pousser les recherches plus loin pour en être sûr. Dans la mesure où l'HIA est souvent doublé d'autres troubles comportementaux, il est difficile de déterminer la cause de chaque trouble.

Farrington et ses collaborateurs se sont penchés sur ce problème à l'occasion de l'étude de Cambridge sur le développement de la délinquance, qui suivait des garçons de l'âge de huit ans à l'âge de 24 ans. Les chercheurs ont constaté qu'il existait un lien probant entre l'HIA et la criminalité parentale, un quotient intellectuel bas et une grande famille tandis que les troubles comportementaux étaient surtout attribuables à un manque de surveillance et à l'incompétence des parents<sup>21</sup>.

Ces résultats confirment ceux obtenus par Loney et Milich<sup>22</sup> aux États-Unis et McGee, Williams et Silva<sup>23</sup> en Nouvelle-Zélande. Partant de ces résultats, on peut poser que l'HIA est étroitement lié à des facteurs biologiques tandis que les troubles comportementaux dépendent particulièrement des procédés de socialisation au sein de la famille. Il faut toutefois mettre à l'épreuve cette conclusion et la définir plus précisément.

D'autres facteurs biologiques ont attiré l'attention des chercheurs au cours des quelques dernières années. Magnusson et ses collaborateurs<sup>24</sup> ont constaté que le taux de délinquance est plus élevé chez les filles qui ont leurs

premières règles tôt. En revanche, l'incidence de délinquance chez ces jeunes filles n'était plus élevée que dans les cas où celles-ci recherchaient la compagnie de filles plus âgées qu'elles. La même corrélation n'a pu être établie pour les filles qui n'avaient pas des compagnes plus vieilles qu'elles ne l'étaient elles-mêmes.

Un autre facteur biologique important qui est peut-être lié à la délinquance est la présence de substances toxiques dans l'organisme. En effet, ces substances peuvent retarder ou contrer le développement neurologique de l'individu, particulièrement avant son entrée à l'école, à l'âge où le système nerveux central se forme.

Needleman et Bellinger<sup>25</sup> ont

trouvé que même la présence d'une quantité minimale de plomb, si infime soit-elle, dans l'organisme pouvait avoir des conséquences désastreuses sur les enfants. Les enfants qui avaient de fortes concentrations de plomb dans l'organisme étaient distraits, hyperactifs, impulsifs et facilement frustrés; en outre, ils éprouvaient beaucoup de difficulté à suivre des directives simples. Dans l'ensemble, le pourcentage d'enfants dont le comportement laissait à désirer était trois fois plus élevé dans le groupe des enfants qui avaient de fortes concentrations de plomb dans l'organisme, comparativement aux enfants qui n'avaient que de faibles concentrations de plomb dans l'organisme. Ces résultats ont souligné le

- <sup>18</sup> R. Loeber. (1988). « Behavioral Precursors and Accelerators of Delinquency », dans W. Buikhuizen et S.A. Mednick, éd., *Explaining Crime*. London : Brill. Voir aussi D.P. Farrington, R. Loeber et W.B. Van Kammen. (1990). « Long-Term Criminal Outcomes of Hyperactivity-Impulsivity-Attention Deficit and Conduct Problems in Childhood », dans L.N. Robins et M.R. Rutter, éd., *Straight and Devious Pathways to Adulthood*. New York : Cambridge University Press. Voir D. Magnusson. (1988). *Individual Development from an Interactional Perspective: A Longitudinal Study*. Hillsdale, N.J. : Lawrence.
- <sup>19</sup> Loeber. (1988). « Behavioral Precursors and Accelerators of Delinquency », op. cit. Voir aussi N. Richman, J. Stevenson et P. Graham. (1985). « Sex Differences in Outcome of Pre-School Behaviour Problems », dans A.R. Nicol, éd., *Longitudinal Studies in Child Psychology and Psychiatry*. New York : Wiley. Voir R. Schachar, M. Rutter et A. Smith. (1981). « The Characteristics of Situationally and Pervasively Hyperactive Children: Implications for Syndrome Definition », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 22, 375-392.
- <sup>20</sup> T.E. Moffitt et P.A. Silva. (1988). « Self-Reported Delinquency Neuropsychological Deficit, and History of Attention Deficit Disorder », *Journal of Abnormal Child Psychology*, 16, 553-569. Voir aussi J.Q. Wilson et R.J. Herrnstein. (1985). *Crime and Human Nature*. New York : Simon & Schuster.
- <sup>21</sup> Farrington, Loeber et Van Kammen. (1990). « Long-Term Criminal Outcomes », op. cit., p. 24.
- <sup>22</sup> J. Loney et R. Milich. (1982). « Hyperactivity, Inattention and Aggression in Clinical Practice », dans M. Wolraich et D.K. Routh, éd., *Advances in Behavioral Pediatrics*, vol. 3. Greenwich, Conn. : JAI Press.
- <sup>23</sup> R. McGee, S. Williams, et P.A. Silva. (1985). « Factor Structure and Correlates of Ratings of Inattention, Hyperactivity and Antisocial Behavior in a Large Sample of 9-Year-Old Children from the General Population », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 53, 480-489.
- <sup>24</sup> Magnusson. (1988). *Individual Development*, op. cit. Voir aussi D. Magnusson, H. Stattin et V. Allen. (1986). « Differential Maturation among Girls and its Relations to Social Adjustment: A Longitudinal Perspective », dans P.B. Baltes, D.L. Featherman et R.M. Lerner, éd., *Life-Span Development and Behavior*, vol. 7. Hillsdale, N.J. : Erlbaum.
- <sup>25</sup> Needleman et Bellinger. (1981). « Epidemiology of Low-Level Lead », op. cit.

danger d'exposer les enfants au plomb, même en très petites quantités, ainsi qu'à d'autres métaux éventuellement toxiques.

L'insistance sur ces résultats a pour but de souligner deux éléments importants. D'une part, on tient souvent pour acquis que les différences entre les enfants (du point de vue de l'hyperactivité, de l'impulsivité et de l'intelligence par exemple) sont attribuables à des facteurs biologiques et génétiques. Or, ces différences peuvent aussi résulter du contact avec des substances neurotoxiques ou de lacunes dans le milieu social de l'enfant.

D'autre part, lorsqu'un des comportements déviants se retrouve dans plusieurs générations d'une famille (ce qui est souvent invoqué pour appuyer la théorie des conséquences génétiques), il se pourrait en fait que les membres de la famille aient tous été exposés aux neurotoxines présentes dans leur environnement.

### Problèmes de rendement scolaire

Dans le cadre d'une étude, des chercheurs ont comparé le rendement scolaire de délinquants et d'un groupe témoin. Ils ont constaté que dès la deuxième année, 45 p. 100 des délinquants accusaient du retard en lecture et 36 p. 100, en écriture<sup>26</sup>. Les troubles comportementaux qui se manifestent plus tard, comme la consommation de drogue (qui coïncide souvent avec la désertion de l'école), sont souvent liés au décrochage<sup>27</sup>.

En outre, Friedman, Glickman et Utada<sup>28</sup> ont constaté que plus un élève se drogue, plus il risque d'échouer ses études. Souvent, les lacunes scolaires désavantagent ces élèves lorsqu'ils cherchent un emploi; elles contribuent donc à hausser le taux de chômage. Ajoutés aux tendances criminelles déjà présentes chez ces personnes, ces faits pourraient augmenter le risque de délinquance<sup>29</sup>.

### Facteurs de risque sociaux

Certains facteurs de risque sont

## *Les facteurs de risque familiaux comptent parmi les indices les plus précis de la délinquance.*

présents dans le milieu de l'enfant, c'est-à-dire au sein de sa famille et dans son entourage. Loeber et Stouthamer-Loeber<sup>30</sup> ont fait le point sur les recherches à ce chapitre : les facteurs de risque familiaux comptent parmi les indices les plus précis de la délinquance. Ces facteurs comprennent les méthodes employées par les parents pour élever les enfants, notamment la surveillance, et l'effet cumulé de diverses déficiences familiales. La non-participation des parents à la vie des enfants, la criminalité parentale, l'agressivité et la délinquance des compagnons de l'enfant peuvent, dans une mesure assez forte, servir à prévoir la délinquance. Par contre, le manque de discipline, l'absence d'un parent ou la dissolution du foyer, le rang socio-économique et la mauvaise santé des parents, employés aux mêmes fins, n'étaient pas aussi exacts.

Les effets de certains facteurs familiaux se font sentir nettement plus longtemps que d'autres. Par exemple, il est moins probable qu'un relâchement de la surveillance exercée par

les parents sur leurs enfants pendant quelques semaines provoque la délinquance. Par contre, si la période où les enfants restent sans surveillance se prolonge, le risque augmente.

Il faut veiller à interpréter correctement l'accent qui est mis à l'heure actuelle sur les facteurs de risque familiaux. De nombreux autres facteurs sociaux, comme l'influence exercée par le groupe, ont probablement une très forte incidence sur le développement de la délinquance. S'ils ne sont pas abordés de façon plus détaillée ici, c'est parce que les recherches sur leur incidence sur la délinquance ne sont pas très poussées<sup>31</sup>.

### Développement des variantes asociales

L'effet cumulé de différents comportements aboutit à diverses formes d'asociabilité. Les comportements adoptés varient selon les personnes. Les données qui appuient ces observations sont complexes, et incomplètes. Le résumé qui suit n'est donc qu'un survol général qui peut servir de fondement à des recherches plus poussées.

L'asociabilité ne se manifeste pas de la même façon chez tous les adultes. Des études de psychopathologie ont permis de caractériser les trois comportements suivants :

- comportement criminel polyvalent
- comportement caractéristique

<sup>26</sup> L.J. Meltzer, M.D. Levine, W. Karniski, J.S. Palfrey et S. Clarke. (1984). « An Analysis of the Learning Style of Adolescent Delinquents », *Journal of Learning Disabilities*, 17, 600-608.

<sup>27</sup> D. Kandel. (1975). « Reaching the Hard to Research: Illicit Drug Use Among High School Absentees », *Addictive Diseases*, 1, 465-480.

<sup>28</sup> A.S. Friedman, N. Glickman et A.T. Utada. (1985). « Predicting from Earlier Substance Abuse and Earlier Grade Point Average to Failure to Graduate from High School », *Journal of Alcohol and Drug Education*, 31, 25-31.

<sup>29</sup> D.P. Farrington, B. Gallagher, L. Morley, R.J. St. Ledger et D.J. West. (1986). « Unemployment, School Leaving and Crime », *British Journal of Criminology*, 26, 335-356.

<sup>30</sup> Loeber et Stouthamer-Loeber. (1988). « Family Factors as Correlates », op. cit.

<sup>31</sup> Voir D.S. Elliott, D. Huizinga et S.S. Ageton. (1985). *Explaining Delinquency and Drug Use*. Beverly Hills : Sage Publications. Voir aussi R. Loeber. (1987). « Explaining Delinquency and Drug Use (compte rendu d'ouvrage) », *Aggressive Behavior*, 13, 97-98.



des criminels qui commettent des infractions avec violence et contre les biens, doublées ou non d'infractions liées à la drogue ou à la consommation de drogue;

- comportement asocial dirigé exclusivement contre les biens – comportement caractéristique des criminels qui ne commettent que des infractions contre les biens, doublées ou non d'infractions liées à la drogue et à l'alcool ou à la consommation de drogue;
- comportement asocial lié exclusivement à la toxicomanie – comportement caractéristique des criminels dont les activités se limitent à la consommation de drogue (mais qui ont peut-être été arrêtés), et dont les activités criminelles sont limitées.

Loeber<sup>32</sup>, partant de données connues, a posé que ces variations asociales résultent d'une différence de développement.

#### • Développement du comportement agressif polyvalent

Les personnes qui sont principalement agressives sont les plus susceptibles de devenir des délinquants polyvalents. Chez elles, les troubles comportementaux se manifestent généralement tôt, notamment à l'âge préscolaire. Les enfants adoptent des comportements agressifs et non agressifs cachés (désertion de l'école, consommation d'alcool et de drogue, larcins); bon nombre d'entre eux souffrent de troubles de concentration et sont impulsifs et hyperactifs. Comparativement aux autres enfants, leurs aptitudes sociales sont moins développées et les rapports qu'ils entretiennent avec leur entourage sont moins bons. Généralement, les troubles comportementaux ne se manifestent pas uniquement à la maison, mais aussi à l'école. Vu le comportement perturbateur de ces enfants à l'école et les troubles de concentration dont ils sont atteints, ils risquent de se sentir frustrés et de ne pas réussir à l'école, d'où le risque qu'ils abandonnent complètement l'école.

Chez les enfants qui se

développent ainsi, des troubles comportementaux supplémentaires risquent de s'ajouter aux troubles existants, particulièrement lorsque leur comportement s'est déjà aggravé. Beaucoup plus de garçons que de filles se développent ainsi.

#### • Développement du comportement non agressif

Généralement, l'asociabilité chez les enfants non agressifs ne se manifeste pas avant la fin de l'enfance ou le début de l'adolescence, donc beaucoup plus tard que chez les enfants agressifs polyvalents. D'ordinaire, l'asociabilité chez ces enfants ne s'exprime pas sous une forme violente; elle se limite à un comportement caché qui se traduit par des larcins, des mensonges, la désertion de l'école et la consommation d'alcool et de drogue.

L'incidence d'hyperactivité et de troubles connexes est plus basse chez ces enfants. En outre, il n'est pas rare que ces enfants, contrairement aux enfants polyvalents agressifs, entretiennent d'excellents rapports avec leurs parents avant que les troubles comportementaux n'apparaissent. En fait, les problèmes asociaux qui les affligent remontent souvent à leurs compagnons. Quoique certains enfants non agressifs soient en proie à des difficultés scolaires, celles-ci relèvent davantage d'un refus de faire leur travail d'école que de véritables troubles d'apprentissage.

Les enfants qui suivent ce cheminement sont plus susceptibles que les enfants agressifs polyvalents de renoncer à leur comportement asocial; d'autres l'abandonnent à l'adolescence. Il ne faut toutefois pas conclure que tous les enfants non agressifs renoncent rapidement à se comporter de façon asociale. Il semble que les récidivistes qui commettent des infractions contre les biens et les criminels en cols blancs aient été

de ces enfants.

Les enfants non agressifs semblent commettre plus souvent des infractions liées à la drogue et à la consommation d'intoxicants. Le nombre de filles non agressives est plus élevé que le nombre de filles agressives polyvalentes, mais demeure inférieur au nombre de garçons.

#### • Développement du comportement asocial du toxicomane

En grande partie, les alcooliques et autres toxicomanes ne montrent pas de troubles asociaux graves en enfance<sup>33</sup>. Vraisemblablement, la consommation d'intoxicants débute plus tard chez ces enfants que chez les polyvalents, soit généralement vers le milieu de l'adolescence. Il y a lieu d'explorer les caractéristiques du développement de ce comportement.

Cet aperçu du développement de différents comportements est forcément sommaire dans la mesure où les recherches portant sur certains aspects sont insuffisantes. Ce rapide tableau sert essentiellement à souligner la nature progressive de l'asociabilité qui d'ailleurs varie selon les individus. De plus, les facteurs de risque et les processus qui sous-tendent le développement d'un comportement déviant varient selon la nature de l'asociabilité.

Il faut aussi souligner que la gravité des actes asociaux commis par certains n'augmente pas avec le temps, et que dans certains cas, elle finit même par s'atténuer. En général, plus les actes asociaux commis par une personne s'aggravent avec le temps, moins il y a de chances qu'elle change de mode de vie et rentre dans la voie de la légalité.

<sup>32</sup> Loeber. (1988). « *The Natural History of Juvenile Conduct Problems* », op. cit.

<sup>33</sup> Ibid.

### La vulnérabilité

Même si jusqu'à présent, on a donné l'impression que l'asociabilité chez l'enfant peut se développer à n'importe quel stade des années formatrices, ce n'est pas le cas. Les principales conclusions tirées de la recherche sont résumées ci-après.

- Le nombre d'enfants qui se montrent agressifs diminue progressivement entre l'âge préscolaire et l'adolescence<sup>34</sup>. Il semble donc que certains enfants, et assurément des garçons, cessent d'être agressifs en vieillissant.
- Chez les garçons, il est rare que l'agression physique se manifeste pour la première fois vers la fin de l'enfance ou à l'adolescence. Généralement, l'agressivité se manifeste plus tôt.
- Il faut donc en conclure que le risque de commettre une erreur augmente lorsqu'on tente de repérer les garçons susceptibles de devenir délinquants en se fondant sur leur agressivité précoce. Le risque de commettre de telles erreurs serait moindre si le dépistage était basé sur le comportement agressif de l'enfant plus âgé.
- Certains comportements se développent avant le début de l'adolescence. Les chances que les troubles comportementaux de l'enfant se règlent d'eux-mêmes, avec le temps, baissent après le début de l'adolescence.
- Le nombre d'enfants qui commettent des actes non agressifs, de dissimulation et asociaux augmente entre la fin de l'école élémentaire et l'âge adulte. C'est notamment le cas des enfants qui volent, qui font l'école buissonnière, qui saccagent les biens d'autrui et qui consomment des intoxicants<sup>35</sup>.

### Stades critiques

#### • Stades critiques de malléabilité

Pour plusieurs raisons, il est utile de connaître les stades du développement asocial. Il faut d'abord pouvoir distinguer un comportement déviant d'un comportement normal. Ensuite, il faut reconnaître les périodes les plus intenses du développement comportemental de l'enfant (afin de pouvoir concentrer les efforts sur les stades critiques où il est possible de modifier les troubles comportementaux nouvellement acquis). Enfin, il faut connaître le cycle de développement et les stades plus ou moins susceptibles d'être marqués par des changements pour pouvoir juger du moment où une intervention serait la plus propice.

#### • Stade critique pour la formation des liens affectifs

De plus en plus, les chercheurs s'aperçoivent de l'existence d'une période critique très tôt dans la vie de l'enfant; il s'agit du stade où les liens affectifs se forment entre l'enfant et les adultes qui s'occupent de lui. Ce sont ces liens qui permettent à l'enfant d'acquiescer des aptitudes prosociales et de renoncer à se comporter de façon violente et à laisser surgir ce qu'il refoule. Si l'enfant, pour une raison quelconque, ne peut former de tels liens, la socialisation sera plus difficile.

C'est grâce aux résultats d'études comparatives entre des enfants soignés constamment par les mêmes adultes et des enfants soignés par différentes personnes<sup>36</sup> que les chercheurs ont pu

conclure que les liens affectifs se forment durant les premières années de la vie. Un enfant peut être confié à différentes personnes pour des raisons diverses, par exemple en cas d'adoption, de changement de gardiens ou de difficultés conjugales entre les parents.

Les enfants qui sont adoptés à un âge assez avancé sont plus susceptibles de souffrir de troubles d'adaptation que ceux qui sont adoptés en bas âge<sup>37</sup>. De même, les chercheurs ont établi une corrélation entre le changement de mères chez les nourrissons âgés de trois à six mois et l'asociabilité<sup>38</sup>. De même, il semble que la séparation de la mère et de l'enfant due à des séjours prolongés ou fréquents à l'hôpital, particulièrement lorsque l'enfant a entre six mois et trois ans, peut avoir des conséquences à long terme sur l'adaptation comportementale<sup>39</sup>.

Le temps passé avec un seul parent à l'âge préscolaire annonce des troubles comportementaux en deuxième année tandis que la désagrégation de la famille durant les cinq premières années de la vie de l'enfant donne lieu à des troubles comportementaux et délinquants beaucoup plus tard<sup>40</sup>. L'incidence négative des difficultés familiales sur le comportement de l'enfant est exacerbée si l'enfant perd fréquemment le contact avec un de ses parents. Même les très jeunes enfants réagissent de façon négative aux tensions entre les adultes qui s'occupent d'eux<sup>41</sup>.

Quelques études ont établi un

<sup>34</sup> R. Loeber. (1982). « *The Stability of Antisocial and Delinquent Child Behavior: A Review* », *Child Development*, 53, 1431-1446.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Résumé de K. MacDonald. (1985). « *Early Experience, Relative Plasticity and Social Development* », *Developmental Review*, 5, 99-121.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> R.J. Cadoret et C. Cain. (1980). « *Sex Differences in Predictors of Antisocial Behavior in Adoptees* », *Archives of General Psychiatry*, 37, 1171-1175.

<sup>39</sup> MacDonald. (1985). « *Early Experience* », op. cit.

<sup>40</sup> D. Behar et M.A. Stewart. (1982). « *Aggressive Conduct Disorders of Children: The Clinical History and Direct Observations* », *Acta Psychiatrica Scandinavia*, 65, 210-220. Voir aussi M. Wadsworth. (1979). *Roots of Delinquency, Infancy, Adolescence and Crime*. Oxford : Robertson.

<sup>41</sup> E.M. Cummings. (1987). « *Coping with Background Anger in Early Childhood* », *Child Development*, 58, 976-984.

lien entre les expériences difficiles en enfance et la délinquance<sup>42</sup>. Par exemple, Kolvin et al. ont étudié une cohorte de 847 enfants de la naissance à 33 ans. Ils ont contrôlé différentes privations subies par les enfants durant les cinq premières années de leur vie comme les difficultés conjugales, la mauvaise santé des parents, des soins physiques ou domestiques de mauvaise qualité, la dépendance sociale, le surpeuplement et des soins maternels de mauvaise qualité.

À une exception près (26-27 ans), le taux de condamnation dans chaque tranche d'âge était le plus élevé chez les garçons ayant subi au moins trois des privations susmentionnées. Ce taux était moyen chez les garçons n'ayant subi qu'une seule de ces privations. Il était le plus bas chez les garçons n'ayant pas souffert de privations.

Ces résultats révèlent deux choses. D'une part, il semble y avoir une corrélation entre le nombre de privations subies en enfance et le taux de condamnations. D'autre part, cette corrélation est présente de l'âge de 10 ans à l'âge de 33 ans.

### Conclusion

Cet article souligne surtout que ce n'est pas par pur hasard lorsqu'un jeune contrevenant pose un acte délinquant pour la première fois. En réalité, la délinquance est souvent annoncée par des troubles comportementaux chroniques présents pendant de nombreuses années.

Les premiers indices de la délinquance se manifestent de bien des façons (graphique 1). Ces manifestations changent au fur et à mesure que l'enfant se développe, entraînant souvent une diversification des troubles comportementaux avec le temps (graphique 2).

Le fonds de connaissance sur les types de troubles comportementaux annonciateurs de la délinquance est très riche. Par contre, le **lien** entre les facteurs de risque et la délinquance doit faire l'objet d'études plus poussées.

Certains facteurs de risque, dont

l'hyperactivité et les troubles de concentration, sont liés au développement du comportement asocial chronique. L'agressivité précoce, le vol et les difficultés scolaires sont également des facteurs importants. Il ne faut pas négliger le rôle des facteurs de risque biologiques, y compris la présence de substances toxiques qui est particulièrement nuisible aux enfants d'âge préscolaire.

Certaines recherches indiquent que les facteurs de risque sociaux (comme les méthodes de socialisation employées par les parents) provoquent en partie les troubles comportementaux et la délinquance chez les enfants. Plus les enfants subissent longtemps l'influence des facteurs de risque sociaux, y compris l'influence de leurs compagnons délinquants, plus ils risquent de sombrer dans la délinquance.

Enfin, le développement de l'enfant semble être coupé par des stades critiques où l'enfant est davantage sujet à certaines influences et aux effets de certains facteurs de risque. La recherche indique que les chances qu'un enfant change diminuent avec l'âge, et plus particulièrement au début de l'adolescence. Les données sur le sujet sont cependant loin d'être complètes. ■

\* Cet article est le condensé d'un exposé qui a paru dans la revue *Clinical Psychology Review* (vol. 9, 1990). L'auteur tient à remercier l'éditeur de Pergamon Press qui a eu l'amabilité d'autoriser la reproduction de cet article.

**Le Dr Rolf Loeber, psychologue clinicien de par sa formation, a fait ses études à l'université Queen's à Kingston (Ontario). Il est professeur agrégé de psychiatrie, de psychologie et d'épidémiologie à l'université de Pittsburgh, en Pennsylvanie.**

Le Dr Loeber et son épouse, le Dr Magda Stouthamer-Loeber, dirigent de conserve le *Life History Studies Program* du *Western Psychiatric Institute and Clinic* de Pittsburgh. Ce programme est consacré à l'étude du développement de l'associabilité chez le garçon.

Dans le cadre d'une des études qu'ils effectuent et qui dure depuis maintenant cinq ans, les Drs Loeber et Stouthamer-Loeber suivent un échantillon communautaire de 1 517 garçons. Une autre étude consiste en un suivi annuel d'un échantillon d'individus recommandés par des cliniciens (n=177). Cet échantillon a déjà fait l'objet de quatre évaluations. Les ensembles de données qu'ils ont compilés permettent aux deux chercheurs de suivre le développement de la délinquance, de repérer les facteurs de risque et les facteurs déterminants et de mettre au point des méthodes de dépistage efficaces pour identifier les enfants qui risquent de devenir délinquants.

<sup>42</sup> I. Kolvin, F.J.W. Miller, M. Fletting et P.A. Kolvin. (1988). « *Social and Parenting Factors Affecting Criminal-Offence Rates: Findings from the Newcastle Thousand Family Study* », *British Journal of Psychiatry*, 152, 80-90. Voir aussi Wadsworth. (1979). « *Roots of Delinquency* », op. cit. et E.E. Werner et R.S. Smith. (1977). *Kauai's Children Come of Age*. Honolulu : University of Hawaii Press.

## Les garçons violents : développement et prévention

par R. E. Tremblay, R. M. Zhou, C. Gagnon, F. Vitaro et H. Boileau

Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, 750, boulevard Gouin est, Montréal (Québec) H2C 1A6. Tél. : (514) 385-2525.

**A**u cours des deux dernières décennies, quelques travaux de type longitudinal<sup>1</sup> ont montré que la majorité des adolescents et des hommes adultes qui recourent souvent à la violence physique sont, dès l'enfance, plus agressifs que les autres garçons. Cependant, ces travaux montrent également que les garçons les plus agressifs ne deviennent pas tous des adolescents et des adultes violents. En fait, plus de la moitié des garçons les plus agressifs entre l'âge de huit et dix ans ne deviennent pas des adultes particulièrement violents.

C'est sur la base de ces résultats qu'en 1984, nous avons entrepris l'étude longitudinale d'une cohorte de 916 garçons francophones de maternelle issus de milieux défavorisés à Montréal. Nous cherchions à comprendre les facteurs qui conduisent certains garçons et pas d'autres à manifester des comportements agressifs jusqu'à l'adolescence. Une telle étude permet de caractériser l'évolution du comportement de ces garçons à risque. Elle permet également d'identifier les garçons qui n'ont pas besoin d'une intervention préventive parce qu'ils renoncent d'eux-mêmes aux comportements agressifs qu'ils adoptent à l'enfance.

Pour arriver à ces fins, nous devons contrôler régulièrement une multitude de variables. Nous avons tenté, dans la mesure de nos ressources, d'utiliser le maximum de perspectives théoriques et méthodologiques. Les données sur les garçons proviennent de différentes sources : l'observation directe des comportements par les chercheurs; des entrevues; des tests et des questionnaires remplis par les garçons mêmes, par leurs parents, par leurs compagnons de classe et par les enseignants; et la consultation des dossiers officiels de différents organismes (écoles, services sociaux, tribunaux).

L'observation directe du

comportement des enfants avec leurs parents, leurs compagnons et leurs enseignants se fit à l'école, à la maison et en laboratoire, celui-ci ayant été aménagé de façon à permettre l'observation des familles dans des situations standardisées.

Nous sommes donc en mesure de rendre compte de l'évolution des interactions de ces garçons avec leurs parents, leurs enseignants et leurs compagnons de classe et de la perception qu'ont ceux-ci, et les garçons eux-mêmes, de ce comportement.

Finalement, grâce à différentes évaluations par tests, questionnaires et entrevues, il a été possible de suivre le développement cognitif, le rendement scolaire, le tempérament, la croissance physique, l'alimentation, et la réactivité physiologique des garçons, ainsi

que le milieu familial, l'entente conjugale, la personnalité et le quotient intellectuel des parents<sup>2</sup>.

En plus de caractériser le développement des garçons dans leur cadre quotidien, l'étude avait pour objectif d'examiner les effets d'une intervention préventive. En particulier, nous voulions voir dans quelle mesure deux formes d'aide offertes aux garçons les plus agressifs en maternelle permettraient de prévenir la perpétuation des comportements agressifs pendant les années d'école primaire.

Les deux formes d'aide, soit le perfectionnement des compétences des parents et l'acquisition d'aptitudes sociales harmonieuses pour les garçons, sont les moyens d'intervention qui semblent les plus susceptibles d'être efficaces parce qu'elles visent directement deux causes perçues des comportements agressifs : les pratiques disciplinaires inefficaces employées par les parents et un répertoire de comportements limité à des actes coercitifs chez les garçons.

Si la première partie de l'étude est descriptive, la vérification de l'efficacité d'une intervention préventive suit un plan expérimental classique. Après que les garçons les plus agressifs en maternelle aient été repérés, ils ont été répartis au hasard en trois groupes égaux : le groupe expérimental, qui bénéficie de l'intervention, le groupe d'observation, qui fait l'objet des observations intensives décrites plus haut (il s'agit en fait d'un groupe placebo-attention) et le groupe de

<sup>1</sup> D.P. Farrington. (1991). « *Childhood Aggression and Adult Violence: Early Precursors and Later Outcomes* », dans D. Pepler et K. Rubin, éd., *The Development and Treatment of Childhood Aggression*. Hillsdale, N.J. : Lawrence Erlbaum. Voir aussi L.R. Huesmann, L.D. Eron, M.M. Lefkowitz et L.O. Walder. (1984). « *Stability of Aggression Over Time and Generations* », *Developmental Psychology*, 20, 1120-1134, et H. Stattin et D. Magnusson. (1989). « *The Role of Early Aggressive Behaviour in the Frequency, Seriousness and Types of Later Crime* », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 57, 710-718.

<sup>2</sup> R.E. Tremblay, P. Charlebois, C. Gagnon et S. Larivée. (1987). Les garçons agressifs à l'école maternelle, étude longitudinale, descriptive, prédictive et explicative. Montréal : Groupe de recherche interuniversitaire sur la prévention de l'inadaptation psycho-sociale, Université de Montréal.

contrôle, qui ne fait l'objet ni d'interventions ni d'observations intensives<sup>3</sup>.

En suivant cette démarche, il est possible de vérifier dans quelle mesure le groupe expérimental a profité du traitement préventif en le comparant au groupe de contrôle. L'étude comparative du groupe d'observation et du groupe expérimental permet, pour sa part, de voir si les changements survenus chez les sujets du deuxième groupe résultent du traitement proprement dit ou de l'attention dont ils ont bénéficié. Enfin, la comparaison entre le groupe de contrôle et le groupe d'observation nous indique si l'effet d'une observation intensive de ces garçons, durant plusieurs années, est bénéfique ou nuisible. À l'heure actuelle, les avis à ce sujet sont très partagés, les résultats de notre recherche pourraient jeter une lumière empirique sur le débat.

Dès le départ, l'échantillon de l'étude était limité aux garçons francophones fréquentant des classes maternelles dans les écoles desservant les milieux socio-économiques moins bien nantis de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et ce, parce que les résultats d'études préalables avaient montré que les garçons issus de ces milieux sont plus susceptibles d'adopter des comportements agressifs<sup>4</sup>.

En 1986 et 1987, nous avons entrepris des études comparables auprès de quatre différentes cohortes. Un des échantillons représente l'ensemble des garçons et des filles qui fréquentent la maternelle dans les écoles publiques francophones du Québec. Les trois autres échantillons représentent les garçons et les filles qui fréquentent la maternelle dans trois villes de tailles différentes, en l'occurrence Montréal, Québec et Val d'Or.

#### Répartition des garçons violents dans les maternelles du Québec

Les données sur les comportements agressifs des enfants de maternelle proviennent d'évaluations faites par les responsables de ces classes. Les

enseignants sont en contact quotidien avec les enfants pendant plusieurs mois. Ils se trouvent donc dans une position privilégiée pour repérer les enfants qui présentent les comportements extrêmes. Il est entendu que de telles données sont quelque peu subjectives, mais les contrôles de fidélité et de validité de cette forme d'évaluation ont révélé qu'il s'agit néanmoins d'un des moyens les plus justes pour rendre compte des comportements agressifs des enfants à l'école<sup>5</sup>.

Trois comportements sont employés pour caractériser les enfants physiquement agressifs : ils se battent, ils malmènent et intimident leurs compagnons, et ils frappent et mordent les autres<sup>6</sup>.

L'étude d'échantillons de garçons et de filles de différentes commissions scolaires du Québec a permis de confirmer, à l'instar de plusieurs autres études<sup>7</sup>, que les comportements violents sont plus fréquents chez les

jeunes garçons que chez les filles. En effet, selon les observations faites, 14 p. 100 des garçons avaient fréquemment recours à la violence physique, contre seulement 4,4 p. 100 des filles. Cet écart se maintient généralement indépendamment de l'âge<sup>8</sup>, ce qui explique pourquoi les chercheurs intéressés par les comportements violents ont porté leur attention sur le sexe masculin.

L'étude de la distribution des garçons ayant des comportements violents fréquents a révélé qu'ils ne sont pas répartis également sur l'ensemble du territoire québécois. En effet, des observations ont montré que la plus forte concentration de garçons violents à la maternelle se retrouve à Montréal (19,2 p. 100), et plus particulièrement dans les écoles desservant les milieux socio-économiques moins bien nantis de la Commission des écoles catholiques de Montréal (26,8 p. 100)<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> R.E. Tremblay, J. McCord, H. Boileau, P. Charlebois, C. Gagnon, M. LeBlanc et S. Larivée. (Mai 1991). « Can Disruptive Boys be Helped to Become Competent? », *Psychiatry*, 54, 148-161.

<sup>4</sup> M. LeBlanc et G. Côté. (1986). « Comparaison des adolescents de 14-15 ans en 1974 et 1985 », dans R.E. Tremblay, M. LeBlanc et A.E. Schwartzman, éd., *La conduite délinquante des adolescents à Montréal (1974-1985) : Étude descriptive et prédictive*. Montréal : Université de Montréal, École de psycho-éducation.

<sup>5</sup> R.B. Cairns, B.D. Cairns, H.J. Nickerman, L.L. Ferguson et J.L. Gariépy. (1989). « Growth and Aggression: 1. Childhood to Early Adolescence », *Developmental Psychology*, 25, 320-330. Voir aussi R.E. Tremblay, M. LeBlanc et A.E. Schwartzman. (1988). « The Predictive Power of First-grade Peer and Teacher Ratings of Behavior: Sex Differences in Antisocial Behavior and Personality at Adolescence », *Journal of Abnormal Child Psychology*, 16, 571-583.

<sup>6</sup> R. Loeber, R.E. Tremblay, C. Gagnon et P. Charlebois. (1989). « Continuity and Desistance in Disruptive Boys' Early Fighting at School », *Development and Psychopathology*, 1, 39-50.

<sup>7</sup> E.E. Maccoby. (1986). « Social Groupings in Childhood: Their Relationship to Prosocial and Antisocial Behavior in Boys and Girls », dans D. Olweus, J. Block et M. Radke-Yarrow, éd., *Development of Antisocial and Prosocial Behavior: Research, Theory and Issues*. Montréal : Academic Press.

<sup>8</sup> J.Q. Wilson et R.J. Herrnstein. (1985). *Crime and Human Nature*. New York : Simon and Schuster.

<sup>9</sup> Voir la publication suivante pour la répartition régionale complète : R.E. Tremblay, C. Gagnon, F. Vitaro, M. LeBlanc, S. Larivée, P. Charlebois et H. Boileau. (1991). « Les garçons agressifs à la maternelle : qui sont-ils et que deviennent-ils? », dans R.E. Tremblay, éd., *Les enfants agressifs*. Montréal : Éditions Agence d'Arc.

Il est à noter que l'échantillon de la CECM se limitait à des garçons dont les parents étaient francophones et nés au Canada. Le facteur ethnique ne peut donc expliquer la fréquence des comportements agressifs.

### Caractéristiques familiales des garçons violents à la maternelle

Plusieurs études<sup>10</sup> ont montré que certaines caractéristiques familiales sont fréquemment associées à la manifestation de comportements violents ou asociaux. Certains chercheurs<sup>11</sup> ont donc postulé que les comportements violents ont comme origine le milieu familial.

Nos travaux ne permettent pas l'étude directe des mécanismes de cet apprentissage avant l'entrée en maternelle. Nous avons cependant observé un certain nombre de phénomènes qui permettent d'identifier avec plus de précision les familles dont sont susceptibles de provenir des garçons violents à la maternelle.

L'étude comparative, pour l'ensemble du Québec, des garçons fréquemment violents et des autres garçons a révélé que les pères et les mères des garçons violents avaient fréquenté l'école légèrement moins longtemps que les parents des garçons moins violents. Fait éventuellement plus significatif, 21,4 p. 100 des garçons dont les parents s'étaient séparés entre la naissance du fils et la fin de la maternelle (« famille dissociée ») étaient violents par rapport à seulement 11,6 p. 100 de ceux dont les parents vivaient toujours ensemble (« famille intacte »).

Cette tendance se maintient dans l'ensemble des écoles de Montréal et pour celles de la CECM qui desservent des milieux socio-économiques moins bien nantis. Or, il est manifeste qu'il s'agit là d'un cumul de facteurs. Les garçons de familles dissociées qui fréquentent les écoles de la CECM risquent d'être jugés violents pratiquement deux fois plus souvent (39,2 p. 100) que leurs homologues issus de familles intactes (20,5 p. 100) et que les garçons issus de familles dissociées dans l'ensemble du Québec

(21,4 p. 100), de même que près de quatre fois plus souvent que les garçons issus de familles intactes dans l'ensemble du Québec (11,6 p. 100).

Parmi les facteurs familiaux pouvant être associés à une incidence élevée de comportements agressifs, le nombre de frères et sœurs, la fréquentation de garderies et l'âge des parents à la naissance de l'enfant ont fait l'objet d'études.

L'analyse du nombre d'enfants dans la famille, pour l'échantillon provincial, révèle que l'incidence de comportements violents est plus forte chez les garçons sans frères ni sœurs l'année de leur entrée en maternelle (21,2 p. 100) que chez les enfants ayant un (12,7 p. 100), deux (9,9 p. 100) ou trois et plus (10,2 p. 100) frères ou sœurs. Cette tendance s'observe également chez les garçons qui fréquentent les écoles de la CECM desservant les milieux socio-économiques moins bien nantis, quoique les différences soient moins marquées.

Quant à la fréquentation d'une garderie avant l'entrée en maternelle, les résultats pour l'ensemble de la province, Montréal et les écoles de la CECM desservant les milieux défavorisés, indiquent que les garçons n'ayant jamais été placés en garderie sont moins susceptibles de compter parmi les garçons plus violents en maternelle. L'association entre la fréquentation d'une garderie et la violence physique

chez les garçons issus de milieux socio-économiques défavorisés desservis par la CECM est plus marquée que chez les autres échantillons.

Cette constatation mérite une investigation plus approfondie, mais il est à noter que quelques études réalisées aux États-Unis ont abouti à des résultats semblables<sup>12</sup>. Ce fait est probablement attribuable à l'effet combiné de plusieurs phénomènes. Belsky<sup>13</sup> laisse entendre, dans son analyse de ces résultats, que les familles susceptibles d'avoir des enfants aux comportements difficiles ont également plus souvent tendance à placer leurs enfants en garderie alors qu'ils sont encore nourrissons.

Les résultats des analyses de l'âge de la mère à la naissance du fils confirment un autre phénomène déjà observé, cette fois par des chercheurs qui s'intéressent aux mères adolescentes<sup>14</sup> : les difficultés d'adaptation sont plus fréquentes chez les enfants de mères adolescentes. Le nombre de garçons violents dont la mère avait 20 ans ou moins à leur naissance était plus élevé que le nombre de garçons violents dont la mère avait 21 ans ou plus à leur naissance, et ce, autant dans l'ensemble du Québec, qu'à Montréal et dans les milieux socio-économiques défavorisés desservis par la CECM.

Nos recherches indiquent par ailleurs qu'il n'existe pas un tel lien pour ce qui est des comportements d'anxiété<sup>15</sup>. On aurait pu croire que

<sup>10</sup> R. Loeber et M. Stouthamer-Loeber. (1986). « Family Factors as Correlates and Predictors of Juvenile Conduct Problems and Delinquency », dans M. Tonry et N. Morris, éd., *Crime and Justice: An Annual Review*. Chicago : University of Chicago Press, 7, 29-149.

<sup>11</sup> L. Eron. (1987). « The Development of Aggressive Behavior from the Perspective of a Developing Behaviorism », *American Psychologist*, 42, 435-442.

<sup>12</sup> J. Belsky. (1989). « Infant Day Care and Socio-Emotional Development: The United States », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 29, 397-406.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> C.D. Hayes. (1987). *Risking the Future: Adolescent Sexuality, Pregnancy and Child Bearing*. Washington, D.C. : National Academy Press.

<sup>15</sup> R.E. Tremblay et R.M. Zhou. (1991). Le dépistage des difficultés d'adaptation sociale chez les garçons de milieux socio-économiques faibles de la maternelle à la fin de l'école primaire. Montréal : Université de Montréal, publié par le Groupe de recherche sur l'inadaptation psycho-sociale chez l'enfant (GRIP).

l'adversité d'une maternité à l'adolescence pourrait avoir des effets néfastes non seulement sur l'externalisation (agressivité), mais également sur l'inhibition du comportement (anxiété). Toutefois, nos résultats d'études montrent que s'il y a un effet néfaste, il se manifeste dans l'agressivité. Il sera donc important de mettre en lumière le mécanisme qui sous-tend ce phénomène.

### Qu'advient-il des garçons qui demeurent violents après la maternelle?

Dans plusieurs cas, les comportements agressifs qui se manifestent à la maternelle peuvent être considérés comme passagers, attribuables à l'adaptation à un nouveau milieu ou à la perpétuation de comportements relativement communs chez les jeunes enfants. L'étude longitudinale en milieu scolaire de garçons issus des milieux défavorisés à Montréal s'est intéressée aux différences entre les garçons pour qui la violence à la maternelle semble avoir été passagère et ceux pour qui le comportement violent est devenu habituel. Par ailleurs, les deux groupes ont été comparés à des garçons issus du même milieu qui, selon leurs enseignants, n'ont jamais manifesté de comportements violents.

Les résultats montrent clairement que les garçons qui se comportent de façon violente tout au long de leurs études primaires (« violents stables ») souffrent de difficultés d'adaptation scolaire et sociale considérables. Des 785 garçons francophones, fréquentant des écoles desservant des milieux socio-économiques moins bien nantis à Montréal, suivis jusqu'à l'âge de 12 ans, 6,2 p. 100 (N=49) avaient été évalués parmi les plus violents, en maternelle, à 10, 11, et 12 ans.

Or, l'analyse de leur statut scolaire à 12 ans (six ans après la maternelle) révèle que seulement 29 p. 100 d'entre eux fréquentent une classe de sixième régulière (graphique 1) tandis que 29 p. 100 se trouvent placés en milieux spécialisés (classe, école, internat, etc.) pour troubles d'apprentissage, troubles de comportement ou

problèmes familiaux.

Par contre, les garçons qui avaient été jugés violents en maternelle, mais qui ne l'étaient plus à 10, 11 et 12 ans, étaient deux fois plus susceptibles de fréquenter une classe de sixième régulière à 12 ans (72 p. 100) et près de cinq fois moins susceptibles d'être placés en milieux spécialisés (6 p. 100).

Par ailleurs, il faut noter que ces garçons n'étaient pas plus susceptibles de souffrir de problèmes d'adaptation scolaire que les garçons identifiés par les enseignants comme n'ayant jamais manifesté de comportements violents.

Sur le plan du comportement, nous avons observé que les garçons jugés violents stables par leurs enseignants, de la maternelle à l'âge de 12 ans, sont dans une large mesure perçus comme agressifs par leurs compagnons de classe et risquent d'adopter, dès l'âge de 10 à 12 ans, des habitudes de vie délinquantes. En effet, nous avons remarqué (voir graphique 2) qu'entre les âges de 10 et 12 ans, 76 p. 100 de ces violents stables sont jugés par leurs pairs comme comptant parmi les plus agressifs de leur classe.

En comparaison, seulement 8 p. 100 des garçons qui avaient été jugés violents uniquement à la maternelle, d'une part, et 6 p. 100 des garçons qui n'avaient jamais été jugés violents, d'autre part, sont perçus comme faisant partie des plus agressifs par leurs pairs. L'impression qu'ont les enseignants du comportement violent de certains garçons est donc largement corroborée par les impressions des compagnons de classe de ces derniers.

Nous avons également observé que plusieurs des garçons violents stables (61 p. 100) âgés entre 10 et 12 ans sont perçus par les enseignants comme manifestant fréquemment d'autres comportements asociaux, comme voler, mentir ou faire l'école buissonnière. Seulement 2 p. 100 des garçons non violents étaient perçus de la même façon; en outre, 4 p. 100 des garçons jugés violents à six ans furent jugés asociaux à l'âge de 10 à 12 ans par les enseignants.

Le résultat de ces évaluations par les pairs et les enseignants est largement confirmé par ce qu'ont rapporté les garçons eux-mêmes au sujet de leurs activités délinquantes entre les âges de 10 et 12 ans. En effet, près de la moitié (45 p. 100) des violents stables rapportent avoir commis des actes délinquants (vol, vandalisme, agression, consommation d'alcool et de drogue) qui les situent parmi les plus délinquants des garçons de 10 à 12 ans.

Par contre, cette catégorie de plus délinquants âgés de 10 à 12 ans regroupe près de deux fois moins (25 p. 100) de garçons qui avaient été violents uniquement à la maternelle. À remarquer également que seulement 9 p. 100 des garçons jugés non violents de la maternelle à l'âge de 10 à 12 ans comptent parmi les plus délinquants.

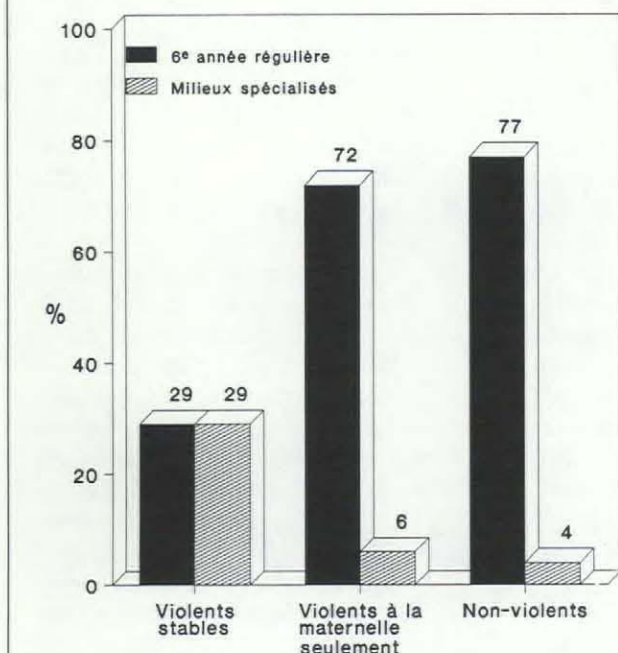
Ces résultats montrent bien que les comportements violents chez les jeunes indiquent clairement un risque élevé de participation à des activités délinquantes à grande échelle avant même l'adolescence.

### Caractéristiques des garçons violents de six à 12 ans

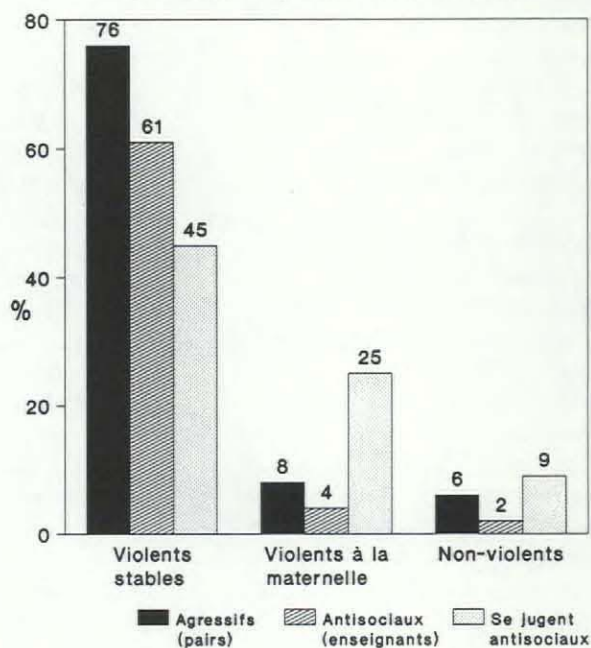
Comme on l'a constaté, les garçons violents à la maternelle se distinguent des non-violents par certaines caractéristiques environnementales, notamment par des caractéristiques familiales. Aux fins de prédiction, il importe de vérifier dans quelle mesure certaines caractéristiques peuvent distinguer les garçons qui vont demeurer violents de ceux qui renoncent à ce genre de comportement. Nous avons constaté que ce sont les mêmes caractéristiques familiales qui provoquent et l'apparition du comportement violent et sa perpétuation.

Comme l'illustre le graphique 3, 45 p. 100 des violents stables sont issus de familles dissociées. Leurs mères (51 p. 100) et leurs pères (37 p. 100) étaient, dans une plus grande mesure, bénéficiaires de l'aide sociale et les mères avaient plus souvent 20 ans ou moins à la

Graphique 1  
Situation scolaire de trois groupes  
de garçons six ans après la maternelle



Graphique 2  
Garçons jugés comme les plus agressifs  
par leurs pairs et les plus antisociaux  
par les enseignants et eux-mêmes



naissance de leur fils (39 p. 100).

Ces résultats permettent de conclure que les garçons les plus susceptibles d'adopter un comportement violent soutenu sont issus de familles ayant pour chef une jeune femme dont la situation financière est précaire, et qui a eu un fils à l'âge de 20 ans ou moins.

Un indice d'adversité familiale<sup>16</sup>, basé sur l'ensemble des variables familiales, montre que le groupe de garçons violents stables provient clairement de milieux caractérisés par une forte adversité familiale. Par ailleurs, une évaluation du tempérament des garçons<sup>17</sup>, tel que décrit par leurs mères, a permis de constater que les garçons les plus susceptibles d'être violents stables sont plus réactifs, c'est-à-dire qu'ils ont davantage tendance à réagir intensément à différents stimuli et à être hyperactifs.

Il est probable que les garçons dont l'organisation neurologique est plus réactive et qui vivent dans un milieu perturbé soient les plus susceptibles de manifester des

comportements agressifs à long terme<sup>18</sup>.

#### Peut-on prévenir la perpétuation des comportements violents chez les garçons d'école primaire?

Si nous pouvons dépister dès la maternelle les enfants les plus susceptibles de devenir violents et de le rester, il va sans dire que le milieu scolaire devient alors un endroit privilégié pour coordonner les efforts de prévention puisque tous les enfants doivent aller à l'école. L'école se prête au repérage des enfants qui éprouvent des difficultés particulières à assimiler les

connaissances et les comportements qui leur permettront de s'adapter aux exigences sociales.

Rappelons que notre programme de recherche incluait justement la mise à l'épreuve d'une intervention visant à aider les parents à acquérir des moyens de minimiser les comportements agressifs de leurs fils. Ce programme de prévention avait également pour objectif d'aider les garçons en les amenant à recourir plus fréquemment à des comportements positifs dans leurs interactions avec leurs camarades, et à user moins fréquemment de violence pour résoudre des conflits.

<sup>16</sup> R.E. Tremblay, R. Loeber, C. Gagnon, P. Charlebois, S. Larivée et M. LeBlanc. (1991). « Disruptive Boys with Stable and Unstable High Fighting Behavior Patterns During Junior Elementary School », *Journal of Abnormal Child Psychology*, 19, 285-300.

<sup>17</sup> R.M. Lerner, M. Palermo, A. Spiro et J.R. Nesselroade. (1982). « Assessing the Dimensions of Temperamental Individuality Across the Life Span: The Dimensions of Temperament Survey (DOTS) », *Child Development*, 53, 149-159.

<sup>18</sup> P.H. Venables. (1987). « Autonomic Nervous Factors in Criminal Behavior », dans S.A. Mednick, T.E. Moffitt et S.A. Stack, éd., *The Causes of Crime: New Biological Approaches*. New York : Cambridge University Press.



Le programme d'aide aux parents et aux garçons du groupe expérimental fut étalé sur deux ans. Les garçons avaient sept ans au début de l'intervention. Pendant la période entre la fin de la maternelle et le début de la deuxième année d'école primaire, nous avons formé le personnel qui devait réaliser l'intervention (quatre psycho-éducateurs, une psychologue et une travailleuse sociale). Nous avons également effectué les évaluations nécessaires avant la mise en œuvre de l'intervention (évaluation du comportement des parents avec l'enfant, évaluation du comportement de l'enfant à la maison et à l'école).

Les interventions auprès des garçons se déroulaient à l'école, en petits groupes qui incluaient des enfants ne présentant pas de problèmes de comportement et servant de modèles. Les interventions auprès des parents se déroulaient à la maison avec les deux parents, ou avec le parent s'il s'agissait d'une famille monoparentale.

Le comportement de tous les

garçons (groupes expérimental, contrôle et observation) a été évalué à l'âge de 9, 10, 11 et 12 ans.

D'après les résultats connus à l'heure actuelle<sup>19</sup>, il semblerait que l'intervention ait été bénéfique. En effet, en comparant le groupe expérimental aux groupes de contrôle et d'observation deux ans après la fin de l'intervention, on constate que moins de garçons du groupe expérimental rapportent s'être battus à la maison et à l'extérieur de la maison. Aussi, moins de garçons du groupe expérimental rapportent avoir commis des vols à la maison, et un nombre moindre d'entre eux ont redoublé une classe ou ont été placés dans une classe (ou un établissement) pour enfants en difficultés.

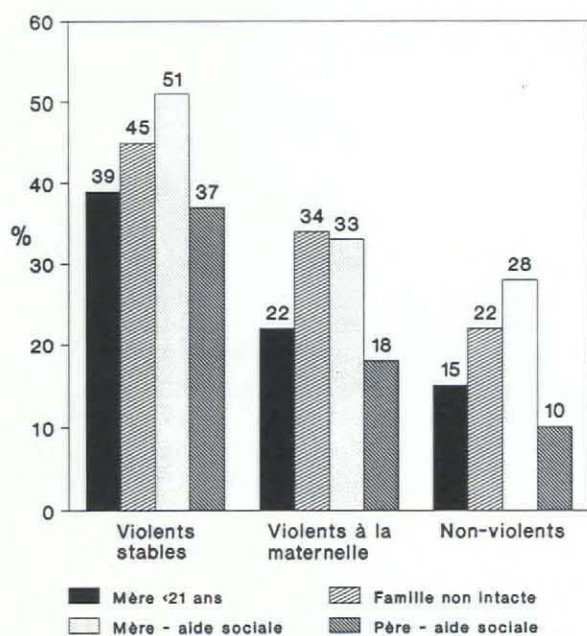
Pour comparer l'adaptation

globale au milieu scolaire de chacun des enfants, nous avons créé un indice qui tient compte de l'évaluation des pairs et des enseignants pour les comportements d'agressivité, d'opposition et d'hyperactivité à 10 et 11 ans, et de l'inclusion ou de l'exclusion d'une classe de sixième régulière, six ans après la maternelle. Cet indice permet de déterminer quels garçons sont atteints de graves difficultés de comportement et de rendement scolaire.

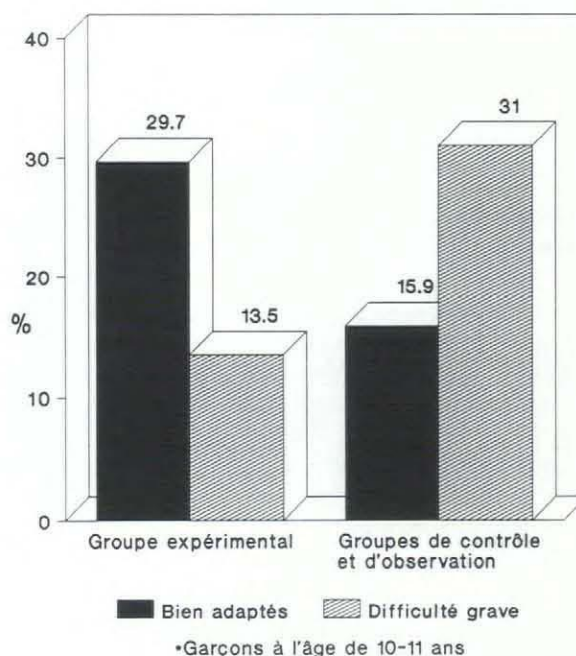
Les résultats (graphique 4) montrent que près de deux fois moins de garçons du groupe expérimental, en comparaison à ceux des groupes de contrôle et d'observation, souffrent de graves difficultés de comportement et de rendement scolaire (14 p. 100 par rapport à 31 p. 100).

<sup>19</sup> R.E. Tremblay, J. McCord, H. Boileau, M. LeBlanc, P. Charlebois, C. Gagnon et S. Larivée. (Novembre 1990). « The Montreal Prevention Experiment: School Adjustment and Self-reported Delinquency after Three Years of Follow Up ». Une conférence présentée à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'American Society of Criminology. Baltimore. C.f. note 3.

Graphique 3  
Caractéristiques familiales des garçons



Graphique 4  
Garçons ayant bénéficié d'une intervention préventive\*



Bien que ces résultats soient encourageants, le groupe expérimental ne se différencie pas des groupes de contrôle et d'observation pour plusieurs autres mesures indiquant des difficultés d'adaptation. Pour le moment, nous nous abstenons de proclamer que le traitement préventif testé est efficace. Au cours des cinq prochaines années, ces garçons seront à l'âge (13 à 18 ans) où ils risquent le plus de commettre des actes de délinquance, dont des actes de violence physique. La période d'évaluation devrait permettre de mieux comprendre l'incidence à long terme d'une intervention préventive auprès des garçons agressifs, voire violents, à la maternelle.

### Conclusion

La violence physique est un sujet qui préoccupe la majorité des citoyens. Or, il se trouve que l'agression physique qui se manifeste chez les garçons dès la maternelle est associée à plusieurs problèmes sociaux, dont la pauvreté, les grossesses à l'adolescence, le divorce et le placement en garderie.

Il semble peu probable que la société parvienne à amoindrir ces problèmes sans déployer des efforts considérables pour améliorer la qualité de vie des enfants qui seront les parents de demain. À une époque où les personnes du troisième âge, avec leurs besoins légitimes, représentent une part grandissante de la population, il faudra régulièrement choisir entre l'affectation de ressources à la santé et au bien-être des citoyens âgés et l'affectation de ressources aux enfants les plus démunis.

Il y a moyen d'améliorer le bien-être des personnes âgées en resserrant la surveillance policière pour prévenir les agressions, par exemple. Toutefois, il serait également possible de tenter de prévenir ces agressions en améliorant les services dont bénéficient les enfants susceptibles de devenir délinquants.

Les dirigeants politiques et les gestionnaires qui doivent choisir les stratégies d'action sont influencés par

divers facteurs, dont des considérations humanitaires (par exemple, le bien-être des minorités) et les considérations politiques (par exemple, le vote de la majorité). Une des fonctions de la recherche est d'alimenter le processus décisionnel en données factuelles.

Malheureusement, la recherche sur les causes des difficultés d'adaptation psychosociale et les moyens de les prévenir est assez sommaire. Il n'y a pour le moment aucun moyen de garantir qu'un investissement dans la prévention auprès d'enfants à risque aboutira à des effets significatifs et proportionnels aux ressources déployées. Les ressources affectées jusqu'à aujourd'hui à l'aide aux enfants en difficulté ont permis de créer des services dont l'utilité à court, moyen et long termes demeure inconnue.

Les recherches expérimentales et épidémiologiques ont permis au domaine de la santé physique de nettement progresser au cours des dernières décennies. Il est à espérer que l'utilisation systématique de ces méthodes permettra de mieux comprendre jusqu'à quel point il est possible d'éviter que des enfants vivent dans des conditions telles qu'ils apprennent à privilégier les actes violents pour obtenir ce qu'ils désirent.

Les résultats de notre intervention préventive, au début des années d'école primaire, montrent qu'une aide aux parents et aux enfants peut, dans certains cas, avoir un effet bénéfique. Il est clair cependant qu'il serait préférable d'intervenir beaucoup plus tôt, avant que le recours à la violence ne devienne habituel. De telles interventions préventives supposent le dépistage des enfants à risque au cours de la grossesse ou dans les quelques mois qui suivent la naissance. Il s'agit cependant là, d'une méthode

d'évaluation beaucoup plus complexe et coûteuse que le dépistage en milieu scolaire.

Dans l'intérêt de tirer parti du système scolaire et d'opérer plus tôt une prévention, nous pouvons considérer les enfants étudiés dans le cadre des études longitudinales entreprises par nous comme de futurs parents, dont certains auront éventuellement des enfants en difficulté. Dans cette perspective, les filles des échantillons deviennent des sujets aussi intéressants, sinon plus, que les garçons. En effet, nous savons que les filles présentent nettement moins de difficultés de comportement que les garçons au cours de l'enfance; néanmoins, celles qui présentent des difficultés courent davantage le risque de devenir des mères adolescentes et des mères qui soignent moins attentivement leurs enfants<sup>20</sup>.

Si des interventions préventives auprès de jeunes filles présentant des difficultés de comportement au début des études primaires permettaient d'éviter certaines grossesses à l'adolescence et rehaussaient la qualité des soins donnés aux enfants, le système scolaire aurait alors servi à prévenir la reproduction des difficultés d'adaptation. En fait, il ne semble pas déraisonnable de penser que le système scolaire, en plus de préparer la jeunesse pour le marché du travail, devrait également la préparer à s'adapter à l'ensemble de la vie en société.

### Remerciements

Les travaux de recherche décrits ci-dessus furent réalisés en collaboration avec Pierre Charlebois, Serge Larivée et Marc Leblanc, grâce à l'appui de plusieurs organismes de subvention : Le Conseil québécois de la recherche sociale, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le FCAR du gouvernement du Québec,

<sup>20</sup> L.A. Serbin, A.E. Schwartzman, D.S. Moskowitz et J.E. Ledingham. (1991). « Aggressive, Withdrawn and Aggressive-withdrawn Children in Adolescence: Into the Next Generation », dans D. Pepler et K. Rubin, éd., *The Development and Treatment of Childhood Aggression*. Hillsdale, N.J. : Lawrence Erlbaum.

le Programme de subventions nationales au bien-être social du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain, la Fondation Cité des Prairies, le Centre d'accueil Le Mainbourg et l'Université de Montréal.

Plusieurs professionnels et assistants de recherche ont contribué aux travaux. Nous désirons remercier Rita Béland, Lucie Bertrand, Michel Bouillon, Lucille David, Lyse Desmarais-Gervais, Raymond Labelle, Danielle Prince, Minh Trinh, Nicole Thériault, Suzanne Langelier, Louise Bineau, Estelle Hébert, de même que Mariette Paradis-Choquet et Chantal Bruneau pour le travail de secrétariat.

Une première version de ce compte rendu a paru dans la revue *Interface* (avril 1990); une version révisée a été incluse dans le livre *Les enfants agressifs* (Agence d'Arc, 1991), sous la direction de R. E. Tremblay. ■

**Outre ses fonctions de professeur titulaire de l'École de psycho-éducation de l'Université de Montréal, R.E. Tremblay dirige le Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant.**

**R.M. Zhou est chercheur invité au sein du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant de l'Université de Montréal et professeur à l'Université Laurentienne.**

**C. Gagnon est chercheur titulaire au sein du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant et directeur de l'École de psycho-éducation de l'Université de Montréal.**

**F. Vitaro est chercheur titulaire au sein du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant et professeur agrégé de l'École de psycho-éducation de l'Université de Montréal.**

**H. Boileau est statisticienne au sein du Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant à l'Université de Montréal.**

**C**ette rubrique de FORUM, véhicule « d'opinions » sur certaines questions et de « comptes rendus » de publications récentes, y compris FORUM, se veut un moyen d'introduire certains sujets et de susciter une réaction chez les lecteurs. FORUM invite donc les lecteurs à prendre la plume et à faire connaître leur avis.

## Polémique sur le rapport entre le rang social et la criminalité

Selon le domaine dans lequel les gens œuvrent, leurs avis quant à l'importance du rang social du point de vue de la criminalité et de la justice pénale sont souvent partagés. Alors que certains affirment qu'il existe un lien entre le rang social et la criminalité, d'autres soutiennent que l'appartenance à une classe sociale plutôt qu'à une autre n'a rien à voir avec la criminalité et ne vaut pas d'être mise en cause.

Pour marquer le lancement de la rubrique *Opinions et comptes rendus*, FORUM a invité deux universitaires bien connus à polémiquer sur ce rapport entre le rang social et la criminalité.

Ross Hastings, de l'Université d'Ottawa, affirme qu'il est impensable de parler de criminalité sans aborder la question du rang social. Don Andrews, de l'Université Carleton, est d'avis que le rang social et la criminalité sont deux questions distinctes.

## Le secteur correctionnel et la distinction de classe

Ross Hastings  
Faculté de criminologie, Université d'Ottawa

De plus en plus, les criminologues conviennent de l'importance d'un retour à la criminologie appliquée. Plus précisément, ils manifestent le désir de s'attaquer à des domaines plus limités, mais aussi plus précis.

Pour leur part, les défenseurs de la théorie de la réadaptation invoquent davantage la primauté de la personne plutôt qu'une réforme attribuable aux circonstances. Quant aux criminologues critiques, ils préfèrent miser sur les collectivités locales et la collaboration entre organismes plutôt que sur les rapports entre classes.

Malheureusement, la volonté concertée d'agir n'est pas animée par une perspective théorique commune. Il en résulte de nombreux débats virulents et, il faut le dire, parfois très futiles. Exemple probant si jamais il en fut, la polémique de l'heure sur l'importance du rang social.

À mon avis, la réponse est simple : le rang social a indubitablement une incidence considérable sur le taux de criminalité et de victimisation

au sein de diverses classes sociales. Il faut cependant commencer par démontrer comment se manifeste l'importance du rang social.

Selon les résultats de récents travaux sur la réadaptation, il semble que le comportement criminel est attribuable à des différences

individuelles, mais qu'il est possible d'élaborer des programmes visant à compenser ces différences et donc à limiter la récidive. Pourtant, il est rare que ces travaux mettent en évidence le rapport entre ces facteurs et le rang social.

L'importance des différences individuelles est indéniable. Or, la répartition de ces différences n'est pas un effet du hasard. Les différences qui font « toute la différence » sont beaucoup plus répandues au sein de certains groupes sociaux en raison des pressions sociales et économiques qui s'exercent sur eux.

Il ne faut pas non plus se contenter de reconnaître l'importance de l'origine sociale; il faut également en tenir compte dans les analyses que nous faisons et dans les moyens que nous concevons pour parer au crime. Tant que nous ne le ferons pas, il est peu probable que les programmes visant la réadaptation des délinquants s'avèrent très efficaces, principalement parce qu'ils ne seront pas à la mesure des situations problématiques que doivent surmonter chaque jour les délinquants.

Ainsi, même si les programmes de réadaptation aideront certaines personnes pendant un certain temps, ils ne seront pas tellement utiles, à long terme, pour enrayer la criminalité et rendre les collectivités plus sûres et plus dynamiques. ■

## L'origine socio-économique et le comportement criminel individuel

Don Andrews  
Faculté de psychologie, Université Carleton

La répartition inégale des richesses, du pouvoir et du prestige au sein de la société constitue un problème de taille qui a parfois des conséquences individuelles et familiales tragiques. La pauvreté et l'abus de pouvoir ne sont pas tolérés, et les efforts déployés en vue de répartir plus équitablement les richesses et le pouvoir sont très prisés.

Quoiqu'on ne puisse nier l'importance de ces facteurs, il n'existe pas pour autant de corrélation

importante entre l'origine sociale et la criminalité, pas plus que l'origine sociale ne permet de prévoir la délinquance. Ainsi, l'édifice de la criminologie sociale, qui repose sur les tensions entre les classes, les sous-cultures, les distinctions et les perspectives critiques et marxistes du comportement criminel individuel, menace de s'effondrer faute de fondement empirique.

Il suffit de songer aux vastes

études quantitatives sur les documents qui abordent la question. En 1978, Tittle, Villimez et Smith se sont penchés sur certaines études empiriques et en ont conclu que la corrélation moyenne entre l'origine sociale et la criminalité est d'environ -0,09. Une corrélation si faible n'étaye pas tellement les théories concernant les différences entre les classes sociales.

Selon Rolf Loeber et ses collègues, si l'on s'appuie sur l'origine sociale plutôt que sur la chance (deviner) pour prédire la délinquance,

l'amélioration relative des chances d'avoir raison est d'environ 18 p. 100 – là encore, le rapport entre l'origine sociale et la criminalité est faible.

Dans le cadre d'une étude effectué en 1991, Gottfredson, McNeil et Gottfredson se sont intéressés aux caractéristiques socio-économiques dans les quartiers. Ils ont conclu qu'elles avaient une incidence négligeable sur la criminalité.

En somme, l'hypothèse voulant que l'origine sociale – déterminée par des indices liés aux parents, aux

études, à la profession et à la situation financière ou par les caractéristiques socio-économiques des quartiers – et la criminalité soient liées est toujours sans fondement empirique.

Les variables les plus importantes du comportement criminel des particuliers sont les facteurs personnels, interpersonnels, familiaux et structurels et culturels qui dépendent de l'ensemble de la personnalité et des perspectives socio-psychologiques du comportement criminel. ■

## Mise à jour sur l'Alliance de la Fonction publique du Canada c. le procureur général du Canada et Econosult

**U**n article rendant compte de la décision de la Section d'appel de la Cour fédérale dans la cause *Econosult* est paru à la rubrique *Décisions récentes de FORUM* il y a quelque temps. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en l'espèce peu de temps après la parution de l'article. Une mise au point sur le jugement de la Cour suprême figure ci-après.

Dans *Econosult*, les faits n'étaient pas en cause. La société Econosult Inc., en vertu d'une entente conclue avec le Service correctionnel du Canada, s'était engagée à recruter et à fournir des enseignants chargés de diriger le programme d'enseignement aux détenus du Service correctionnel du Canada. Auparavant, la prestation de services d'enseignement était assurée par des employés du Service correctionnel du Canada. Il incombait au tribunal de décider du statut des enseignants, à savoir si les enseignants recrutés par Econosult constituaient des employés au sens de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*.

La Section d'appel de la Cour fédérale n'avait pu établir de rapports employeur-employé entre le Service correctionnel du Canada et les enseignants contractuels. Ce jugement rendu, l'Alliance de la Fonction publique du Canada avait interjeté appel auprès de la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême du Canada a

rejeté l'appel et a maintenu que les enseignants recrutés par Econosult n'étaient pas des fonctionnaires. Dans sa décision, l'honorable juge Sopinka a analysé la signification du terme « employé » au sens de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. Selon ses conclusions, les enseignants recrutés par Econosult étaient exclus de la catégorie « employés » parce qu'ils n'avaient pas été recrutés par les voies normalement employées par la fonction publique. L'établissement d'une catégorie de fonctionnaires *de facto* va à l'encontre des fins de la loi.

Il découle de ce jugement que les employés d'une société qui a conclu un marché de services avec un ministère du gouvernement pour des fins d'exploitation légitime ne deviennent pas des employés du ministère aux fins de négociation des conventions collectives. Il n'existe pas de rapports employeur-employé même lorsque les employés du sous-traitant travaillent

dans des installations du gouvernement, exploitent du matériel ou des ressources appartenant au gouvernement, ou rendent compte de leurs activités aux cadres ministériels.

Le jugement rendu ne modifie aucunement le *statu quo* quant aux marchés de services privés conclus avec des sous-traitants. Il incombe toujours aux ministères d'éviter d'établir des rapports employeur-employé dans de telles circonstances dans la mesure où le jugement rendu par la Cour suprême du Canada ne porte que sur la question de l'établissement de rapports employeur-employé à la lumière de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. Dans les cas qui comportent des éléments divergents de la cause *Econosult*, il y aura lieu de mettre à l'épreuve la *common law* pour déterminer l'existence de rapports employeur-employé (voir l'article paru à l'origine à la rubrique *Décisions récentes de FORUM*, vol. 3 n° 1).

Par ailleurs, les ministères ne doivent pas oublier que le jugement rendu par la Section d'appel de la Cour fédérale dans le *Procureur général c. la Commission des relations de travail dans la Fonction publique* au sujet de la Politique de réaménagement de l'effectif (qui est maintenant incluse dans la plupart des conventions collectives) limite considérablement le droit du gouvernement fédéral à avoir recours à la sous-traitance lorsqu'elle entraîne la mise à pied d'employés. Le procureur général a interjeté appel à la Cour suprême à ce sujet. ■

## Décisions récentes

**L**es quelques résumés ou extraits d'avis juridiques, de rapports ou d'autres documents qui suivent ne sont fournis que pour informer le lecteur et faciliter sa tâche. Il ne faut pas perdre de vue que ces renseignements sont incomplets et ne peuvent être utilisés tels quels; le lecteur devra consulter les documents originaux ou les Services juridiques de l'administration centrale sur toute question relative à l'interprétation ou à la pertinence des avis ou des décisions exposés dans les résumés. Pour tout renseignement sur les sujets abordés ou autres, prière de communiquer avec M. Mark H. Zazulak, avocat général, ministère de la Justice, Services juridiques, Service correctionnel du Canada, Administration centrale, 4A-340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Dans *La Reine c. Swain*, la Cour suprême du Canada a invalidé le paragraphe 614(2) du *Code criminel* qui prévoyait le maintien en détention systématique de toutes les personnes jugées non coupables en raison d'une incapacité mentale en attendant que le lieutenant-gouverneur ordonne soit la remise en liberté de l'inculpé soit le maintien en détention. Selon la décision de la Cour, le maintien en détention systématique de personnes jugées non coupables en raison d'une incapacité mentale constitue à la fois une atteinte à la liberté de ces personnes et une détention arbitraire dans la mesure où le maintien en détention est systématique et imposé sans audience. Le jugement est sans conséquence pour les personnes détenues en vertu de mandats du lieutenant-gouverneur depuis un certain temps et dont le cas a été entendu chaque année par les commissions d'examen provinciales.

Dans *Fengstad c. Scissons*, la Cour fédérale a rejeté l'appel interjeté par un détenu concernant sa détention prolongée en isolement. Cet isolement prolongé était principalement nécessaire parce que, selon les dires de plusieurs plaignants, le détenu en cause aurait proféré des menaces à l'endroit d'autres détenus et de membres de leurs familles pour tenter de les contraindre à se procurer des narcotiques et à les introduire dans l'établissement. Certains détails étaient exclus de l'avis de placement en isolement pour éviter de dévoiler l'identité des plaignants.

La Cour a jugé qu'il n'est pas déraisonnable que les autorités carcérales se fondent sur les antécédents d'un détenu – dans le cas présent, bon nombre d'accusations très graves pesaient encore sur le détenu – pour prendre des décisions administratives. La Cour a donc conclu que l'établissement n'avait nullement transgressé les principes d'impartialité en plaçant le détenu en isolement et qu'il serait peu sage, voire dangereux, de fournir plus de détails à ce détenu.

Cette décision confirme le jugement rendu dans *Gallant c. Trono* : lorsque la vie de plaignants risque d'être mise en danger si des détails supplémentaires étaient communiqués à un détenu, le Service correctionnel du Canada n'est pas tenu de fournir ces détails pour justifier la décision de placer un détenu en isolement ou de le transférer.

Dans *Morin c. Gauthier*, la Cour fédérale a infirmé la décision prise par un président indépendant de limiter le nombre de témoins pouvant être appelés à comparaître par un détenu. La Cour a statué que les présidents indépendants qui entendent une question de discipline ne peuvent arbitrairement limiter le nombre de témoins que peut appeler un détenu. Pour décider si les preuves qui seront présentées sont raisonnables et vraisemblables, le président devrait à tout le moins chercher à savoir, en s'entretenant avec la personne qui souhaite appeler un ou plusieurs témoins à comparaître, ce que rapporteront ces

témoins et dans quelle mesure ils sont à même de fournir un témoignage qui mérite d'être cru.

Dans *La Reine c. Fischer*, le tribunal d'appel de l'Alberta a maintenu la décision du tribunal de première instance qui avait refusé d'accorder l'*habeas corpus* à un appelant qui avait présenté une requête à cet effet. L'appelant a été jugé coupable de meurtre au premier degré en 1979 et condamné à l'emprisonnement sans libération conditionnelle avant 15 ans. Or, il avance que son maintien en incarcération constitue une peine cruelle et inusitée qui contrevient à l'article 12 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui est entrée en vigueur en avril 1982. L'appelant affirme que la peine qui lui a été imposée est cruelle dans la mesure où il a été trouvé coupable aux termes de définitions de meurtre qui ont été jugées incompatibles avec un autre article de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Cour d'appel a décidé que pour convenir de l'argument de l'appelant, il faudrait appliquer la *Charte* à des faits qui se sont déroulés avant son entrée en vigueur. Or, la *Charte* ne peut être appliquée rétroactivement que dans certains cas où l'incarcération était illégale en vertu des lois en vigueur avant la promulgation de la *Charte*. Dans de tels cas, la *Charte* ne constitue en fait qu'un recours là où il n'y en avait pas auparavant. ■

### Ipsa facto

Les renseignements personnels recueillis par une institution gouvernementale ne peuvent être exploités que dans certaines circonstances très précises stipulées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'accès à ces renseignements devrait donc être limité aux employés de l'institution gouvernementale qui, de par la nature de leurs fonctions, sont amenés à en avoir besoin.

## L'Office of Research and Evaluation (ORE) du Federal Bureau of Prisons des États-Unis

par Judy Gordon, rédactrice-révisure

*Office of Research and Evaluation, Federal Bureau of Prisons*

**U**n des tours de force que doivent réussir les chercheurs dans le domaine correctionnel est de concilier des exigences divergentes. D'une part, les gestionnaires des services correctionnels ont besoin de connaître sur le champ les résultats des évaluations, des opérations et des programmes correctionnels. En revanche, une bonne évaluation exige beaucoup de temps.

Depuis la fin des années 1950, époque où le régime carcéral fédéral a créé un organisme voué exclusivement à la recherche, les chercheurs dans le domaine correctionnel fédéral cherchent à trouver un moyen de satisfaire les besoins des gestionnaires des services correctionnels sans rien sacrifier à la qualité des recherches.

Cet article rend compte de l'évolution de l'Office of Research and Evaluation (ORE) du Federal Bureau of Prisons (BOP) des États-Unis, de son mandat et du rôle qu'il joue dans le domaine dans la recherche.

### Petite histoire de l'ORE

En 1959, à la suite d'une mémorable enquête sur le secteur correctionnel fédéral demandée par la *Ford Foundation* et dirigée par Daniel Glaser, qui était au service de l'*University of Illinois* à l'époque, le régime carcéral fédéral s'est doté d'un organisme de recherche.

En 1964, les résultats de l'enquête ont parus dans un ouvrage intitulé *The Effectiveness of a Prison and Parole System*. L'avant-propos de cet ouvrage, rédigé par Robert F. Kennedy, procureur général des États-Unis, soulignait l'intérêt soulevé par ce « nouveau » genre d'évaluation : « [ce projet] constitue un grand pas en avant dans le secteur correctionnel américain, caractérisé par le recours à des méthodes analytiques de sciences sociales pour étudier le plus vaste et le plus avancé des régimes correctionnels du monde ».

Quoique le régime carcéral fédéral eût jusqu'alors conservé des statistiques sur les détenus, l'enquête Glaser a provoqué une restructuration du service de statistiques, qui a été remplacé par une direction de la recherche et des statistiques.

L'élargissement du rôle de la recherche au sein du régime carcéral

fédéral a coïncidé avec le moment où la réadaptation s'est imposée comme l'un des principaux objectifs des services correctionnels.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le BOP comptait parmi les rares organismes correctionnels qui mettaient à l'épreuve des programmes de réadaptation, et l'ORE faisait partie intégrante de cet effort. À cette époque, l'ORE se consacrait principalement à l'évaluation de programmes de réadaptation dans le but de montrer comment ceux-ci avaient réussi à changer la vie des détenus.

Cette période était dominée par l'optimisme et l'espoir que soulevait la perspective d'un nouveau traitement et d'une formation susceptibles d'améliorer la vie des détenus, et le fait que la recherche permettrait de trouver les méthodes de réadaptation les plus efficaces. Des études portèrent sur divers programmes d'études et de formation professionnelle, sur les permissions de travailler ou d'étudier dans la collectivité, sur les maisons de transition, sur la gestion par unité, sur l'orientation individuelle ou collective et sur les programmes liés à la consommation de drogue et d'alcool. Des établissements intégraux, comme l'établissement à sécurité maximale

d'Alcatraz et le programme pour les adolescents et les jeunes adultes de Morgantown (Virginie occidentale), furent également sondés.

Quoique d'autres projets furent mis en œuvre à cette époque, comme les projections démographiques, l'attention était principalement focalisée sur l'évaluation des programmes.

L'ORE jouait alors le rôle d'une administration centrale qui détachait des chercheurs au sein d'établissements clés. Les scientifiques étaient chargés d'étudier sur place ce qui se passait dans les établissements. On envisagea même de créer un poste permanent de chercheur au sein de chaque établissement relevant du BOP, mais ce projet ne devait pas se concrétiser.

Entre le milieu et la fin des années 1980, l'ORE changea d'orientation institutionnelle et opta pour une structure centralisée. L'administration centrale rappela tous les chercheurs qu'elle avait délégués. Ce mode de fonctionnement est encore employé par l'ORE de nos jours. En effet, l'ORE effectue la plupart de son travail à partir de son quartier général, à Washington, D.C. Elle exploite quelques installations de recherche sur le terrain, notamment à l'établissement à sécurité maximale de Marion (Illinois), à l'établissement de Butner (Caroline du Nord) où se trouvent de nombreux détenus ayant besoin de services de santé mentale, et à plusieurs endroits où des programmes de traitement des toxicomanes sont à l'essai.

### L'ORE aujourd'hui – sa mission et ses projets

Les rangs du personnel de recherche ont considérablement grossi depuis les débuts de l'ORE. Aujourd'hui, l'ORE emploie quelque 35 analystes et employés de soutien.

La nature des projets de recherche entrepris par l'organisme a également changé. Dans un récent rapport présenté au directeur du BOP, l'ORE énonçait sa mission en ces termes : « par le biais de la recherche en sciences sociales, compiler et diffuser de l'information sur les questions de

l'heure qui se posent dans le secteur correctionnel ».

D'après ce rapport, l'ORE s'occupe principalement d'effectuer des études sur la recherche d'évaluation et fondamentale, de mettre au point et d'exploiter des systèmes d'information, de rédiger et de publier des rapports, de répondre aux demandes d'information qui lui sont adressées et de fournir une aide technique.

### Projets de recherche d'évaluation

Plusieurs projets d'envergure sont inscrits au programme de recherche d'évaluation de l'ORE, notamment une évaluation pluriannuelle des programmes de traitement des toxicomanes (TRIAD), une évaluation du programme d'incarcération choc (camp de type militaire) du BOP, une enquête sur l'efficacité de la détention à domicile avec surveillance électronique, et une enquête sur le rapport entre l'expérience de travail en établissement et la récidive.

Le projet TRIAD, qui est financé en partie par une subvention de 2,7 millions de dollars du *National Institute on Drug Abuse*, assure le suivi de détenus toxicomanes durant le traitement, après le traitement et pendant un temps après la mise en liberté. Les chercheurs s'intéressent particulièrement à la participation des détenus aux programmes de traitement de la toxicomanie par le biais de la surveillance des programmes de cette nature offerts dans huit unités et en effectuant des comparaisons avec des programmes de traitement ambulatoires, des programmes d'un autre genre et l'ensemble de la population carcérale.

Les chercheurs désirent identifier les circonstances et les mesures qui provoquent un changement ainsi que les facteurs qui suscitent chez une personne le désir de changer, de s'assumer et d'acquérir des habiletés d'adaptation. Ils veulent en effet mettre au point des méthodes qui donneront au délinquant l'envie de changer et qui permettront d'améliorer l'efficacité des programmes en vigueur et d'étayer la mise au point de démarches

innovatrices.

L'*Intensive Confinement Center* (ICC) à Lewisburg (Pennsylvanie), programme d'incarcération choc du BOP, est un établissement à sécurité minimale pouvant accueillir 192 détenus. Depuis le mois de novembre 1990, l'ICC est pourvu d'un programme adapté qui équilibre un régime militaire avec les valeurs traditionnelles du BOP. Les détenus qui satisfont aux conditions de participation suivent le programme de l'ICC pendant une période déterminée pouvant atteindre six mois.

Outre ses autres composantes, le programme comprend un système de sanction équitable, un programme quotidien d'entraînement physique rigoureux, des exercices et des parades militaires, des affectations de travail, un programme de formation pour adultes, de formation professionnelle et d'enrichissement des habiletés professionnelles et un programme de mise en valeur de l'attitude individuelle positive et de l'estime de soi.

Le programme de l'ICC comprend aussi une composante liée à la collectivité. Ainsi, après la libération du détenu, son agent de probation doit remplir des formulaires qui rendent compte de l'adaptation du détenu à la surveillance au sein de la collectivité. L'ORE étudie le programme pour voir dans quelle mesure les détenus qui y participent sont plus ou moins susceptibles de récidiver ou d'enfreindre une des conditions de leur mise en liberté. L'ORE envisage aussi de se renseigner sur le coût du programme pour pouvoir le comparer au coût de programmes correctionnels conventionnels.

Une autre vaste étude d'évaluation entreprise par l'ORE porte sur la faisabilité de la détention à domicile avec surveillance électronique. Au mois de janvier 1988, le BOP, l'*U.S. Parole Commission* et le *Federal Probation System* ont mis en œuvre un programme pilote, le *Community Control Project* (CCP). L'évaluation de l'ORE portera sur le taux de récidive et de consommation de drogue et les caractéristiques d'emploi des participants libérés par le biais du CCP,

comparativement aux détenus libérés dans des maisons de transition.

Dans le cadre du projet d'emploi postlibératoire (PREP), l'ORE évalue l'incidence de l'expérience de travail industriel et de la formation professionnelle sur la mise en liberté réussie, qui est caractérisée par la baisse des taux de récidive. Entre 1983 et 1987, des données ont été compilées sur plus de 7 000 détenus. D'après les résultats préliminaires, les détenus qui participent aux programmes visés par le projet, comparativement à ceux qui ne le font pas, sont plus susceptibles de travailler, d'être mieux payés et de ne pas récidiver après leur libération.

### Recherche fondamentale

Aux fins de planification, les gestionnaires du BOP doivent pouvoir prévoir l'évolution démographique de la population carcérale, surtout maintenant, alors qu'elle connaît un essor phénoménal. L'ORE continue donc de travailler à la mise au point d'un prototype intégré de projection de la population carcérale.

Dans le cadre de ce travail, l'ORE compile et incorpore trois éléments liés :

- des données fournies par d'autres organismes de justice fédéraux sur l'évolution des arrestations et des condamnations des détenus sous juridiction fédérale ainsi que des peines qui leur sont imposées;
- les rajustements dus à l'incidence des lignes directrices sur la détermination de la peine;
- des données annuelles du BOP sur les cohortes incarcérées et libérées.

En attendant que ce prototype intégré soit terminé, l'ORE se sert d'une version simplifiée du troisième élément pour établir une projection annuelle de la population carcérale et de versions préliminaires des premier et deuxième éléments pour faire des projections quinquennales.

Le système de désignation du niveau de sécurité ou de classement du niveau de garde, dont la mise au point a débuté au mois de décembre 1989, est un autre projet qui intéresse beaucoup les gestionnaires du BOP. Ce nouveau système, qui a entraîné la



modification des catégories et de la méthode de classement employées par le BOP, a été mis en œuvre en février 1991. L'ORE a largement participé au contrôle de la validité de cet outil de classement, notamment en surveillant la mise en œuvre du système et en suivant l'évolution de la population carcérale durant les six mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la nouvelle politique.

L'examen des études sur les traitements employés en réadaptation est un autre domaine dans lequel l'ORE effectue de la recherche fondamentale. Il cherche par là à aider ses analystes à mieux conseiller les gestionnaires de programmes correctionnels sur les façons d'améliorer la qualité des programmes.

#### Élaboration et exploitation des systèmes d'information

La mise au point du *Key Indicators/Strategic Support System* (KI/SSS) est un excellent exemple des efforts déployés par l'ORE au chapitre des systèmes d'information. Le KI/SSS a été mis au point parce que les administrateurs du BOP devaient pouvoir compiler et consulter, par le biais d'un seul système, le vaste fonds de données électroniques résultant des diverses activités du BOP.

Auparavant, ces gestionnaires devaient soit transmettre une demande d'information précise à ceux qui avaient accès aux sources de données à consulter, puis attendre une réponse, soit s'en remettre aux sommaires statistiques qui paraissaient régulièrement. Le KI/SSS a été mis au point pour donner aux administrateurs un accès autonome aux données et pour écourter le temps d'obtention d'information aux fins décisionnelles.

À l'heure actuelle, les gestionnaires peuvent consulter les indices clés par le biais de micro-ordinateurs installés dans 90 bureaux du BOP. Le KI/SSS permet aux gestionnaires de se tenir au fait de l'évolution des caractéristiques de la population carcérale et du personnel des établissements correctionnels et des tendances de gestion financière et d'exploitation

institutionnelle. Ce système est destiné à devenir l'épine dorsale de la gestion interne et du contrôle au sein du BOP; il finira par faire partie intégrante de pratiquement toutes les fonctions exercées par le BOP.

Quoique la mise au point des indices clés ait demandé beaucoup de temps et de travail aux analystes et aux programmeurs, le système a considérablement écourté le temps que le personnel passe à effectuer des recherches pour répondre à des questions de routine sur les activités du BOP.

Un des indices clés du KI/SSS – sorte de mini-système d'information à lui seul – est l'information recueillie dans le cadre de l'enquête sur l'ambiance sociale dans les prisons, qui se déroule chaque année depuis 1988. L'opinion d'un échantillon représentatif du personnel du BOP est sondée chaque année. L'enquête s'intéresse à quatre domaines assez vastes : la santé et la sécurité individuelles, la qualité de vie, le milieu de travail et le bien-être individuel.

Pour les gestionnaires, l'enquête est une source d'information sur la perception qu'ont les employés de leur travail, du milieu de travail et du BOP en tant qu'organisme. Généralement, les résultats de l'enquête sont diffusés par le biais des indices clés dans les deux mois suivant la réception des données par l'ORE. Les variables mesurées par l'enquête sont un élément central du KI/SSS; elles rendent compte, par le biais d'une évaluation subjective, de l'ambiance dans les prisons, complétant ainsi les évaluations objectives déjà fournies par le système.

#### Diffusion d'information et soutien technique

L'ORE reconnaît l'importance de rapprocher les chercheurs et les praticiens et de veiller à ce que les résultats des recherches parviennent à ceux qui peuvent en tirer parti, tant au sein du BOP qu'à l'extérieur. Il publie donc des articles dans des bulletins internes, comme son *Federal Prisons Journal* et le *Research Forum* du BOP, ainsi que dans certains périodiques, comme

*Federal Probation*, dans le but de communiquer les résultats de ses recherches à tout le personnel du BOP.

En plus, en publiant des articles dans des journaux spécialisés bien établis comme l'*American Journal of Sociology*, le *Journal of Research in Crime and Delinquency* et l'*Annual Review of Crime and Justice*, l'ORE réussit à joindre un public encore plus nombreux.

Par ailleurs, l'ORE fournit un soutien technique aux gouvernements des états et locaux, aux régimes correctionnels et, dans certains cas, à d'autres pays. Par exemple, l'ORE a aidé le Service correctionnel du Canada à mettre au point un système d'indices clés, le système d'enquête sur la population carcérale. Il est déjà arrivé à l'ORE de conseiller des organismes locaux et d'état sur des questions comme l'évolution de la population carcérale et le classement des détenus.

#### Conclusion

Quoique au fil des ans, les attentes de différents administrateurs du BOP à l'égard de l'ORE aient varié, l'ORE jouit à l'heure actuelle de l'appui des plus hauts échelons de la direction du BOP. Ces administrateurs préconisent la prise de décisions judicieuses fondées sur les faits, et ils apprécient l'utilité de la recherche à ce chapitre. En cette période marquée par l'austérité et la baisse des revenus, ces administrateurs comptent sur l'ORE pour étayer leur processus décisionnel. En outre, dans la mesure où les activités du BOP dépendent en grande partie d'une gestion efficace de l'information, il n'est pas étonnant que bon nombre d'employés de l'ORE soient mutés à des postes de direction au sein de l'organisme où ils prennent en charge leurs nouvelles fonctions, forts de l'estime qu'ils ont pour les chercheurs et de la volonté de travailler avec ces derniers. ■

**C**ette section de FORUM rend compte de conférences, de colloques et d'ateliers ayant eu lieu au Canada et à l'étranger et auxquels ont participé des employés du Service correctionnel du Canada. Tous les membres du personnel doivent y mettre du leur si nous entendons réellement partager idées, connaissances, valeurs et expérience, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Nous vous demandons donc de nous faire part de vos réflexions et commentaires au sujet des manifestations importantes auxquelles vous avez assisté en qualité de représentant du Service correctionnel du Canada.

**Du 19 au 23 février 1991**  
**PSYCHOTHERAPY ASSOCIATION**  
**ANNUAL INSTITUTE**  
**CONFERENCE**  
 San Antonio (Texas)

Des exposés fort intéressants sur la psychothérapie, la psychothérapie rationnelle émotive et la théorie cognitive de modification du comportement ont été donnés à l'occasion du congrès annuel de la *Psychotherapy Association*.

Opposé à la théorie conventionnelle, le D<sup>r</sup> Thomas Szasz argue depuis 20 ans la notion de santé mentale et de maladie mentale. Il affirme que la plupart des traitements psychiatriques ne sont en fait qu'une tentative de coercition sociale des gens dont les opinions ou les idées sortent de la norme.

Pour étayer son point de vue, le D<sup>r</sup> Szasz a présenté un enregistrement vidéo d'une entrevue avec un jeune schizophrène, selon le diagnostic de plusieurs psychiatres. Le D<sup>r</sup> Szasz a démontré que le jeune homme était en fait fort capable de réfléchir et de se comporter de façon rationnelle s'il était traité comme quelqu'un de rationnel.

Le D<sup>r</sup> Szasz a admis qu'il est bon de venir en aide aux gens qui veulent changer leur façon de penser et d'agir. Par contre, il rejette la notion de diagnostics ou de « maladies » psychiatriques qui, selon lui, sont davantage le produit de l'imagination de l'observateur que des symptômes du patient. En particulier, il a violemment critiqué les traitements psychiatriques coercitifs et déplaisants comme les électrochocs et l'administration de phénothiazines.

Les D<sup>rs</sup> Albert Ellis et Don

Meichenbaum ont ensuite abordé la question de la psychothérapie rationnelle émotive (PRE). Le D<sup>r</sup> Ellis a réfuté l'argument (invoqué par Meichenbaum et par d'autres) comme quoi la PRE tente d'objectiver la « rationalité » en expliquant que l'emploi du terme « rationnel » a peut-être créé une certaine confusion. Il n'a employé le terme que pour désigner les comportements et les cognitions qui sont conformes aux meilleurs intérêts du patient.

Le D<sup>r</sup> Ellis est néanmoins d'avis que ces « meilleurs intérêts » peuvent être définis en fonction d'un comportement constructif et prosocial. Le bonheur personnel ne peut être atteint que par les efforts déployés pour devenir un membre productif de la société.

Le D<sup>r</sup> Meichenbaum a fait une présentation sur la thérapie cognitive de modification du comportement. Pour aider ses patients, il leur apprend à interrompre leurs dialogues intérieurs et à distinguer les pensées « positives » des pensées « négatives », car ce sont elles qui facilitent ou entravent leur épanouissement.

Contrairement au D<sup>r</sup> Ellis, le D<sup>r</sup> Meichenbaum est adepte de la théorie constructiviste, fondée sur le principe de la multiplicité de la réalité. Dès lors, la viabilité des croyances, plutôt que leur validité, est capitale. Le délire et le déni de la réalité deviennent alors de véritables mécanismes d'adaptation. Certaines recherches ont même montré que les personnes normales qui ne sont pas déprimées sont moins réalistes que les personnes dépressives.

Le D<sup>r</sup> Meichenbaum a formulé des commentaires intéressants sur la thérapie efficace qui se fonde sur des études psychologiques de prévision du

résultat. La variable de prédiction la plus précise est le patient, suivie de bons rapports patient-clinicien. Viennent ensuite les caractéristiques du thérapeute tandis que les techniques particulières n'expliquent seulement qu'environ 15 p. 100 de la variance du résultat final.

Le D<sup>r</sup> Meichenbaum a mentionné une technique thérapeutique dite de « suivi » qui étudie comment le patient progresse de modalités en modalités jusqu'à ce que le problème se produise. Par exemple, une crise d'anxiété peut être provoquée par une succession d'images désagréables qui donnent lieu à des sensations négatives; celles-ci réveillent des cognitions auxquelles est associé un degré d'anxiété très fort. Cette évaluation est très utile pour choisir la modalité sur laquelle doit être axée la thérapie.

D'autres conférenciers étaient présents : notamment Victor Frankl, qui a prononcé le discours principal sur le passage du camp de concentration à l'existentialisme, Arnold Lazarus, qui a parlé d'évaluation plurimodale et de thérapie, William Glasser, qui s'est penché sur la thérapie de la réalité, Jay Haley, qui s'est intéressé à la thérapie dirigée, et Paul Watzlawick, qui a abordé le sujet de la psychothérapie « comme si ».

**Du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 1991**  
**CONFÉRENCE SUR LA**  
**CRIMINOLOGIE CLINIQUE**  
 Toronto (Ontario)

Cette conférence était consacrée au traitement des délinquants ayant des besoins spéciaux. Des chercheurs bien connus, dont Vern Quinsey, Helen Annis, Grant Harris, Lynn Lightfoot, Richard Laws, Don Andrews et Sheilagh Hodgins, y ont assisté.

Vern Quinsey, de *Queen's University*, a présenté plusieurs arguments clés sur la gestion des délinquants violents. Au chapitre de l'opinion clinique, M. Quinsey a rapporté que les chercheurs qui s'intéressent aux variables employées par les cliniciens pour estimer les possibilités de traitement et la dangerosité ont

surtout constaté que les cliniciens sont rarement du même avis en ce qui concerne les variables (types d'information) qui ont une valeur de prédiction.

Par ailleurs, en comparant les jugements passés par un groupe de cliniciens spécialisés et un groupe d'enseignants sur la dangerosité, les chercheurs ont constaté qu'il y avait en moyenne très peu de différence entre les conclusions tirées par les deux groupes.

Au sujet des possibilités de traitement, M. Quinsey a déclaré qu'il faut se résigner au fait que les faux positifs sont inévitables. Par exemple, des gens qui en fait ne sont pas dangereux pourraient être perçus comme l'étant. Il faut donc chercher à mettre au point des mesures d'intervention qui seront efficaces, mais non bouleversantes, et qui ne risquent pas de faire du tort aux personnes qui ont été mal jugées.

Plus de 200 praticiens, décideurs et universitaires spécialisés dans le domaine de la justice pénale ont assisté à cette conférence. En raison du nombre limité de places, seulement 200 personnes ont assisté à la conférence, mais l'intérêt soulevé par la liste de conférenciers et d'exposés laisse supposer qu'il n'aurait pas été difficile de doubler le nombre de participants.

Les exposés portaient sur : l'incidence de troubles mentaux chez les délinquants, la gestion des délinquants violents, la coordination et la perpétuation du traitement offert aux délinquants atteints de troubles mentaux, les soins requis par les délinquants, les questions communautaires concernant les délinquants autochtones, le traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme, le traitement à l'intention des hommes violents et des agresseurs, le perfectionnement des aptitudes cognitives, la prévention de la rechute chez les délinquants toxicomanes et les délinquants sexuels, le traitement des délinquants psychopathes, la gestion des délinquants atteints de troubles mentaux graves, et l'adaptation du traitement en fonction des besoins et des mécanismes

d'apprentissage des délinquants.

La conférence a été organisée conjointement par l'Institut psychiatrique Clarke, le Solliciteur général du Canada et le ministère des Services correctionnels de l'Ontario. Le Service correctionnel du Canada était représenté par des délégués de l'administration centrale et des régions.

**Du 28 février au 3 mars 1991**  
**CONFÉRENCE DE L'AMERICAN**  
**HEALTH SERVICES**  
**ASSOCIATION**  
 Baltimore (Maryland)

Cette conférence multidisciplinaire s'intéressait à la gestion dans les années 1990. Les exposés étaient répartis selon trois spécialités. La première spécialité était la gestion et l'exploitation. Elle regroupait des sujets comme les normes dans le domaine des soins de santé, la formation continue spécialisée, les questions juridiques et les normes d'éthique professionnelle. La deuxième spécialité était celle des programmes et services; elle portait notamment sur la prestation de soins par les parents incarcérés, le contrôle de la qualité, la sensibilisation au SIDA, la limitation du coût des soins de santé et les soins infirmiers en milieu correctionnel. La troisième spécialité concernait les populations carcérales ayant des besoins spéciaux et abordait notamment la santé mentale, la consommation de drogue et d'alcool, le vieillissement des détenus et les délinquants séropositifs ou atteints du SIDA.

Le principal conférencier, M. Robert DuPont de l'*Institute of Behavior and Health*, a souligné la nécessité de mettre au point des stratégies d'intervention et de prévention conformes au modèle de promotion de la santé élaboré à l'origine par l'Organisation mondiale de la santé. De l'avis de M. DuPont, l'avenir des interventions liées à la consommation de drogue relève du milieu (ou situation) dans lequel le délinquant décide ou non de s'intoxiquer. Cette idée a été reprise par bon nombre de conférenciers, tant dans le contexte de la

santé mentale que dans celui de la consommation d'intoxicants.

Jon F. Klaus, directeur des opérations, Services de santé, et Réal Préfontaine, administrateur régional des services de santé, région du Pacifique, ont représenté le Service correctionnel du Canada à l'occasion de cette conférence.

M. Klaus a présenté un mémoire sur le Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie et a résumé le cadre conceptuel et le modèle de prévention et de promotion de la santé adopté par le Groupe d'étude. M. Préfontaine a présenté le sommaire des résultats du programme de dépistage de l'hépatite C mis en œuvre dans la région du Pacifique.

**Du 5 au 9 mars 1991**  
**ASSEMBLÉE ANNUELLE DE**  
**L'ACADEMY OF CRIMINAL**  
**JUSTICE SCIENCES**  
 Nashville (Tennessee)

Plusieurs questions liées à la recherche et à la pratique dans le secteur correctionnel ont été abordées à l'occasion de l'assemblée annuelle de 1991 de l'*Academy of Criminal Justice Sciences*. Même si divers points de justice pénale figuraient au programme, le principal sujet de la conférence était la drogue, le crime et la politique d'intérêt public.

Deux groupes de chercheurs américains ont présenté les résultats de deux récentes enquêtes menées auprès du personnel des établissements correctionnels. Les chercheurs ont interrogé un vaste échantillon d'agents des établissements correctionnels du Texas pour voir dans quelle mesure les attitudes concernant la réadaptation ont changé en 15 ans. D'après les résultats préliminaires de cette enquête, l'opinion des agents des établissements correctionnels au sujet de la réadaptation est un peu moins positive aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 15 ans.

Une autre enquête, menée auprès de 1 000 agents des établissements correctionnels du Michigan, portait sur le stress lié au milieu de travail. Selon les résultats obtenus, l'impression que les superviseurs se désintéressent du

travail de leurs subalternes est un des facteurs qui contribuent le plus à exacerber le stress lié au milieu de travail dans le secteur correctionnel.

Plusieurs exposés portaient sur la consommation de drogue par les délinquants et abordaient du même coup la question du surpeuplement dans les établissements correctionnels (résultat de l'augmentation du nombre de condamnations pour infractions liées à la drogue aux États-Unis). Il a aussi été question des programmes de traitement offerts au sein des établissements et des collectivités.

Un essai présenté par David Robinson, de la Direction de la recherche et des statistiques, décrivait le questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV). L'exposé s'attachait aux résultats de l'étude pilote sur le QIMV au sein du Service correctionnel du Canada et s'attardait à quelques questions générales liées à la sélection des délinquants en vue des programmes de traitement de la toxicomanie.

Les stratégies de traitement en milieu correctionnel et le profil du personnel des établissements correctionnels ont aussi été abordés. Certains conférenciers ont souligné la nécessité d'intervenir dans le milieu correctionnel, étant d'avis que la sanction des criminels est relativement inutile si elle n'est pas étayée par un traitement en milieu correctionnel. L'utilité des services correctionnels dispensés au sein de la collectivité comme solution de rechange à l'incarcération est une question qui a été amenée sur le tapis par bon nombre de conférenciers.

**Du 7 au 9 mars 1991**  
**NATIONAL CONFERENCE ON**  
**PERSPECTIVES ON FEMALE**  
**VIOLENCE**

Londres (Angleterre)

Les nettes différences entre l'Angleterre et le Canada au chapitre de la recherche, des groupes d'appui et des programmes offerts aux délinquantes sont devenues très manifestes à l'occasion de la conférence nationale sur les délinquantes violentes qui s'est tenue à Londres, en Angleterre,

du 7 au 9 mars 1991.

La recherche est la force des Britanniques. Leur longue tradition dans ce domaine est peuplée de chercheurs et d'universitaires spécialisés en criminologie, en sociologie et en droit. La recherche sur les détenues est très spécialisée : elle porte sur des sujets allant de la détermination de la peine, aux stéréotypes sexuels et au droit.

Dans d'autres domaines, le Canada n'a rien à envier à l'Angleterre. Les groupes d'appui britanniques accusent à peu près une dizaine d'années de retard sur leurs homologues canadiens. Les établissements correctionnels de l'Angleterre se sentent très menacés par les critiques des groupes d'appui, et les efforts concertés semblent rares. Les délégués britanniques à la conférence ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'endroit du rôle intégral que jouent certains groupes d'appui comme la Société Elizabeth Fry et le groupe d'étude sur les détenues sous responsabilité fédérale.

L'élaboration de programmes en Grande-Bretagne ne tient nullement compte des besoins particuliers des délinquantes. Par exemple, le programme correctionnel de la prison de Holloway, à Londres, ne reconnaît même pas l'existence de différences liées au sexe.

Ce n'est que dernièrement que les Britanniques ont commencé à envisager la possibilité d'un lien entre les mauvais traitements (sexuel, physique et psychologique) et la criminalité et la violence des femmes. Mise à part une bibliothécaire de la prison de Holloway qui dirige un groupe de soutien pour les victimes d'inceste, le régime carcéral britannique n'est pas doté de thérapeutes professionnels ou de spécialistes capables de conseiller les détenues ayant été victimes d'abus sexuels.

La conférence a été organisée sous les auspices de la section de psychiatrie légale, Département des services de santé, *St. Georges Hospital Medical School* de l'université de Londres. ■

## VOTRE COLLECTION EST INCOMPLÈTE?

S'il vous manque des numéros de FORUM, nous nous ferons un plaisir de vous aider à compléter votre collection.

Voici la liste des numéros déjà parus et des sujets auxquels ils étaient consacrés.

Vol. 1, n° 1 – Les délinquants sexuels  
Vol. 1, n° 2 – L'évaluation des risques et la prédiction

Vol. 2, n° 1 – Les attitudes du public  
Vol. 2, n° 2 – Le secteur correctionnel communautaire  
Vol. 2, n° 3 – La santé mentale  
Vol. 2, n° 4 – L'abus d'alcool et de drogues

Vol. 3, n° 1 – La formation en milieu correctionnel  
Vol. 3, n° 2 – La conception et l'aménagement des milieux et des établissements correctionnels

Pour obtenir un numéro en particulier ou la série complète, il vous suffit d'écrire à l'adresse suivante :

Services de rédaction et  
de publication  
Service correctionnel du Canada  
4F-340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9

## Comment améliorer FORUM?

**F**ORUM vise à combler le fossé entre les chercheurs et les praticiens. Pour satisfaire les attentes des lecteurs, il faut que l'équipe de rédaction de FORUM soit consciente des désirs de ces derniers, d'où la nécessité de ce sondage. C'est donc dans le but de mieux vous servir que l'équipe de rédaction vous demande de bien vouloir prendre part à ce sondage. C'est pour vous une occasion de faire savoir ce qui vous plaît dans FORUM et de proposer des améliorations. L'équipe vous remercie de votre intérêt.

Tout d'abord, faisons connaissance.

1. Dans quel domaine œuvrez-vous?

\_\_\_\_\_

2. Depuis combien de temps lisez-vous FORUM?

\_\_\_\_\_

Passons maintenant à quelques questions sur FORUM.

1. Quelle est votre rubrique préférée?

- Avant-propos  
 La recherche en deux mots  
 Dossiers  
 Du côté de l'administration  
 Questions juridiques  
 Ailleurs dans le monde  
 Événements importants

2. a) À votre avis, la rubrique La recherche en deux mots est :

- trop longue     trop courte  
 de la bonne longueur?

b) Selon vous, les articles inclus dans la rubrique

La recherche en deux mots sont :

- trop longs     trop courts  
 de la bonne longueur?

3. a) Les graphiques et les tableaux sont-ils clairs?

- oui     non     partagé

b) Les graphiques et les tableaux sont-ils

- trop nombreux,     trop peu nombreux,  
 suffisants?

4. À votre avis, les dossiers sont-ils :

- trop longs     trop courts  
 de la bonne longueur?

5. a) Quelle rubrique de FORUM trouvez-vous la PLUS intéressante et informative?

- Avant-propos  
 La recherche en deux mots  
 Dossiers  
 Du côté de l'administration  
 Questions juridiques  
 Ailleurs dans le monde  
 Événements importants

b) Quelle rubrique de FORUM trouvez-vous la MOINS intéressante et informative?

- Avant-propos  
 La recherche en deux mots  
 Dossiers  
 Du côté de l'administration  
 Questions juridiques  
 Ailleurs dans le monde  
 Événements importants

6. Les termes techniques sont-ils suffisamment expliqués dans le texte?

- toujours     généralement     parfois  
 rarement     jamais

7. Êtes-vous d'avis que l'ajout de la rubrique *Opinions et comptes rendus* à FORUM est judicieux?

- oui     non     partagé

8. Souhaitez-vous voir des éditoriaux dans FORUM?

Le cas échéant, qui devrait les rédiger?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

9. Selon vous, quels changements devraient être apportés à FORUM?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

10. N'hésitez pas à faire d'autres observations au sujet de FORUM.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prrière de retourner le tout à :

Frank J. Porporino, directeur général  
 Direction de la recherche et des statistiques  
 Service correctionnel du Canada  
 4B-340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario)  
 K1A 0P9

# Dans le prochain numéro de *Forum* *Recherche sur l'actualité correctionnelle . . .*

Le prochain numéro de FORUM portera sur les programmes de réadaptation des délinquants sexuels.

En prévision des numéros à venir, l'équipe de rédaction de FORUM sollicite des articles sur les sujets suivants :

- le personnel de correction;
- la violence et le suicide dans les établissements correctionnels;
- les détenus purgeant des peines de longue durée;
- la discipline en milieu correctionnel;
- la criminalité et les femmes.

Les suggestions des lecteurs au sujet de la recherche dans ces domaines et d'autres sujets pertinents susceptibles d'être abordés dans les prochains numéros de FORUM sont les bienvenues.

Pour faire parvenir un article ou un résumé de recherche à FORUM, prière d'écrire à l'adresse suivante :

Direction de la recherche et des statistiques  
Service correctionnel du Canada  
4B-340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P9

# ***Demande de communications***

## **Congrès mi-annuel de 1991 de l'*American Psychology-Law Society***

L'*American Psychology-Law Society* (Division 41, *American Psychological Association*) invite tous les intéressés à préparer et à soumettre des essais, des exposés et des séances de démonstration en vue de son congrès mi-annuel de 1991 qui se déroulera du 12 au 14 mars 1992 à San Diego (Californie).

Les dossiers de présentation complets doivent inclure :

1. une page-couverture stipulant :
  - a) le nom, l'affiliation, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur principal ainsi que les noms et affiliations de ses collaborateurs;
  - b) une indication claire du support de présentation désiré (essai, exposé ou séance de démonstration). Les personnes qui soumettent des documents sont priées de préciser si elles souhaitent que l'on envisage de présenter leur travail dans le cadre d'une séance de démonstration s'il n'est pas retenu comme essai;
2. cinq exemplaires d'un résumé de 100 mots ou moins de la présentation;
3. cinq exemplaires d'une description de la présentation. Les descriptions doivent compter moins de 1 500 mots et être préparées en vue d'un examen anonyme;
4. deux enveloppes timbrées, format légal, adressées à l'auteur principal.

Les dossiers incomplets seront rejetés.

Au Canada, prière de faire parvenir les dossiers à James Ogloff, J.D., Ph.D., Faculté de psychologie, Université Simon Fraser, Burnaby (Colombie-Britannique) V5A 1S6. Tél. : (604) 291-3093.

À l'extérieur du Canada, prière de faire parvenir les dossiers à Randy Otto, *Florida Mental Health Institute, Department of Law and Mental Health*, 13301 N. Bruce B. Downs Boulevard, Tampa, Florida, 33612-3899. Tél. : (813) 974-4510.

Les dossiers doivent être soumis d'ici le 15 octobre 1991. Les avis d'acceptation seront postés au plus tard le 6 janvier 1992.

Canada